

RAPPORT ANNUEL 2022

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Strasbourg.eu
eurométropole

03 88 66 96 96 :: www.strasbourg.eu

ENSEMBLE
AGISSONS
POUR
L'ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

TEMPS FORT 2022	2
NOS MISSIONS	7
NOS ENGAGEMENTS	10
LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS	11
RÉDUCTION ET RÉEMPLOI	13
LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE	28
DÉCHETS ET COLLECTES EN CHIFFRES	34
VOUS TRIEZ, NOS ÉQUIPES ASSURENT LE TRAITEMENT ET LE RECYCLAGE	62
ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)	87
SCHÉMA DE GESTION	

Rappel

Depuis 2020, prise en compte de la population SINOE® dans les données statistiques

Jusqu'en 2019, les données fournies dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets étaient rapportées au nombre d'habitants fourni par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Or, les populations sont fournies par l'INSEE avec un décalage de 3 ans et ne tiennent ainsi pas parfaitement compte de l'accroissement démographique des territoires. C'est pourquoi, depuis 2020, le nombre d'habitants retenu pour les données statistiques, et particulièrement pour calculer les tonnages de déchets produits par habitant, est basé sur les données de population actualisées chaque année par l'ADEME et publiées sur le site SINOE® déchets.

Population SINOE pour l'Eurométropole de Strasbourg :

- 2020 : 510 747 habitants
- 2021 : 513 819 habitants
- 2022 : 523 112 habitants

TEMPS FORT 2022

SERD (SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS)

La SERD s'est tenue du 19 au 27 novembre 2022 : un programme varié de 50 événements a été proposé par de multiples acteurs sur tout le territoire de l'EMS : ateliers (réparation, brico-récup, compostage, opération vélo, cuisine, ...), visites de sites, ciné-débats, conférences, rencontres, collecte de jouets, vide dressing, braderies, goûter zéro déchet, clean walk, portes ouvertes, stands de sensibilisation

4 communes de l'Eurométropole ont également inscrit des actions au programme (Lampertheim, Vendenheim, Plobsheim et Schiltigheim) et ont obtenu 5 kits zéro déchet à faire gagner à leurs habitants.



Cette année **le textile était mis à l'honneur** avec une focale sur ses impacts cumulés : émissions de gaz à effet de serre, consommations de terres agricoles, d'eau et de ressources, usages de produits chimiques et pollution des milieux, relargage de fibres plastique, impacts sociaux et sanitaires...

L'Eurométropole de Strasbourg a également proposé plusieurs actions au programme :

- une grande friperie organisée avec les 4 opérateurs de la collecte, du réemploi et du recyclage des textiles, linges et chaussures (TLC) : Vétis, Le Relais Est, Horizon Amitié-Solibat et Emmaüs Mundo ;
 - o 1356 articles vendus par les opérateurs et 270 foulards pour furoshiki
 - o plusieurs ateliers dont 130 participants aux démonstrations furoshiki de l'Eurométropole.
- une grande collecte de jouets d'occasion « Laisse parler ton cœur » avec Carijou et Eco System : 1,9 tonne collectée sur 24 points de collecte (presque deux fois plus que l'an dernier). Bilan très positif pour Carijou qui va pérenniser la démarche ;
- un stand de sensibilisation au marché OFF (atelier tawashi et furoshiki) : 100 participants ;
- un stand de sensibilisation au nettoyage de l'III : 50 participants.

Une programmation spécifique a également été mise en place en interne pour les agents avec la conciergerie de l'Eurométropole de Strasbourg : ateliers tawashi et furoshiki, collecte des jouets, formation aux éco-manifestations, zone de don permettant le réemploi de nombreux objets, ...



L'APPEL À PROJETS ZÉRO DÉCHET EN PLEIN ESSOR !

L'appel à projets Objectif Zéro Déchet, Zéro Gaspillage vise à soutenir des associations ou structures coopératives qui agissent sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et qui souhaitent développer des actions innovantes en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets.

La 4^{ème} édition de cet appel à projets a permis en 2022 de soutenir **21 projets** pour un montant d'aides s'élevant à **140 000 € au total**. Cet appel à projets est en plein essor, **le nombre de projets déposés et le budget accordé ont encore une fois été doublés par rapport à la précédente édition**, ce qui montre un réel engouement pour ces thématiques.

Plus d'informations sur les projets retenus : volet réduction.

SUBVENTIONS « RÉVOLUTION MENSTRUELLE »



Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, et à l'instar des subventions aux particuliers existantes sur le compostage et les couches lavables, la collectivité a proposé et instauré en novembre 2021 une nouvelle subvention pour l'achat de protections menstruelles lavables (30€ de subvention).

Ce dispositif a connu un réel engouement dès son démarrage et le budget alloué a été largement dépassé. Il a dû être arrêté mi-avril 2022, cependant afin de répondre à la forte attente du grand public sur cette thématique, de nouvelles actions seront proposées et mises en place dès 2023.

TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Après une phase d'étude et d'expérimentation, 2022 a marqué le lancement du déploiement à grande échelle de la collecte des déchets alimentaires des habitants de l'Eurométropole de Strasbourg. L'équipement a commencé en mars 2022 par les communes Sud de moins de 10 000 habitants avec l'installation de bornes de collecte sur l'espace public et la distribution d'un bioseau et de sacs en papier kraft pour faciliter le geste de tri au domicile. Les bornes sont collectées deux fois par semaine et lavées régulièrement.

Le déploiement s'est poursuivi sur les autres communes de moins de 10 000 habitants et les quartiers de Cronembourg Nord et Sud à Strasbourg, pour un total de 382 bornes installées fin 2022 permettant de desservir les 104 000 habitants de 23 communes et 2 quartiers de Strasbourg.

L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG DÉVELOPPE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE VIA DES PARTENARIATS ASSOCIANT RÉDUCTION DES DÉCHETS ET SOLIDARITÉ

Dans le cadre de sa politique ambitieuse de réduction des déchets et de soutien à l'économie circulaire, l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée aux côtés de quatre associations de l'économie sociale et solidaire pour la collecte des textiles, linge et chaussures (TLC) par le biais d'un SIEG (Service d'Intérêt Économique Général) pour la période 2017-2021.

Ces cinq années d'expérimentation ont permis le développement d'une offre de textile en seconde main pour les habitants, une augmentation de 80 % des tonnages collectés sur l'agglomération strasbourgeoise par rapport à 2014, pour atteindre près de 1 800 tonnes par an, avec un taux de collecte par habitant supérieur à la moyenne française (3,5 kg par habitant au lieu de 3 kg), tout en améliorant le taux de réemploi qui dépasse 60 %. Les quatre structures mandatées ont en outre contribué à l'insertion professionnelle de personnes éloignées du marché de l'emploi.

Au regard de ce bilan très positif, la collectivité a décidé de reconduire ce SIEG pour la période 2022-2026 lors du conseil eurométropolitain du 17 décembre 2021, avec les quatre opérateurs sélectionnés à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt lancé mi-2021, à savoir Le Relais Est, Emmaüs Mundo, Horizon Amitié et Vetis.

Souhaitant aller plus loin dans la dynamique du zéro déchet en y associant une dimension solidaire, l'Eurométropole de Strasbourg a souhaité mettre en place un nouveau SIEG recycleries solidaires, visant à développer le réemploi de mobiliers et objets.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en mai 2021 pour identifier les opérateurs éligibles à ce SIEG, qui permettrait de stabiliser, renforcer et développer les actions de solidarité de structures à la fois créatrices d'emplois et protectrices de nos ressources.

NOUVELLE RECYCLERIE COOPERATIVE ET SOLIDAIRE D'EMMAÛS MUNDO

Depuis plus de vingt ans, Emmaüs Mundo collecte en porte à porte des objets et des encombrants auprès des habitants de l'Eurométropole de Strasbourg Nord (environ 100 000 personnes). Ce service est assuré par des équipes de salariés en insertion du lundi au samedi de 8h à 17h à l'aide de deux camions. Les habitants ont également la possibilité de déposer leurs dons, sur place, à Mundolsheim. Emmaüs Mundo collecte également à la déchèterie de la Wantzenau (conteneur réemploi). En 2022, ce sont ainsi 1 731 tonnes qui ont été collectées par les salariés d'Emmaüs Mundo, soit plus de 5 tonnes/jour. Seuls près de 8 % retournent en déchets ultimes. Afin de répondre durablement aux défis de demain, Emmaüs Mundo a fait le choix de développer une nouvelle recyclerie coopérative et solidaire au Nord de l'Eurométropole de Strasbourg, à Bischheim, dans l'optique d'élargir ses activités et ses missions mais aussi d'avoir un nouvel outil de travail pour répondre aux nouveaux enjeux de notre société d'hyperconsommation qui fabrique concomitamment des biens de consommation et de l'exclusion.

Le projet de recyclerie coopérative et solidaire d'Emmaüs Mundo à Bischheim vise à doubler l'accueil des personnes en insertion, passer de 55 postes en 2019 à 120 en 2025 (déjà 65 en 2022) , à doubler les capacités de collecte de dons pour atteindre 3 000 tonnes par an à l'horizon 2025, à réemployer plus de 50% des objets (contre 34 aujourd'hui), à recycler 45% et à réduire les déchets ultimes à moins de 5% (8% actuellement).

Le projet représente un investissement de près de 5,5 M€, l'Eurométropole de Strasbourg a apporté plus de 0,8 M€ d'aides dans le cadre du Service d'Intérêt Economique Général (SIEG), mis en place spécifiquement.

NOS MISSIONS

ORGANISER, GÉRER

L'Eurométropole de Strasbourg assure principalement en régie la collecte des déchets en porte-à-porte et en déchèterie.

Elle gère également de nombreux marchés de traitement des déchets ainsi qu'une délégation de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique. En parallèle, la collectivité développe régulièrement de nouvelles filières pour lui permettre d'atteindre les objectifs de valorisation.

COLLECTER, TRAITER, VALORISER

L'Eurométropole de Strasbourg assure la collecte, le traitement et la valorisation de tous les déchets produits par les 523 112 habitants de ses 33 communes.

La gestion des déchets ménagers, indissociable du développement durable, représente un enjeu important pour la qualité de vie.

ADAPTER, MAÎTRISER, PRÉSERVER

La gestion des déchets est une activité complexe qui doit concilier différents enjeux: apporter un service adapté aux besoins du territoire, préserver l'environnement, et maîtriser les finances publiques.

L'Eurométropole de Strasbourg mène une politique de gestion des déchets qui répond au mieux à ces 3 enjeux et respecte les prescriptions réglementaires.

SENSIBILISER, INFORMER

La communication par l'information et la sensibilisation est déterminante pour la réussite et la compréhension des actions de terrain ainsi que pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux déchets. En 2022, près de 53 400 foyers ont été démarchés à domicile pour être sensibilisés aux consignes de tri et à la bonne gestion des déchets, dont 21 000 concernés par la collecte des déchets alimentaires. Ces actions se déclinent avec des outils qui aident l'utilisateur dans la gestion quotidienne de ses déchets.

ANTICIPER, DÉVELOPPER

Au-delà d'une gestion quotidienne, les déchets « se pensent » et se gèrent sur le long terme. Au niveau national, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, adoptée début 2020, a renforcé les objectifs de réduction et de valorisation des déchets de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

L'Eurométropole de Strasbourg fait partie des territoires ambitieux en s'engageant sur des objectifs contractuels à atteindre notamment dans le cadre du Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire signé avec l'ADEME en 2020 pour une durée de quatre ans.

LES DIFFÉRENTES MISSIONS ASSURÉES PAR LE SERVICE

- la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménagers résiduels, du papier/emballages recyclables et du verre ;
- la collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers ;
- la mise à disposition des bacs de collecte, leur maintenance et leur réparation ;
- la collecte des déchets encombrants ;
- la collecte en déchèteries fixes, mobiles et déchèteries spéciales végétaux ;
- l'enlèvement des dépôts sauvages ;
- la sensibilisation des usagers au tri et à la gestion des déchets ;
- la gestion de contrats de redevance spéciale pour les non-ménages qui souhaitent voir leurs déchets assimilés collectés par la collectivité.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Une fois collectés, les déchets rejoignent différentes filières de traitement pour être majoritairement recyclés ou valorisés, notamment :

- **l'unité de valorisation énergétique (UVE) :** valorisation énergétique (cogénération vapeur / eau chaude /électricité) et matière (mâchefers, ferrailles) des déchets ménagers résiduels ;
- **le centre de valorisation des déchets végétaux (CVDV) :** valorisation matière (compost) et énergétique (plaquettes et refus de criblage en chaufferies) ;
- **le centre de tri :**
 - › séparation par catégories de matériaux recyclables (papiers, cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) collectés en mélange ;
 - › conditionnement pour transport vers les filières de recyclage.

Définition

DÉCHETS MÉNAGERS

Ce sont les déchets que tout particulier produit dans sa vie quotidienne.

Les déchets ménagers regroupent les ordures ménagères (non recyclables ou pas encore recyclées), les déchets recyclables secs (journaux, papiers, cartons, magazines, verre, aluminium, plastique) et les recyclables dits humides, organiques ou fermentescibles (déchets alimentaires, herbes, bois...). Le Code général des collectivités territoriales (*art L.2224-13 et 14*) stipule que les communes ou leurs groupements doivent assurer l'élimination des déchets des ménages.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN MILIEU SCOLAIRE

Afin de sensibiliser le public scolaire au tri des déchets, l'Eurométropole de Strasbourg met à disposition de toutes les écoles qui le souhaitent des malles pédagogiques en lien avec les thématiques de réduction et tri des déchets et de lutte contre le gaspillage alimentaire. C'est ainsi 69 références qui peuvent être empruntées gratuitement tout au long de l'année scolaire. L'animatrice Environnement accompagne les équipes pédagogiques dans la construction des projets de sensibilisation et les forme sur les thématiques et outils prêtés.

En 2022 l'activité de prêt et d'accompagnement méthodologique aura été ralentie du fait du contexte sanitaire. Au total, environ 62 structures ont bénéficié de ce dispositif, toutes thématiques confondues.

SENSIBILISATION AU TRI

La Maison du recyclage située sur le centre de tri ALTEM, est un lieu d'échanges et d'informations sur le recyclage des déchets qui a notamment pour vocation l'accueil du public venant visiter le centre de tri. Elle a été inaugurée fin août 2019.

En 2022, 2 visites ont été programmées mais annulées en raison du contexte sanitaire et des travaux sur le site. La cellule Éducation à l'Environnement de l'Eurométropole de Strasbourg dispose de 85 outils pédagogiques à disposition des écoles, périscolaires et associations, dont 23 sur le tri et la réduction des déchets. 75 demandes de prêt ont été enregistrées en 2022. Les outils les plus sollicités concernent le tri et la réduction des déchets.

SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE

En 2022, 1 visite du centre de compostage a été réalisée en raison du contexte sanitaire.

La cellule Éducation à l'Environnement de l'Eurométropole de Strasbourg dispose d'outils pédagogiques (malles, jeux, expositions, livres) sur la biodiversité, la réduction des déchets et le développement durable, qui traitent du compostage, à disposition des écoles, périscolaires et associations.



NOS ENGAGEMENTS

Garantir un service public de qualité pour toutes et tous, toute l'année



Agir pour réduire les déchets dangereux et nocifs

Augmenter le recyclage

Développer la valorisation des déchets

Garantir un cadre de vie de qualité

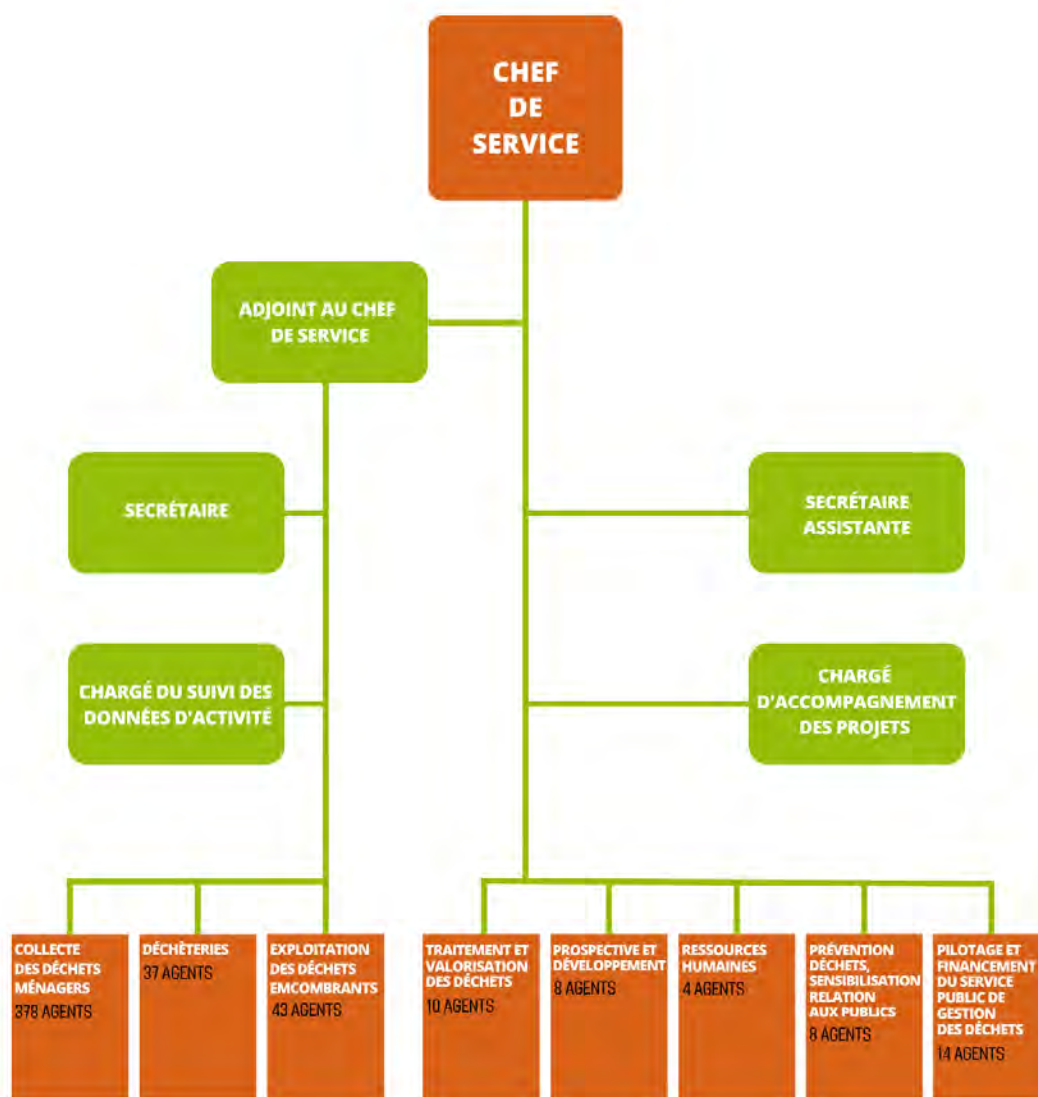
Assurer une maîtrise des coûts

Contribuer à réduire la production de déchets

Préserver notre environnement



LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS





508

Agents assurent les différentes missions du service Collecte et Valorisation des déchets

Dont **378**



Collectent les déchets ménagers en porte-à-porte

LA FORMATION DES AGENTS

En 2022, 255 départs en formation ont été enregistrés pour 466 jours de formation réalisés. Les actions de formation du service Collecte et Valorisation des déchets sont essentiellement liées à la sécurité des biens et des personnes. Un certain nombre de formations sont identiques d'une année sur l'autre, à savoir, la Prévention et Secours Civiques niveau 1 (secourisme), la lutte contre l'incendie, la Formation Continue Obligatoire (FCO) pour les chauffeurs et les recyclages du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) pour les utilisateurs d'engins spécifiques. Ces formations sont dispensées chaque année aux agents concernés, afin de répondre aux obligations réglementaires ou de les initier aux gestes de secours. Les agents de déchèterie, préposés à l'accueil et à l'orientation des usagers bénéficient de formations spécifiques à leur métier : formation sur le risque amiante, lutte contre l'incendie, habilitation aux risques électriques.

La formation au management dispensée à tous les encadrants de l'Eurométropole s'est poursuivie en 2022 pour les nouveaux encadrants du service. Les autres formations sont principalement destinées à accompagner les agents plus individuellement dans le perfectionnement de leurs connaissances professionnelles, mais aussi dans leur parcours de carrière professionnelle. Quelques demandes dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) ont également abouti et ont pu contribuer aux projets personnels des agents.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

En 2022, le service a enregistré 53 accidents du travail avec arrêt et 13 accidents sans arrêt de travail ainsi que 11 accidents bénins. Les accidents du travail sont analysés pour mettre en place les actions correctives nécessaires et pour rappeler les consignes. Ainsi, en 2022, un certain nombre d'actions correctives et préventives ont été poursuivies ou nouvellement mises en place, telles que :

- le redimensionnement des circuits de collecte dans l'habitat dense avec révision des critères liés aux conditions de travail et à la sécurité ;
- l'installation de caméras de vidéoprotection à la déchèterie de la Meinau à Strasbourg et à celle de Breuschwickersheim ;
- la réalisation de mesures de bruit au département de la collecte des déchets ménagers ;
- la mise à jour du document unique et des livrets d'accueil pour les agents de terrain.

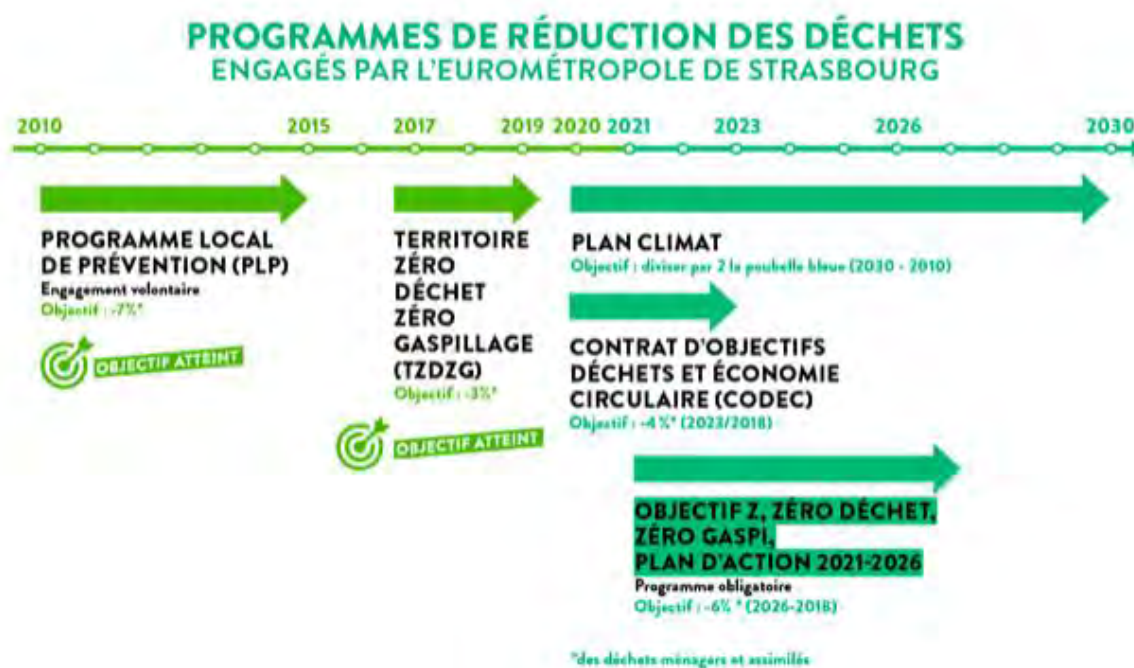
Par ailleurs, 11 comptes-rendus d'incident pour atteinte à agent-es ont également été rédigés. Près de 54 % concernent l'activité en déchèterie.

RÉDUCTION ET RÉEMPLOI

PERFORMANCES ET PROGRAMMES D'ACTION

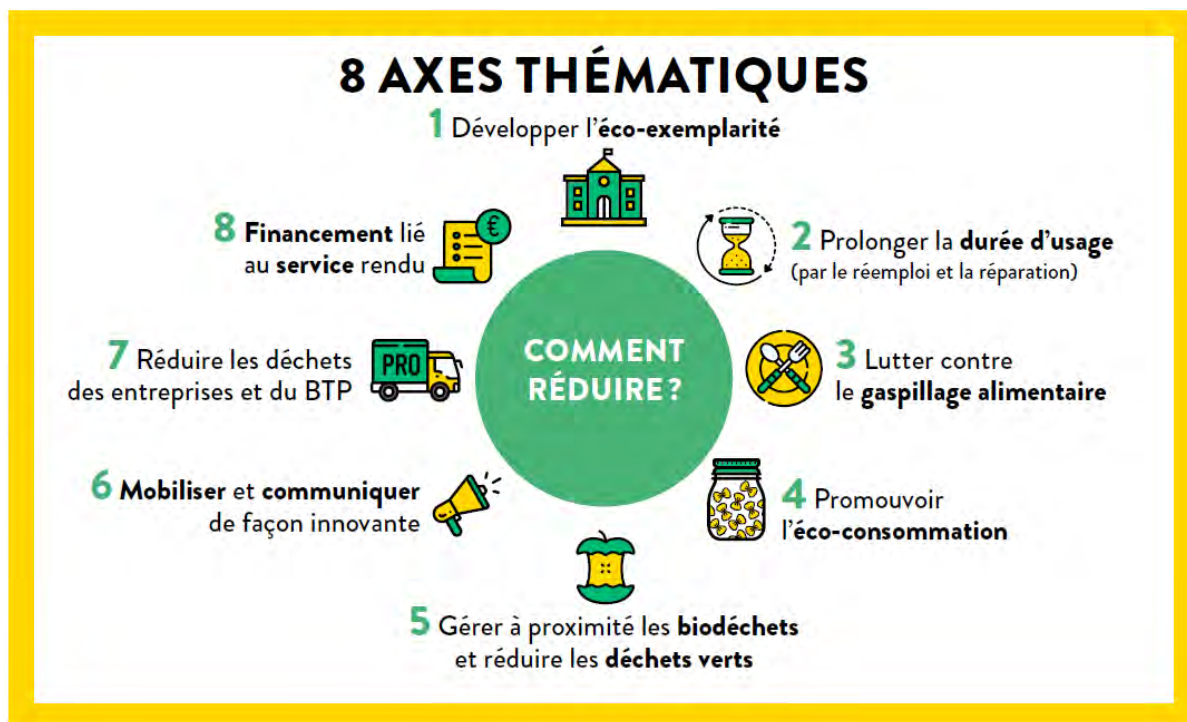
L'Eurométropole de Strasbourg mène une politique volontariste depuis plus de 10 ans sur différents programmes de réduction des déchets, avec pour objectif d'encourager administrations, entreprises, associations et usagers à changer leurs comportements. Ces programmes ont d'ores et déjà permis de mettre en place de nombreuses actions sur le territoire et de mobiliser un réseau d'acteurs en faveur de la réduction des déchets.

En 2021, l'Eurométropole a lancé son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), rebaptisé « Objectif Z, Zéro Déchet, Zéro Gaspi. Plan d'action 2021-2026 ».



Il fixe un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA) de -4 % entre 2018 et 2023 et -6 % entre 2018 (= 448 kg/hab/an) et 2026 (= 421 kg/hab/an).

Pour permettre l'atteinte de ces objectifs, le plan d'action Objectif Zéro Déchet Zéro Gaspillage détaille et planifie les mesures à mettre en place. Il s'articule autour de **8 axes thématiques et de 27 fiches actions** qui font chacune l'objet de déclinaisons opérationnelles sur le terrain (plus de 125 sous-actions).



Un an après le lancement de ce plan d'action, le premier bilan annuel a été présenté au comité partenarial le 17 octobre 2022. Ce bilan a permis de faire le point sur l'avancement des différentes actions menées en 2021 et a été communiqué au grand public sur notre site : <https://objectifz.strasbourg.eu/bilan-1ere-annee-du-plan-daction-objectif-zero-dechet-zero-gaspi-2021-2026/>

Le bilan des actions menées en 2022 sera présenté au comité partenarial le 9 juin 2023 et fera également l'objet d'une publication sur le site ObjectifZ.

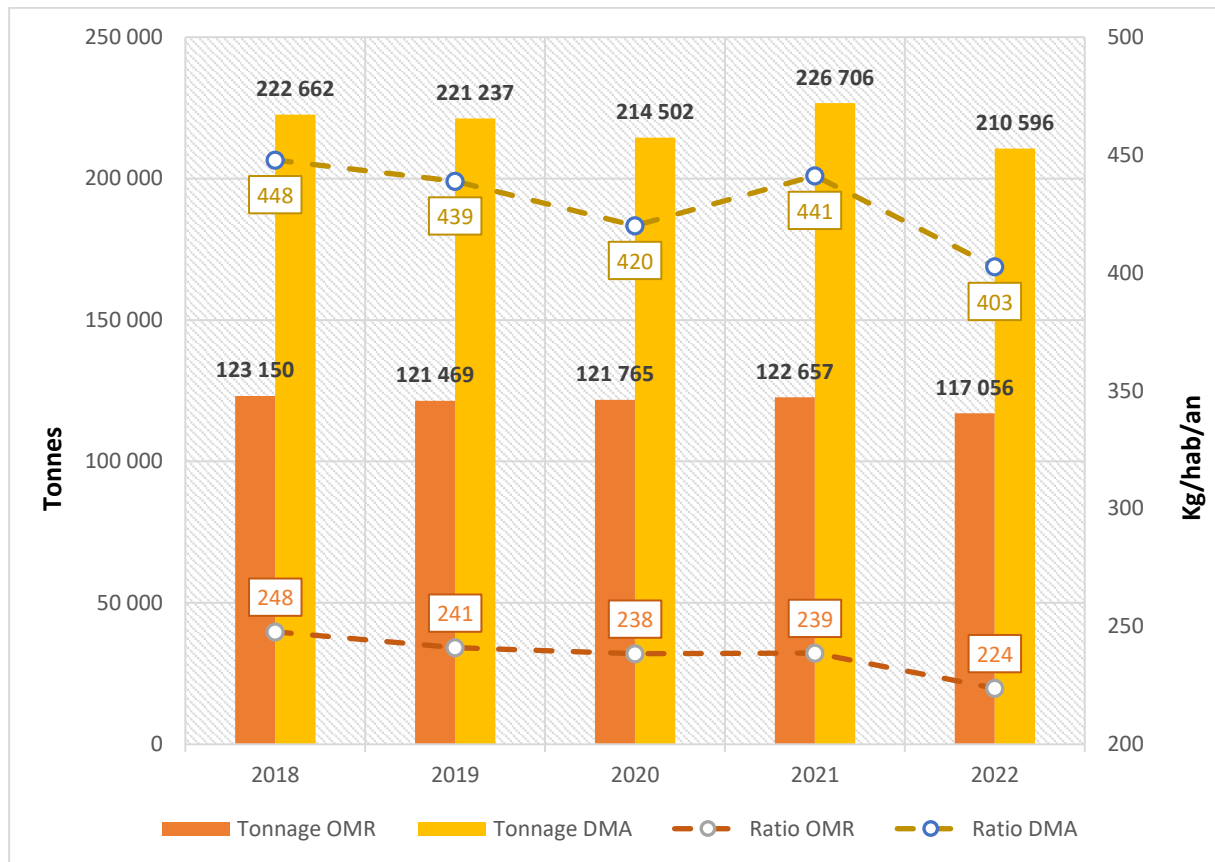
En 2022, l'Eurométropole de Strasbourg a collecté 402,6 kg de déchets ménagers et assimilés par habitant. Cela représente d'ores et déjà une baisse de plus de 10 % par rapport à 2018, l'objectif à atteindre pour 2026 est ainsi déjà dépassé ! Il s'agit à présent de pérenniser cette baisse et d'inscrire les changements de comportements réalisés dans la durée.

Il est à noter que cette baisse importante de nos quantités de déchets qui touche l'ensemble des flux s'explique aussi en partie par la conjoncture économique, cette même situation s'observe au niveau national.

403 kg/hab./an

de déchets ménagers et assimilés

Évolution des tonnages des ordures ménagères résiduelles (OMR) et déchets ménagers assimilés (DMA) - en base population SINOE :



ACTIONS DE REDUCTION ET REEMPLOI POUR L'ANNEE 2022

L'Objectif Z, Zéro déchet, Zéro Gaspi est un défi proposé à tous les acteurs du territoire par l'Eurométropole de Strasbourg : citoyens, communes, associations, administrations, entreprises... C'est l'opportunité à saisir pour changer les habitudes individuelles. C'est aussi un élan collectif pour faire converger toutes nos énergies vers un objectif commun : réduire la production de déchets, stopper le gaspillage et faire de nos déchets une ressource.

Parmi les actions menées, l'Eurométropole de Strasbourg accompagne le développement du compostage collectif et individuel, aide à lutter contre le gaspillage alimentaire et favorise l'éco-consommation sur son territoire. Des travaux sont menés sur l'éco-exemplarité avec la mobilisation des communes, la promotion des alternatives au jetable, la réparation et le réemploi, etc. Un site web dédié au zéro déchet permet d'aider à passer à l'action en partageant les bonnes pratiques et les actualités : objectifz.strasbourg.eu.

409 subventions

compostage individuel

17 subventions

compostage collectif

90 subventions

couches lavables

**4 240 subventions attribuées entre
novembre 2021 et avril 2022**

protections menstruelles lavables

SOUTIEN AU COMPOSTAGE

L'Eurométropole de Strasbourg promeut également la pratique du compostage à l'aide de plusieurs dispositifs :

- l'achat d'un bac à compost individuel ou d'un lombricomposteur est subventionné à hauteur de 40 € ;
- si trois foyers d'un même immeuble veulent composter, l'Eurométropole de Strasbourg les accompagne dans le montage de leur projet de compostage collectif.

En 2022, 426 subventions ont été versées au total : 409 subventions pour le compostage individuel et 17 pour le compostage collectif.

Des stages de compostage gratuits sont organisés d'avril à octobre sur inscription par la Maison du Compost.

SOUTIEN À L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES

Une trentaine de couches lavables suffisent à elles seules à remplacer 4 500 couches jetables. Cela permet de réduire significativement le contenu des poubelles.

Pour soutenir l'utilisation de changes lavables, l'Eurométropole de Strasbourg a mis en place en 2019 une subvention de 60 € pour 100 € d'achat (neuf ou d'occasion) ou de location de couches lavables. 90 subventions ont été versées en 2022.

4 ateliers d'information couches lavables ont été organisés : 25 personnes sensibilisées.

SOUTIEN À L'UTILISATION DE PROTECTIONS MENSTRUELLES LAVABLES

L'axe 4 de l'Objectif Zéro déchet vise à promouvoir l'éco consommation. L'une des actions identifiée dans cet axe est de mettre en place un dispositif d'aide à l'achat de protections hygiéniques lavables pour réduire les textiles sanitaires jetables.

L'Eurométropole de Strasbourg a ainsi instauré par délibération du 19 novembre 2021 une nouvelle subvention pour l'achat de protections menstruelles lavables (30€ de subvention pour l'achat de culotte menstruelle lavable, cup, serviette lavable...).

Ce dispositif a connu dès son lancement un très vif succès qui a très largement dépassé les prévisions : 1 572 demandes ont été déposées en 2021 ! La collectivité a alors décidé d'augmenter significativement le budget dédié à cette opération. Ce sont finalement, 4 240 subventions qui ont été attribuées, pour un budget total de 125 000€ (budget près de sept fois supérieur au budget initialement alloué au dispositif).



Compte-tenu du grand nombre de demandes et du coût de traitement des subventions individuelles, l'Eurométropole de Strasbourg a réfléchi à d'autres modalités pour sensibiliser et favoriser l'accès à des protections menstruelles lavables. Dès 2023 des ateliers d'information avec distribution de kits gratuits et des ateliers couture seront proposés. Les informations sur le nouveau dispositif seront publiées sur : <https://objectifz.strasbourg.eu/fiche/changeonslesregles/>

MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Appels à projets

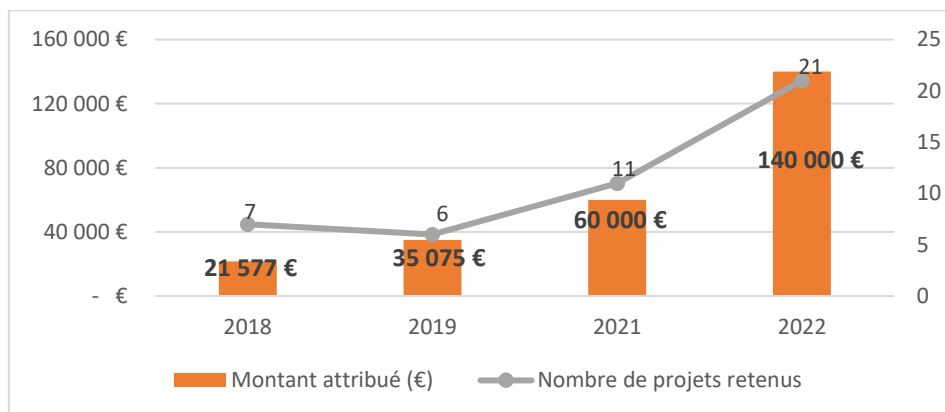
Trois appels à projets ont été lancés pour l'année 2022 afin de soutenir les associations du territoire agissant en faveur de la gestion des déchets :

- **Appel à projets Objectif Z, Zéro Déchet, Zéro Gaspi :**

L'appel à projets Objectif Zéro Déchet vise à soutenir des associations ou structures coopératives qui agissent sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et qui souhaitent développer des actions innovantes en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets.

La 4^{ème} édition de cet appel à projets a permis en 2022 de soutenir **21 projets** pour un montant d'aides s'élevant à **140 000 € au total**. Cet appel à projets est en plein essor, **le nombre de projets déposés et le budget accordé ont encore une fois été doublés par rapport à la précédente édition**, ce qui montre un réel engouement pour ces thématiques.

Appel à projet Zéro Déchet Zéro Gaspi :



Les structures soutenues pour 2022 sont :

Structure	Titre du projet
Acrociation	Agir en faveur de la réduction des déchets au sein du Vieux Cronembourg
Alsace Ecoservice	Mise à disposition de lots de couches lavables pour bébés pour les familles
Banque de l'Objet	Création d'une « Boutique mobile » ouverte au grand public
Boomerang	Boomerang Consigne (<i>projet abandonné ensuite-subvention remboursée</i>)
Carijou	Mise à l'échelle du nouvel atelier de réemploi de jouets
Creative Vintage	Le « Non-Lieu », dédié à l'économie circulaire au centre-ville de Strasbourg
Cybergrange / CSC du Neuhof	Mise en place d'un Repair Café
Emmaüs Mundolsheim	Recyclerie mobile
HEAR (Haute Ecole des Arts du Rhin)	Exposition / évènement : conteneur, objet de transition, de la marchandise au déchet
Horizon Amitié	Lancement d'une boutique itinérante de vêtements
Humanis	Donner une seconde vie au matériel informatique, médical et scolaire collecté
Ecovestiaire	Création d'une recyclerie du sport à Strasbourg : l'éco vestiaire
La Renouveau	Étude de faisabilité pour la création d'une ressourcerie artistique et culturelle
L'Avis en Vert + Un demain vert (Antigone)	Accompagnement de 5 sites de restauration scolaire de Schiltigheim dans leur lutte contre le gaspillage alimentaire et la recherche d'une alimentation saine et responsable
Les petites cantines	Sensibilisation, réduction des déchets liés à l'épicerie et aux produits d'entretien et revalorisation des déchets organiques.
Les Retoqués	Développement de l'activité de conserverie anti-gaspi
Octopus	Une mini recyclerie mobile pour aller vers les habitants
Orée 85	3 projets : Eco-consommation + Atelier bricolage + (Ré)intégrer les déchets verts
Sikle	Collecte à vélo et valorisation de proximité des déchets organiques

- **Appel à projets éducation à l'environnement et éco-citoyenneté :**

Cet appel à projets concerne les projets pédagogiques contribuant à la connaissance de l'environnement et les actions de sensibilisation (animations, ateliers, conférences) concernant les thématiques suivantes : air, santé environnementale, biodiversité, eau, déchets.

En 2022, **6 projets** ont été proposés par des associations **pour sensibiliser à la réduction des déchets** : Bretz'selle, Créative Vintage, CSC Neuhof, Eco Vestiaire-La Recyclerie du sport, Eco Création TADAM, et Emmaüs Mundo.

Au total, **28 540 €** seront consacrés à l'**objectif de réduction des déchets**.

- **Appel à projets compostage et éco-citoyenneté :**

Pour 2022, cet appel à projets à destination des associations gestionnaires d'un site public de compostage partagé, afin de favoriser les animations éco-citoyennes et le compostage, a financé 5 projets d'associations du territoire dont le montant total s'élève à 8 594 €.

Ces trois appels à projets ont été relancés pour l'année 2023. En octobre 2022, les candidatures ont été réceptionnées, et les auditions ont été réalisées. Une délibération sera prise en 2023 afin de sélectionner les projets retenus.

Autres partenariats :

Certains partenaires ont des projets qui s'inscrivent dans la durée et font l'objet de **conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)** afin de pérenniser ces actions sur le territoire.

Quelques exemples de partenariats :

- **Eco-Manifestations Alsace** : renouvellement du partenariat existant depuis plus de 10 ans avec la signature d'une CPO pour 2022 à 2024 pour la mise en place de manifestations éco responsables. En 2022, 21 manifestations ont été labellisées sur l'EMS (dont 11 renouvellements), des réunions de sensibilisation et des formations ont mobilisé plus de 50 acteurs, un annuaire recensant 200 éco-prestataires a été mis en ligne.
- **Zéro Déchet Strasbourg** : mise en place d'une CPO pour 2022 à 2024 pour pérenniser les actions préalablement financées dans le cadre d'appels à projets. En 2022, 90 inscrits au Défi Déclic zéro déchet, lancement du Défi Kermesse Zéro Déchet avec 10 écoles, accompagnement de 2 clubs de sports écoresponsables, organisation de 3 évènements et 6 ateliers zéro déchet (340 participants) sur 6 communes, promotion des protections menstruelles lavables, cartographie des adresses zéro déchet (50 adresses ajoutées).
- **Face Alsace** : visite d'appartements pédagogiques et animations visant à la réduction des déchets, au réemploi et à l'achat responsable.
- **Chambre de consommation d'Alsace** : animations, accompagnement à la réduction, et aux changements de comportement.
- **ECO-Conseil** : renouvellement du partenariat existant depuis plus de 30 ans avec la signature d'une CPO pour la période 2022 à 2025 et la mise en place de chantiers pédagogiques. En 2022, un chantier a été mené sur la préfiguration de la stratégie de déploiement de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) à l'échelle de la métropole dont un concerne l'économie circulaire. En 2023, quatre chantiers provenant de 4 directions différentes, seront confiés aux étudiant-e-s, dont l'un concerne l'économie circulaire.

Autres soutiens aux acteurs économiques du territoire 2022 :

- 12 labellisés Eco-défis des artisans en 2022
- 17 nouveaux labellisés Répar'acteurs
- 67 bénéficiaires d'un diagnostic dans le cadre de Start-RSE

- Mobilisation des artisans en partenariat avec la CMA : le Label Répar'acteurs

La Chambre de Métiers et l'Eurométropole de Strasbourg ont renouvelé leur convention de partenariat pour une durée de 3 ans pour le déploiement du label Répar'acteurs sur le territoire (2023-2026). Cette marque de reconnaissance permet de constituer un réseau local d'artisans de la réparation avec pour double-objectif de faire perdurer les savoir-faire des artisans de la réparation et de faire évoluer les comportements des consommateurs en les incitant à réparer plus dans le but de réduire la production de déchets.

Il y a 52 réparateurs labellisés sur le territoire à ce jour (17 nouveaux labellisés en 2022).



En 2022, l'Eurométropole de Strasbourg a participé à la Fête de l'Artisanat organisée par la CMA à Schiltigheim. 3 stands ont été mis à disposition gracieuse de Répar'acteurs : 2 réparateurs de matériel électronique et 1 couturière pour leur permettre de valoriser leur activité.

- Label éco-défi des artisans

Afin d'accompagner et de valoriser les entreprises artisanales qui agissent pour réduire leur impact environnemental, l'Eurométropole de Strasbourg et la Chambre de Métiers d'Alsace ont lancé en 2022 le label éco-défis. Le projet est mené avec le soutien de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Les candidats doivent réaliser 3 actions parmi les 43 proposées parmi 6 thématiques : l'eau, l'énergie, **les déchets (suivre, réduire, trier, réparer, acheter d'occasion, donner...)**, le choix des produits, les transports et le volet sociétal. Pour conserver le label, les professionnels doivent justifier de la réalisation d'un nouveau défi chaque année.

Les 12 lauréats ont été récompensés lors d'une cérémonie célébrée en octobre 2022 en présence de Pia Imbs, présidente de l'Eurométropole de Strasbourg et de Jean-Luc Hoffmann, président de la Chambre de Métiers d'Alsace. Ils ont bénéficié d'un kit de communication et leurs actions ont été valorisées auprès du grand public via différents médias locaux.

Retrouvez la liste des lauréats de cette première édition ici : <https://www.strasbourg.eu/eco-defis>

- Lancement du dispositif Start RSE dans le cadre du Pacte pour une économie locale durable

Dans le cadre du Pacte pour une économie locale durable, l'Eurométropole de Strasbourg a souhaité soutenir la transition responsable des entreprises et associations de moins de 50 salariés implantées sur son territoire.

La mise en œuvre d'une démarche RSE pour les petites structures semble souvent difficile, voire impossible. Le dispositif START-RSE se veut pragmatique et simple pour aider les petites entreprises et les associations à engager une démarche RSE : sécurisation du premier pas grâce à l'accompagnement d'experts des différents domaines, apport financier, soutien au premier projet structurant qui ressortira du diagnostic.

Différents types de projets peuvent être soutenus, **y compris des projets liés à l'économie circulaire et à une meilleure gestion des déchets**. Validé par une délibération en juin 2021, **le dispositif Start-RSE a été lancé en mars 2022**.

En 2022, 67 structures ont bénéficié d'un diagnostic. L'économie circulaire est une des thématiques abordées dans le diagnostic même si elle n'a pas à ce jour fait l'objet de demandes de financement.

LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION

Campagnes de sensibilisation en porte-à-porte, animations proposées lors d'évènements, visites d'installations de valorisation sont autant de moyens pour sensibiliser les habitants, les partenaires associatifs et les agents de la collectivité à la réduction et au tri des déchets. Les campagnes de sensibilisation en porte à porte concernent principalement le tri et la bonne gestion des déchets (gestion des encombrants, information sur les déchèteries). Les ambassadeurs du tri ont démarché plus de 53 400 foyers et rencontré 52 % d'entre eux. Pour les absents, après plusieurs passages, la documentation est laissée en boîte aux lettres.

En 2022, à Strasbourg, les principaux quartiers concernés par ces campagnes ont été Koenigshoffen, la Montagne verte, le quartier Tribunal-Contades, le quartier du Conseil des XV, la Krutenau. Les ambassadeurs du tri se sont également rendus dans certains quartiers d'Illkirch-Graffenstaden, de Schiltigheim et de Bischheim.

Pour accompagner le déploiement de la collecte des déchets alimentaires, les ambassadeurs du tri ont distribué les bioseaux aux habitants de nombreuses communes périphériques de l'Eurométropole ainsi qu'à ceux du quartier de Cronembourg à Strasbourg.

Dans les immeubles, le passage des ambassadeurs du tri est aussi l'occasion d'effectuer une vérification des locaux poubelles et de mettre à jour la signalétique des consignes. Cela permet également aux ambassadeurs d'identifier les principales erreurs de tri et donc d'adapter ensuite leurs conseils auprès des habitants.

Tout au long de l'année, 47 évènements et animations ont été l'occasion pour l'Eurométropole de Strasbourg d'aller à la rencontre de 1 800 habitants et agents de la collectivité afin de leur présenter les solutions existantes sur le territoire pour réduire et valoriser leurs déchets.

Plus de 300 personnes ont participé aux évènements programmés par le service Collecte et Valorisation des Déchets lors la semaine européenne de réduction des déchets en novembre.

Dans le cadre de conventions pluriannuelles, des associations partenaires de l'Eurométropole (Eco manifestations Alsace, Zéro Déchet Strasbourg) ont également organisé une quinzaine d'ateliers, stands ou conférences.

Les thématiques abordées sous forme ludique et/ou interactive ont été nombreuses :

- animations /ateliers sur le tri, le réemploi, la réduction du gaspillage alimentaire, l'initiation au Zéro déchet ;
- stands d'informations sur des nouveaux dispositifs de collecte dans des quartiers ou des communes ciblées, dont une vingtaine consacrés à la collecte des déchets alimentaires.

Huit visites du centre de tri et deux visites du centre de valorisation des déchets verts ont permis à l'Eurométropole de Strasbourg de faire découvrir aux usagers « les coulisses » d'installations de valorisation des déchets.

PRIVILÉGIER LE RÉEMPLOI

Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction des déchets.

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire soutient le réemploi solidaire.

Les Français sont de plus en plus sensibles au gaspillage, qu'il s'agisse des produits alimentaires ou non. C'est la raison pour laquelle la loi interdit de manière absolue l'élimination des invendus non alimentaires en parallèle de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Concrètement, là où les entreprises étaient jusqu'ici autorisées à éliminer leurs produits invendus, elles seront désormais obligées de leur prévoir un usage, par exemple en les donnant à des associations. La loi contient un nombre important de mesures visant à favoriser le réemploi. La création d'un dispositif de fonds de réemploi solidaire vise à soutenir les recycleries solidaires et l'ensemble des acteurs associatifs intervenant dans ce domaine, souvent au profit des personnes les plus modestes sur les territoires.

En effet, les activités de réemploi et de réutilisation permettent d'allonger la durée d'usage des produits manufacturés tout en créant des emplois notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Les particuliers sont aussi des acteurs, au même titre que les fabricants, les distributeurs, les professionnels de l'ESS et les réparateurs indépendants. Tous jouent un rôle clé dans le développement du secteur de la réparation et du réemploi.

DEUX EMMAÛS, OPÉRATIONNELS DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

Afin de privilégier le réemploi, l'Eurométropole de Strasbourg a signé une convention avec les deux structures d'Emmaüs du territoire : Emmaüs Strasbourg et la Recyclerie coopérative et solidaire Emmaüs à Mundo. Elles emploient plus d'une centaine de compagnons, de personnes en contrat d'insertion et/ou à durée indéterminée. En associant réemploi et emploi, ce partenariat s'inscrit dans une logique d'économie solidaire.

Les deux Emmaüs collectent des objets pour leur donner une seconde vie :

- au domicile des usagers ;
- directement sur leurs sites ;
- dans les caissons disposés dans les déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg.

4 470 t

d'objets collectés

Dont 1 859 t

d'objets réemployés par les deux Emmaüs soit 42%

ENVIE, DU RÉEMPLOI ET DES EMPLOIS

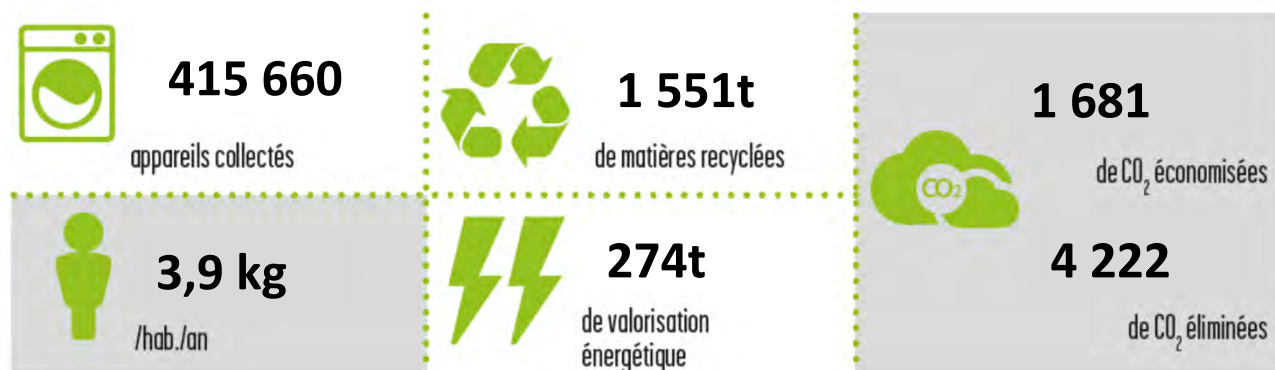
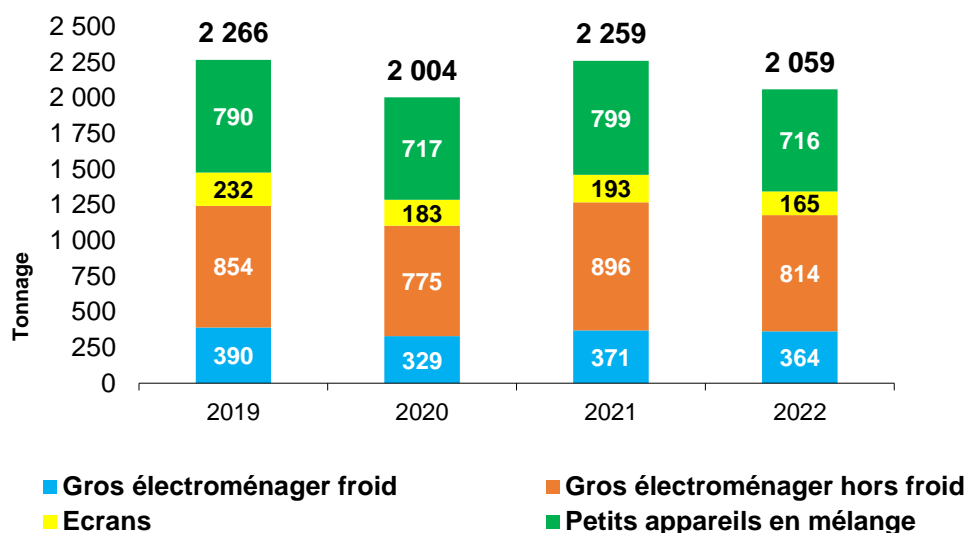
2 059 t

de déchets d'équipements électriques
et électroniques collectés

L'association Envie, est l'un des prestataires d'Ecosystem sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Elle collecte, rénove, répare des appareils électriques et électroniques usagés afin qu'ils soient réemployés. Envie favorise également l'accès au monde du travail et à la formation aux personnes éloignées de l'emploi, en offrant une seconde vie aux équipements électriques et électroniques (D3E) usagés. Une fois rénovés, ces équipements sont revendus à petit prix.

En 2022, 2 059 tonnes de D3E ont ainsi été collectées, marquant une baisse de 8,8 % par rapport à 2021. Cette baisse fait suite à des fluctuations marquées des tonnages liées à la période COVID 19 et post COVID (baisse en 2020 puis hausse en 2021).

Le graphique ci-dessous présente le bilan des D3E collectés par l'ensemble des prestataires d'Ecosystem pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg sur les 4 dernières années.





TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES

Les textiles, linge de maison et chaussures (TLC) font l'objet d'une collecte séparée qui comprend les produits suivants :

- tous les vêtements homme, femme et enfant ;
- le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux...) ;
- les chaussures et articles de maroquinerie.

Sont exclus de la collecte :

- les articles non textiles ;
- les matelas, sommiers, moquettes, toiles cirées ;
- les chutes de textiles en provenance des ateliers de confection ;
- les chiffons usagés en provenance des entreprises.

L'Eurométropole de Strasbourg a conventionné avec Emmaüs Mundolsheim, Horizon Amitié, Le Relais Est, Vétis ; ces 4 structures se répartissent la collecte des TLC sur le territoire par secteur géographique. Elles mettent à disposition des conteneurs permettant une collecte séparée, organisent leur vidage et trient les produits en privilégiant la réutilisation et le recyclage.

Attention

Changement de mode de calcul des ratios par habitants :

ils sont désormais calculés sur la base des populations définies par l'ADEME dans SINOE.

Ces conventions s'inscrivent dans un objectif de réduction des déchets mais ont également une visée sociale. En effet, ces structures participent à la lutte contre la précarité et favorisent l'insertion de personnes en situation d'exclusion.

L'Eurométropole de Strasbourg a une convention avec l'éco-organisme ECO-TLC Refashion pour développer la filière sur le territoire en lien avec les différents acteurs du territoire.

ECO-TLC Refashion perçoit des éco-contributions des metteurs sur le marché pour développer la filière TLC notamment en :

- sensibilisant tous les acteurs ;
- accompagnant la collectivité, notamment sur la communication relative à la collecte des TLC ;
- accompagnant les acteurs de collecte des TLC sur l'amélioration des process et débouchés innovants, en les soutenant financièrement dans leurs activités et investissements.

ECO-TLC Refashion comptabilise l'ensemble des flux collectés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. En 2022, un flux déjà existant provenant d'Emmaüs Strasbourg mais non comptabilisé par Refashion, a été rajouté faisant progresser significativement les tonnages. Ainsi, le flux définitif pour 2021 est de 1 999 tonnes au lieu des 1 680 initialement annoncées et de 2 379 tonnes pour 2022, soit 4,6 kg par habitant, ce qui en fait une des plus belles performances des grandes collectivités françaises.

LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE

Au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, la collecte des déchets est organisée en 3 secteurs selon une logique historique liée à la densité de population et à la fusion au 1er janvier 2017 de la communauté de communes les Châteaux avec l'Eurométropole de Strasbourg (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen).

- **SECTEUR 1** : communes de plus de 10 000 habitants
- **SECTEUR 2** : communes de moins de 10 000 habitants
- **SECTEUR 3** : 5 communes de l'Ouest du territoire (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen)

Sur ces 3 secteurs, les modalités de collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables diffèrent mais les consignes de tri restent identiques.

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, la collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés est principalement effectuée en porte-à-porte en bacs. Cette collecte se déroule à une fréquence majoritairement hebdomadaire, seuls certains quartiers d'habitat dense et le centre historique de Strasbourg bénéficient d'une collecte bi- hebdomadaire.

Sur quelques sites dont la production d'ordures ménagères représente un volume trop important à collecter à une fréquence hebdomadaire ou bi-hebdomadaire, des bennes sont mises à disposition en substitution des bacs à déchets.

Depuis 2012, la collecte des ordures ménagères en conteneurs enterrés en pied d'immeuble a été mise en œuvre sur plusieurs quartiers d'habitat vertical dense.





Elle est aujourd'hui progressivement développée sur d'autres quartiers d'habitat similaire avec une fréquence de collecte bi-hebdomadaire.

La collecte des ordures ménagères résiduelles est principalement réalisée en régie que ce soit en porte-à-porte, en conteneurs enterrés ou en benne, à l'exception du territoire des 5 communes de l'Ouest du territoire où la prestation de collecte en porte-à-porte est confiée à un prestataire privé.



Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
7 communes > à 10 000 habitants	21 communes < à 10 000 habitants	5 communes de l'ouest du territoire (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen)

Eurométropole Strasbourg : (33 communes)

	Secteur 1 7 communes > à 10 000 habitants		Secteur 2 21 communes < à 10 000 habitants		Secteur 3 5 communes de l'ouest du territoire (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen)	
	Type	Fréquence	Type	Fréquence	Type	Fréquence
Ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés 	Bacs en porte-à-porte Bornes enterrés en pied d'immeuble sur domaine privé (selon des critères définis par la Collectivité)	1 fois/semaine Ou 2 fois/sem.: habitat dense/ centre historique	Bacs en porte-à-porte	1 fois/semaine	Bacs en porte-à-porte	1 fois par semaine
Papiers et emballages recyclables hors verre 	Bacs en porte-à-porte Bornes enterrés en pied d'immeuble sur domaine privé Bornes d'apport volontaire de surface et enterrés sur domaine public	1 fois par semaine	Bornes d'apport volontaire de surface et enterrés sur domaine public	selon le taux de remplissage	Bacs en porte-à-porte	1 fois toutes les 2 semaines
Déchets Alimentaires 	Bornes d'apport volontaire de surface sur domaine public	1 à 2 fois/semaine	Bornes d'apport volontaire de surface sur domaine public	1 à 2 fois/semaine	Bornes d'apport volontaire de surface sur domaine public	1 à 2 fois/semaine
Verre 	Bornes d'apport volontaire de surface et enterrés sur domaine public	selon le taux de remplissage	Bornes d'apport volontaire de surface et enterrés sur domaine public	selon le taux de remplissage	Bacs en porte-à-porte	1 fois par mois
Service complet	Sous conditions		Non proposé		Non proposé	

LA COLLECTE SÉLECTIVE

Sur les communes de plus de 10 000 habitants (Secteur 1) et les 5 communes de l'Ouest du territoire (Secteur 3), la collecte sélective des papiers et emballages recyclables (cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) s'effectue principalement en porte-à-porte avec des bacs à couvercle jaune. La fréquence de collecte est hebdomadaire.

Dans le cadre des actions menées pour l'amélioration de la qualité de la collecte sélective, plusieurs quartiers d'habitat vertical disposent de conteneurs d'apport volontaire de proximité de surface ou enterrés en pied d'immeuble, en remplacement des bacs à couvercle jaune.

Sur les autres communes, la collecte sélective est assurée par un dispositif de conteneurs d'apport volontaire exclusivement. Les fréquences de collecte varient en fonction des secteurs desservis et du taux de remplissage. Sur l'ensemble du territoire, la collecte du verre est réalisée en apport volontaire sauf sur les 5 communes de l'Ouest du territoire où elle se fait en porte-à-porte avec un mode de financement spécifique.










La collecte sélective en porte-à-porte est effectuée en régie à l'exception des 5 communes de l'Ouest du territoire où les collectes des papiers/ emballages recyclables et verre sont confiées à un prestataire privé.

Les collectes en apport volontaire du verre et des papiers et emballages recyclables sont effectuées dans le cadre de marchés de prestations privées, sauf la collecte du verre dans le centre historique de Strasbourg et les collectes de conteneurs enterrés en pied d'immeuble (verre et papiers et emballages recyclables) qui sont réalisées en régie.

COLLECTES EN SERVICE COMPLET

Une spécificité de l'Eurométropole de Strasbourg est de mettre en œuvre deux types de collecte en porte-à-porte : un service traditionnel où les bacs sont présentés à la collecte et rentrés dans les locaux par les habitants et le service complet où les bacs sont présentés à la collecte et rentrés par le personnel de la collectivité. Le service complet est assuré sur les 7 communes de plus de 10 000 habitants sous certaines conditions.

Ce service évite la gêne occasionnée par la présence des bacs sur la voie publique. Il nécessite des équipes renforcées avec deux agents supplémentaires.

 <p>61</p> <p>Équipes de collecte en porte-à-porte.</p>	 <p>383</p> <p>Bornes à déchets alimentaires.</p>	 <p>648</p> <p>Conteneurs pour papiers, cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques.</p>
 <p>706</p> <p>Conteneurs à verre.</p>	 <p>6000</p> <p>Clés à gérer dans le cadre du service complet.</p>	
<p>386 225</p> <p>Habitants bénéficiant de la collecte sélective en porte-à-porte sur tout le territoire.</p>		
 <p>53 331</p> <p>Bacs jaunes.</p>	 <p>117 507</p> <p>Bacs bleus.</p>	 <p>2 527</p> <p>Bacs verts.</p>

Nombre de bacs de collecte pour les déchets ménagers et assimilés

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de bacs d'ordures ménagères (OM)	Nombre de bacs de collecte sélective (CS)	Nombre de bacs de collecte du verre (V)
ACHENHEIM	2 640	902	871	851
BISCHHEIM	17 814	3 355	2 388	
BLAESHEIM	1 303	631		
BREUSCHWICKERSHEIM	1 402	501	492	475
ECKBOLSHEIM	7 316	2 288	8	
ECKWERSHEIM	1 445	603		
ENTZHEIM	2 542	956		
ESCHAU	6 100	2 040		
FEGERSHEIM	5 849	2 145		
GEISPOLSHHEIM	7 667	2 938		
HANGENBIETEN	1 794	533	528	566
HOENHEIM	4 058	2 993	2 320	
HOLTZHEIM	11 707	1 357		
ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	27 814	6 351	5 100	
KOLBSHEIM	1 010	341	330	317
LA WANTZENAU	5 951	2 475		
LAMPERTHEIM	3 561	1 207		
LINGOLSHEIM	20 483	4 539	3 662	
LIPSHEIM	2 663	971		
MITTELHAUSBERGEN	2 144	775		
MUNDOLSHEIM	5 240	1 994		
NIEDERHAUSBERGEN	1 678	609		
OBERHAUSBERGEN	5 642	1 537	1	
OBERSCHAEFFOLSHEIM	2 782	925		
OSTHOFFEN	799	255	237	318
OSTWALD	13 490	2 732	2 399	
PLOBSHEIM	4 484	1 731		
REICHSTETT	4 362	1 922		
SCHILTIGHEIM	34 336	6 737	4 556	
SOUFFELWEYERSHEIM	8 163	2 718		
STRASBOURG	296 645	54 750	30 439	
VENDENHEIM	6 074	2 303		
WOLFISHEIM	4 154	1 393		
		117 507	53 331	2 527
TOTAL	523 112			173 365

Population SINOE 2022



DÉCHETS ET COLLECTES EN CHIFFRES

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DÉCHETS ASSIMILÉS COLLECTÉS (SUR
LES 3 SECTEURS)

117 056 t

d'ordures ménagères et déchets assimilés collectés

- 5 601 t

d'ordures ménagères et déchets assimilés collectés par rapport à 2021

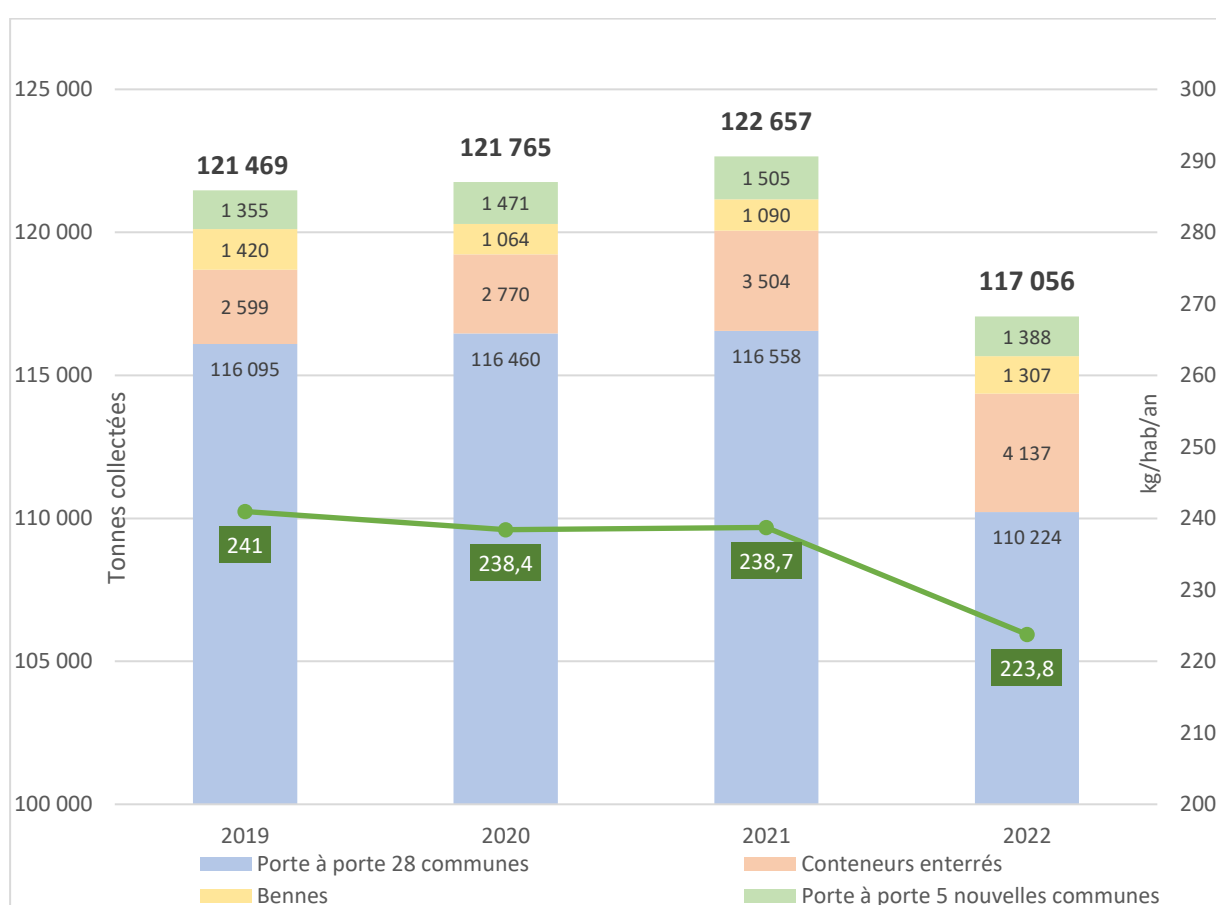
223,8 kg/hab./an

d'ordures ménagères et déchets assimilés collectés

La quantité globale des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés collectée sur l'ensemble du territoire a diminué de 4,6 % par rapport à 2021 avec un ratio rapporté à l'habitant de 223,8 kg/habitant en 2022 soit -6,2 % d'ordures ménagères (238,7 kg/habitant en 2021). Il s'agit d'une moyenne pour l'ensemble des dispositifs de collecte : porte-à-porte, apport volontaire enterré, bennes en substitution de bacs.

C'est la collecte en porte-à-porte qui est principalement concernée par cette diminution (-5%) quand les tonnages des collectes en bennes et de l'apport volontaire enterré augmentent respectivement de 20 et 18%.

Évolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés



Attention

Changement de mode de calcul des ratios par habitants :

ils sont désormais calculés sur la base des populations définies par l'ADEME dans SINOE.

COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS ET ASSIMILÉS EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES 7 COMMUNES > 10 000 HABITANTS (SECTEUR 1)

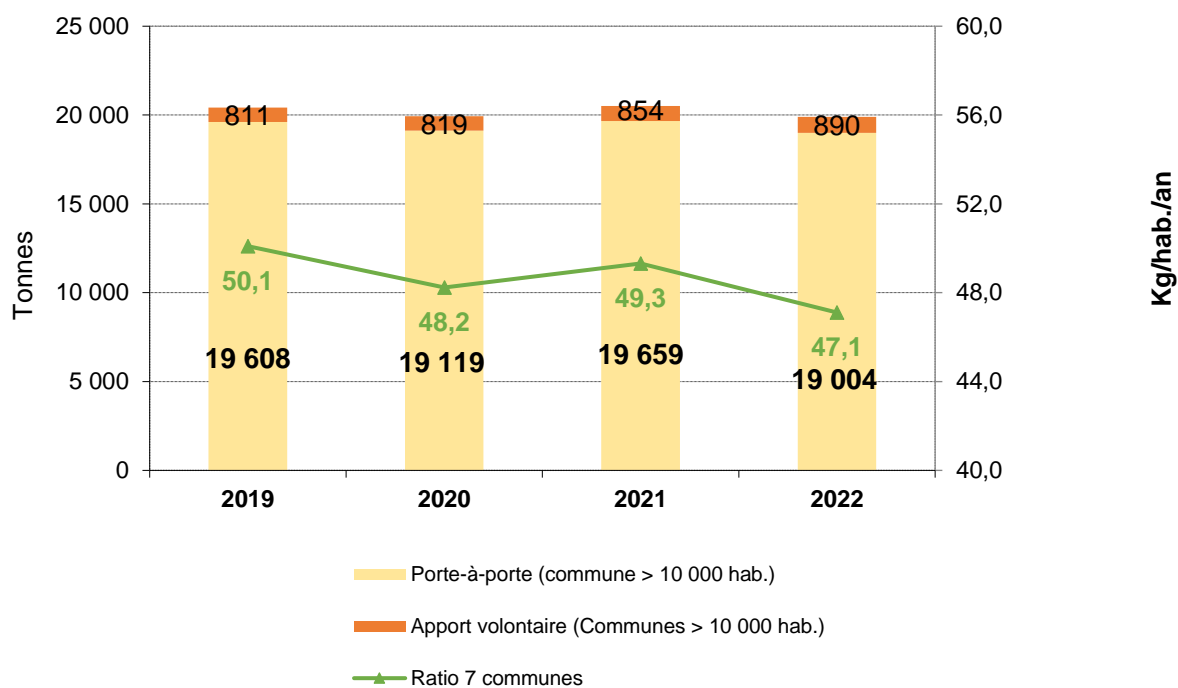
Réalisée sur les 7 communes de plus de 10 000 habitants via les poubelles à couvercle jaune ou les sacs de tri (lorsque la configuration des locaux ne permet pas de mettre des bacs jaunes), la collecte sélective en porte-à-porte des papiers et emballages recyclables en mélange (cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) est le mode de collecte sélective principal sur ce territoire. En complément, des conteneurs d'apport volontaire de proximité (conteneurs de surface ou conteneurs enterrés en pied d'immeuble) sont déployés en remplacement du service en porte-à-porte dans des secteurs d'habitat vertical où cette solution est plus adaptée pour garantir la qualité du tri. Les deux dispositifs sont donc complémentaires sur le territoire des 7 communes de plus de 10 000 habitants.

19 894 t

de matériaux recyclables (hors verre) collectés sur les 7 communes de plus de 10 000 habitants soit

47,1 kg/hab./an

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE ET APPORT VOLONTAIRE SUR LES COMMUNES > 10 000 HABITANTS (PAPIERS, CARTONS, BOUTEILLES EN PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES)



19 004 tonnes ont été collectées en porte-à-porte en 2022 contre 19 659 tonnes en 2021 soit une baisse de 3,3 %. Le tonnage collecté en apport volontaire est en légère hausse, avec 890 tonnes collectées par rapport à 854 tonnes en 2021 compte-tenu de l'augmentation du nombre de conteneurs notamment les 2 dernières années.

La quantité de recyclables collectés sur les 7 communes de plus de 10 000 habitants en porte-à-porte et en apport volontaire diminue modérément (-3 %) avec 19 894 tonnes de matériaux collectés en 2022 par rapport à 20 513 tonnes en 2021.

Le ratio est ainsi porté à 47,1 kg/habitant en 2022 contre 49,3 kg/habitant en 2021.

Attention

Changement de mode de calcul des ratios par habitants :

ils sont désormais calculés sur la base des populations définies par l'ADEME dans SINOE.

COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES 21 COMMUNES < 10 000 HABITANTS (SECTEUR 2)

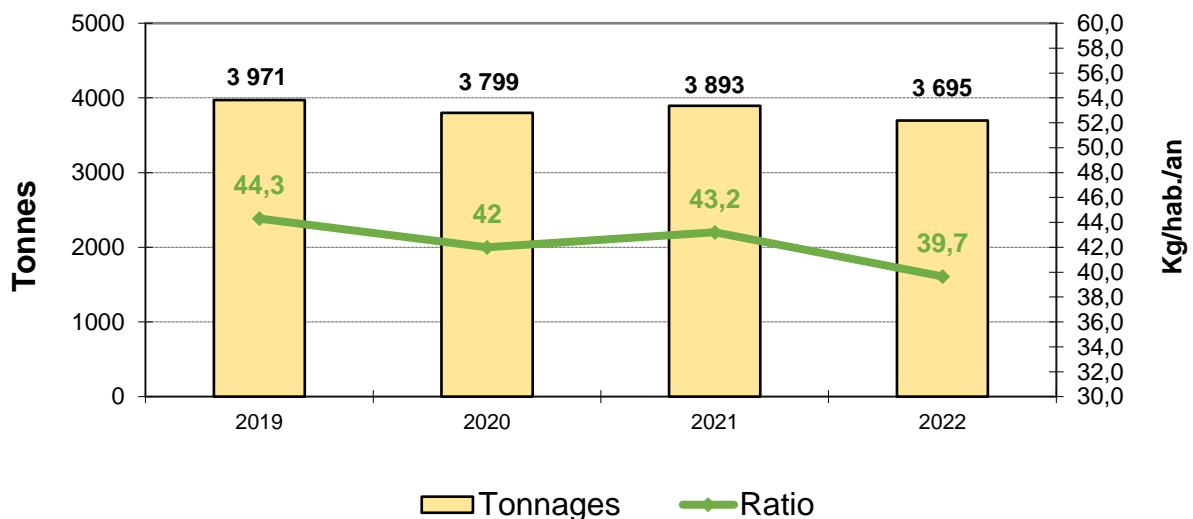
Sur les 21 communes de moins de 10 000 habitants (hors 5 nouvelles communes), la collecte sélective en apport volontaire est l'unique mode de collecte des papiers et emballages recyclables en mélange (cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques).

3 695t

de matériaux recyclables (hors verre) collectés sur les 21 communes de moins de 10 000 habitants soit

39,7 kg/hab./an

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE SÉLECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES COMMUNES < 10 000 HABITANTS (PAPIERS, CARTONS, BOUTEILLES EN PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES)



La quantité de matériaux recyclables (hors verre) collectés sur les 21 communes de moins de 10 000 habitants est en légère diminution en 2022 avec 3 695 tonnes par rapport à 3 893 tonnes en 2021 (-5%). Rapportée à l'habitant, la quantité collectée est de 39,7kg/habitant/an.

COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN PORTE-À-PORTE SUR LES 5 COMMUNES DE L'OUEST DU TERRITOIRE (SECTEUR 3)

Sur les 5 communes de l'Ouest du territoire ayant fusionné avec l'Eurométropole de Strasbourg au 1^{er} janvier 2017, la collecte sélective s'effectue en porte-à-porte. Cette collecte est réalisée une fois tous les quinze jours. 447 tonnes ont été collectées en 2022 ce qui représente 58,5 kg/habitant. Ce ratio est en légère baisse par rapport à l'année précédente (466 tonnes soit 60,7 kg/habitant en 2021).

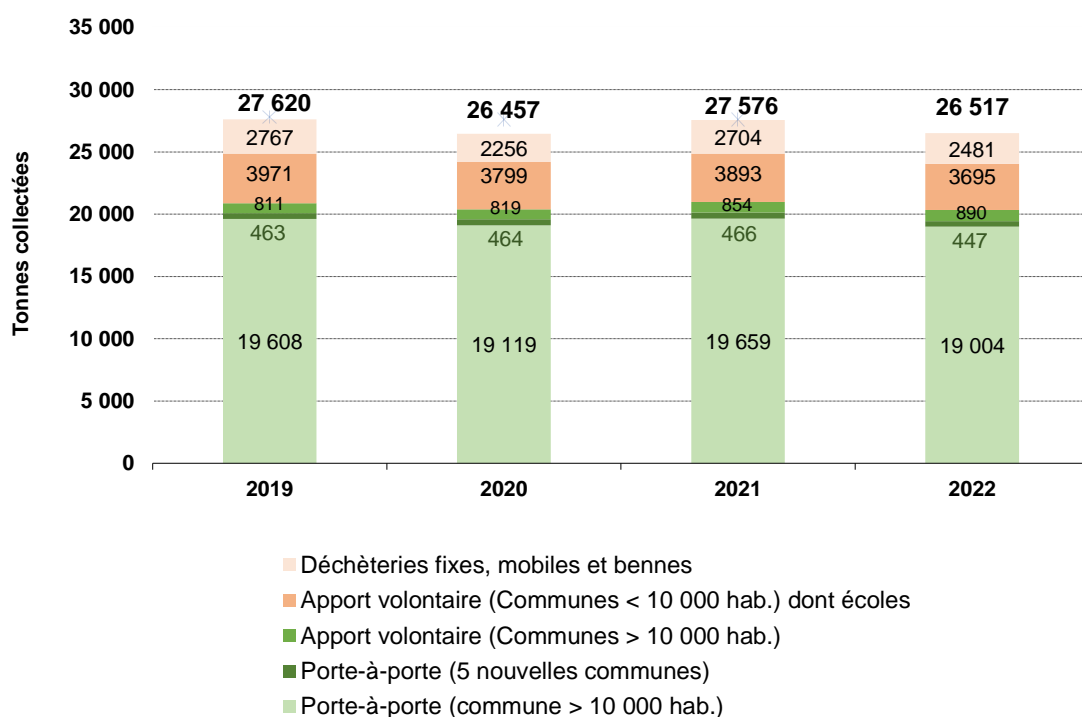
447 t

de matériaux recyclables (hors verre) collectés sur les 5 communes soit

58,5 kg/ hab./an

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS TYPES DE COLLECTE SÉLECTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE (PAPIERS, CARTONS, BOUTEILLES EN PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES)

Les tonnages collectés tous dispositifs confondus sont en légère diminution (sauf l'apport volontaire pour les 7 communes) comparativement à 2021 (-3,8%).



50,7 kg/ hab./an

de matériaux issus des différentes collectes sélectives (porte-à-porte, déchèteries, écoles et apport volontaire confondus)

26 517 t

de matériaux issus des différentes collectes sélectives hors verre

ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

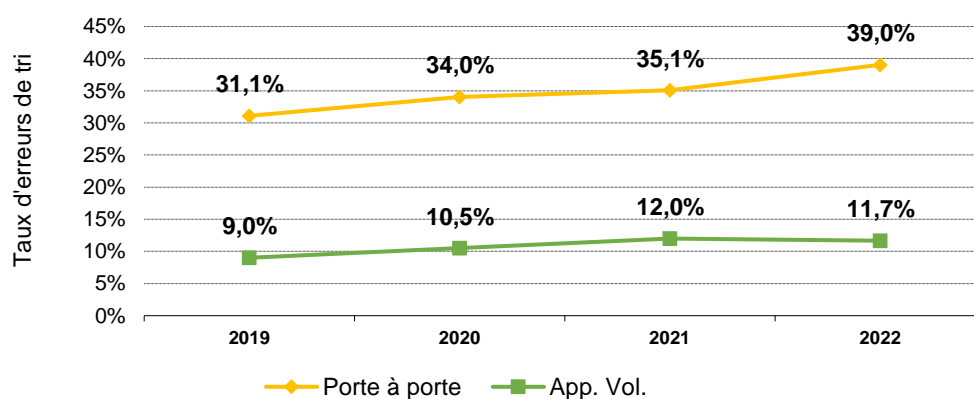
La qualité de la collecte sélective est évaluée à partir d'échantillons prélevés régulièrement au niveau du centre de traitement où sont acheminés les déchets recyclables collectés.

Ces échantillons, représentatifs des différents modes de collecte (porte-à-porte, apport volontaire, écoles...) sont analysés afin de mesurer le poids de chaque catégorie de matériaux recyclables collectés et le poids de déchets correspondant aux erreurs de tri (déchets non conformes aux consignes de tri). On établit ainsi un taux moyen d'erreurs de tri en fonction du type de collecte.

32 %

d'erreurs de tri sur l'ensemble des collectes (porte-à-porte, déchèteries, écoles et apport volontaire)

TAUX D'ERREUR DE TRI EN PORTE-À-PORTE ET APPORT VOLONTAIRE (PAPIERS, CARTONS, BOUTEILLES EN PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES)



La qualité du tri en porte à porte se détériore encore en 2022 avec 39 % d'erreurs de tri pour le dispositif en porte à porte sur les 7 communes et 22 % pour les 5 communes à l'Ouest du territoire.

Le taux d'erreur de tri mesuré sur la collecte en apport volontaire reste stable avec 11,7% en 2022 (12 % en 2021).

Les valeurs relatives à l'apport volontaire sont des données moyennes. En effet, des caractérisations ciblées sur certains quartiers d'habitat vertical où les conteneurs d'apport volontaire de proximité ou conteneurs enterrés ont été mis en place montrent des résultats compris entre 15 et 40 % d'erreurs de tri. Ces tonnages viennent abaisser la qualité globale de l'apport volontaire, mais celle-ci reste très nettement meilleure à celle constatée dans les bacs jaunes précédemment en place sur ces mêmes secteurs qui pouvaient atteindre 80 % de taux d'erreur de tri.

La démarche engagée pour l'amélioration de la qualité du tri sur les secteurs où la collecte en porte-à-porte donne les moins bons résultats se poursuit.

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE SUR LES 7 COMMUNES > 10 000 HABITANTS (SECTEUR 1)

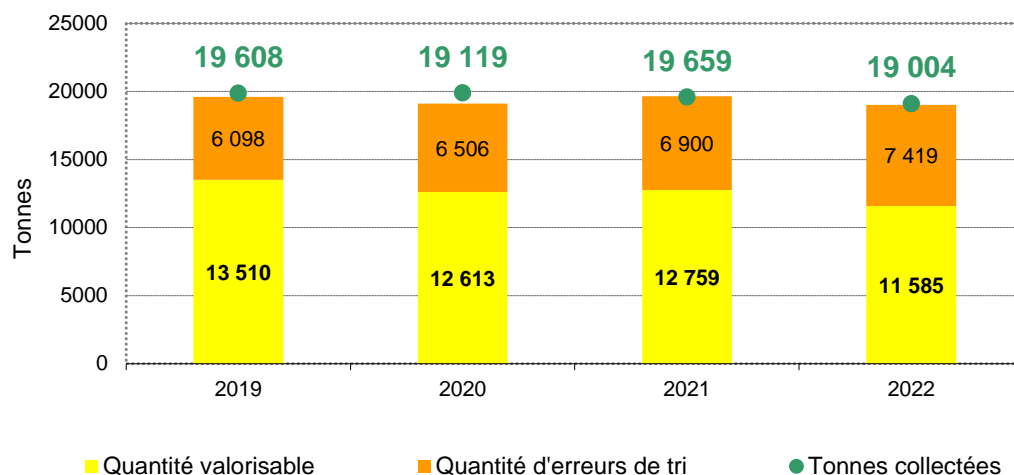
12 371 t

de matériaux valorisables sur communes > 10 000hab soit **29,3kg/hab./an**

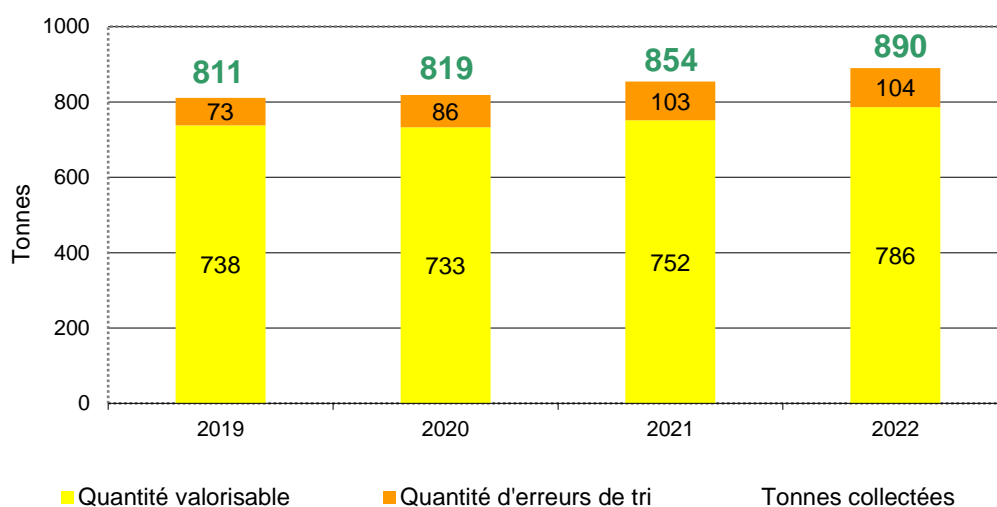
37,8 %

d'erreurs de tri en moyenne (porte-à-porte et apport volontaire)

ÉVOLUTION DE LA QUANTITE VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITE COLLECTEE EN PORTE À PORTE EN TONNES/AN



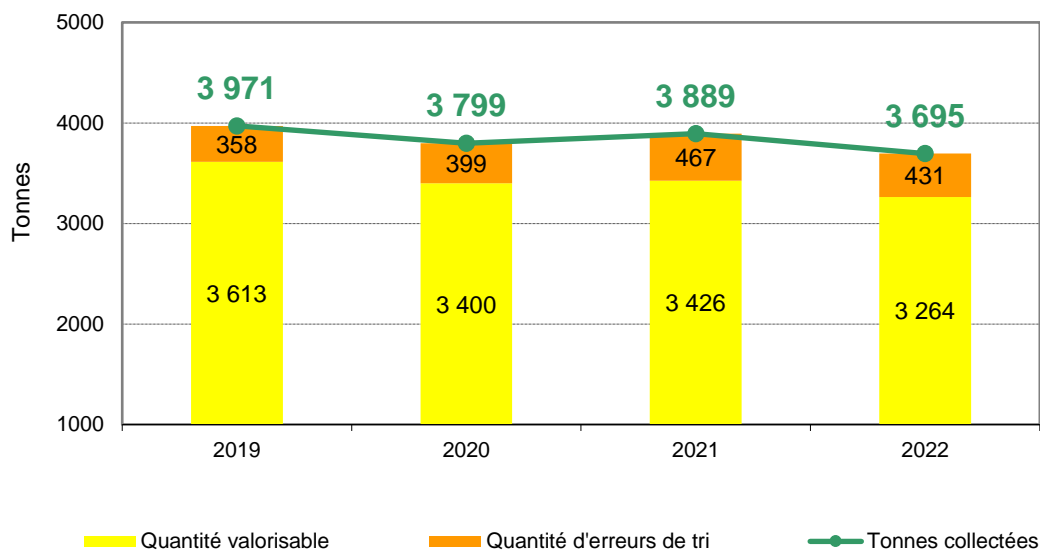
ÉVOLUTION DE LA QUANTITE VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITE COLLECTEE EN APPORT VOLONTAIRE EN TONNES/AN



Sur 19 894 tonnes de matériaux collectés en porte-à-porte et apport volontaire sur le territoire des 7 communes, 12 371 tonnes de matériaux sont valorisables. Ce poids représente 29,3 kg de matériaux valorisables sur les 47,1 kg collectés par habitant.

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LES 21 COMMUNES < 10 000 HABITANTS (SECTEUR 2)

ÉVOLUTION DE LA QUANTITE VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITE COLLECTEE EN APPORT VOLONTAIRE EN TONNES/AN



Sur 3 695 tonnes de matériaux collectés en apport volontaire dans les 21 communes de moins de 10 000 habitants, 3 264 tonnes sont valorisables, ce qui permet de récupérer l'équivalent de 35 kg/habitant/an de matériaux valorisables sur les 39,7 kg/habitant/an collectés.

La quantité de matériaux collectés diminue légèrement et le taux d'erreurs est quasiment identique (12 % en 2021 et 11,7 % en 2022).

3 264 t

de matériaux valorisables sur communes < 10 000hab soit **35kg/hab./an**

11,7 %

d'erreurs de tri en moyenne (apport volontaire)

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE SUR LES 5 COMMUNES DE L'OUEST DU TERRITOIRE (SECTEUR 3)

Le taux d'erreurs de tri sur la collecte en porte-à-porte sur le territoire des cinq nouvelles communes s'élève à 22 %. Appliqué aux tonnages collectés, cela représente 349 tonnes valorisables pour 447 tonnes collectées en 2022.

349 t

de matériaux valorisables soit **45,6 kg/hab./an**

22 %

d'erreurs de tri en porte-à-porte sur les 5 communes

LA COLLECTE DU VERRE

<h1>706</h1> <p>conteneurs pour le verre sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg</p>	<h1>25,4</h1> kg/hab./an de verre collecté
<h1>13 310 t</h1> <p>de verre collecté</p>	<h1>-1,6 %</h1> <p>de tonnes de verre collecté</p>

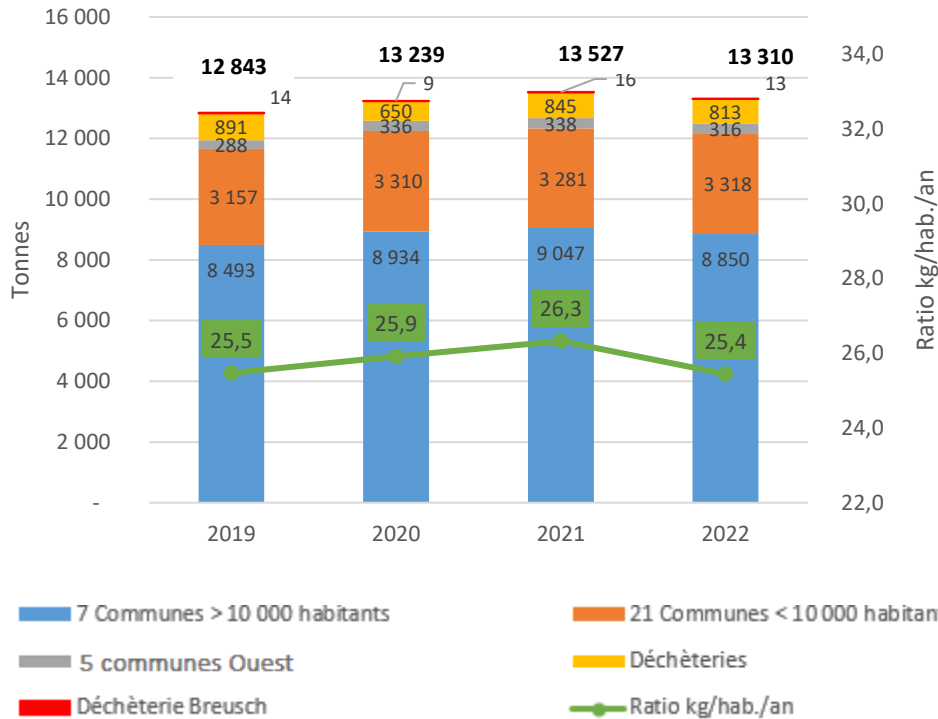
Les quantités de verre collectées sont relativement stables (-1,6 % en 2022 par rapport à 2021).

La collectivité doit poursuivre ses efforts pour densifier le réseau de conteneurs à disposition des habitants dans l'habitat urbain sur les 7 communes de plus de 10 000 habitants. Ce territoire compte aujourd'hui un conteneur pour 831 habitants, la performance n'est que de 21 kg/habitant/an contre 21,7 kg/habitant/an en 2021.

Les communes de moins de 10 000 habitants sont dotées d'un conteneur pour près de 500 habitants et atteignent une performance de 35,6 kg/habitant/an.

Ces résultats sont satisfaisants au regard des moyennes nationales pour ce type d'habitat semi-urbain (30 kg/habitant/an) et correspondent à ceux de 2021 (- 0,5%).

Verre : évolution des quantités collectées



LA COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES

383

bornes de collecte des déchets alimentaires sur 23 communes de moins de 10 000 habitants et 2 quartiers de Strasbourg

530 t

de déchets alimentaires collectés

1-2 %

d'erreurs de tri

Les premiers résultats de la collecte des déchets alimentaires sont très encourageants. Les projections de collecte sur une année complète donnent des ratios compris entre 12 et 19kg/an/habitant selon les communes. L'objectif de 12kg/an/habitant est donc dépassé.

Il convient toutefois de poursuivre les actions de communication pour inscrire le geste de tri dans la durée, en effet le gisement total de déchets alimentaires est estimé à 50kg/an/habitant ce qui signifie qu'il reste encore des habitants à convaincre de participer à cette nouvelle collecte.

Hab.	Papiers/cartons, briques alimentaires, bouteilles en plastique et emballages métalliques								Verre					
	Bas pop° SINOE 2022 *	Nbre de conteneurs	Nbre d'habitants/conteneur	Tonnage en porte à porte	Tonnage en apport volontaire	Tonnage bennes	Total collecte sélective** (tonnes)	Kg/an/hab.	Nombre de conteneurs	Nbre d'habitants/conteneur	Tonnage en porte à porte	Tonnage en apport volontaire**	Total collecte du verre	Kg/an/hab.
Blaesheim	1303	5	261	-	55	-	55	42,0	4	326		57	57	43,9
Eckbolsheim	7316	17	430	-	264	-	264	36,1	12	610		265	265	36,2
Eckwersheim	1445	6	241	-	80	-	80	55,2	5	289		69	69	47,6
Entzheim	2542	11	231	-	125	-	125	49,3	9	282		136	136	53,6
Eschau	6100	18	339	-	251	-	251	41,2	8	763		209	209	34,3
Fegersheim	5849	15	390	-	256	-	256	43,7	8	731		188	188	32,1
Geispolsheim	7667	24	319	-	286	-	286	37,2	13	590		231	231	30,2
Holtzheim	4058	12	338	-	156	-	156	38,4	7	580		161	161	39,6
Lampertheim	3561	8	445	-	114	-	114	32,0	8	445		105	105	29,6
Lipsheim	2663	7	380	-	120	-	120	45,0	7	380		109	109	40,9
Mittelhausbergen	2144	7	306	-	92	-	92	42,9	3	715		84	84	39,0
Mundolsheim	5240	21	250	-	280	-	280	53,5	13	403		267	267	51,0
Niederhausbergen	1678	5	336	-	55	-	55	32,5	2	839	-	52	52	31,3
Oberhausbergen	5642	20	282	-	239	-	239	42,3	11	513	-	152	152	26,9
Oberschaeffolsheim	2782	11	253	-	90	-	90	32,4	6	464	-	85	85	30,7
Plobsheim	4484	19	236	-	191	-	191	42,7	12	374	-	148	148	33,1
Reichstett	4362	12	364	-	182	-	182	41,6	8	545	-	172	172	39,5
Souffelweyersheim	8163	23	355	-	297	-	297	36,4	13	628	-	284	284	34,8
Vendenheim	6074	28	217	-	313	-	313	51,5	19	320	-	226	226	37,3
Wantzenau (La)	5951	19	313	-	177	-	177	29,8	14	425	-	271	271	45,5
Wolfisheim	4154	7	593	-	73	-	73	17,5	4	1039	-	46	46	11,0
Total 21 communes	93178	295	316		3 695		3 695	39,7	186	501		3 318	3 318	35,6
Achenheim	2640	-	-	153	-	-	153	58,0	-	-	103	-	103	39,0
Breuschwickersheim	1402	-	-	142	-	-	142	58,9	-	-	101	-	101	41,9
Kolbsheim	1010	-	-		-	-			-	-		-		
Hangenbieten	1794	-	-	152	-	-	152	58,6	-	-	112	-	112	43,2
Osthoffen	799	-	-		-	-			-	-		-		
Tot. 5 nouv. communes	7645			447			447	58,5			316		316	41,3
Bischheim	17814	6		791	18		809	45,4	24	742	-	273	273	15,3
Hoenheim	11707	-		588	-		588	50,2	13	901	-	309	309	26,4
Illkirch-Graffenstaden	27814	4		1364	16		1 380	49,6	30	927	-	696	696	25,0
Lingolsheim	20483	3		981	10		991	48,4	21	975	-	418	418	20,4
Ostwald	13490	-		477	-		477	35,4	18	749	-	278	278	20,6
Schiltigheim	34336	5		1 658	16		1 674	48,8	37	928	-	625	625	18,2
Strasbourg	296 645	124		13 145	387		13 532	45,6	304	976		6 193	6 193	20,9
Collectes en pied d'immeuble		200			443		443		61			58		
Total 7 communes	422 289	342		19 004	890		19 894	47,1	508	831		8 850	8 850	21,0
Apport volontaire déchèteries		11			73		73		12			826	826	
Bennes papiers/cartons						2 408	2 408							
Total Eurométropole de Strasbourg	523 112	648		19451	4 658	2408	26 517	50,7	706	741	316	12 994	13 310	25,4

* Population SINOE 2022

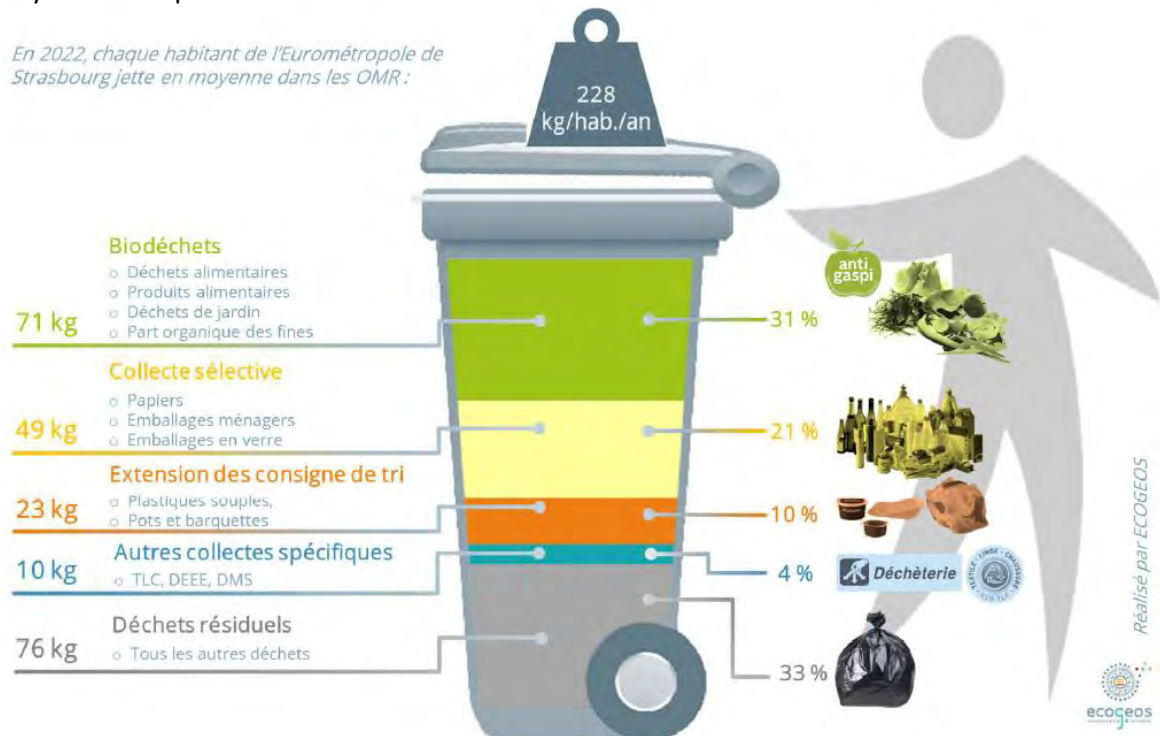
** Totaux arrondis

La collecte des déchets alimentaires a été mise en place progressivement au cours de l'année 2022. Les données ne concernant pas une année complète, elles n'apparaissent pas dans ce tableau.

Composition moyenne des bacs d'ordures ménagères résiduelles (OMR) de l'Eurométropole de Strasbourg.

Deux campagnes de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR) de l'Eurométropole de Strasbourg ont été réalisées par un bureau d'études du 1 au 21 mars 2022 puis du 26 octobre au 17 novembre 2022. À partir des résultats de ces campagnes et du ratio de collecte des OMR estimé à la date de réalisation des caractérisations (228 kg/hab./an), le bureau d'études a évalué pour chacune des typologies de déchets, les quantités observées au sein des bacs OMR.

La synthèse est présentée ci-dessous.



En conclusion,

- les nouvelles collectes en cours de déploiement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (extension des consignes de tri à tous les emballages et déchets alimentaires) devraient contribuer à vider la poubelle d'OMR et ainsi augmenter les quantités de déchets valorisés ;
- de nombreux déchets disposant déjà de collectes sélectives spécifiques (verre, emballages, TLC ...) se trouvent encore dans la poubelle d'OMR.



LE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Afin d'améliorer la qualité de la collecte sélective, la collectivité a été amenée à adapter des dispositifs de collecte à l'habitat vertical dense sensible. Ainsi, au cours des dernières années, la collecte en conteneurs enterrés et la collecte en conteneurs d'apport volontaire de surface à proximité des habitations ont été consolidées sur les secteurs où la collecte traditionnelle en bacs présente des difficultés et s'avère inadaptée.

Ces dispositifs doivent permettre :

- de développer les performances de tri des déchets sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur l'habitat sensible : objectif d'un retour à un taux de refus de tri de 15 % ;
- de rendre plus accessibles les points de collecte et de tri des déchets ;
- d'améliorer la propreté des espaces communs et les conditions de travail des personnels d'entretien et des agents de collecte.

IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRÉS POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LE DOMAINE PUBLIC

L'implantation de conteneurs enterrés pour la collecte sélective et le verre représente des investissements importants. Afin de limiter les coûts d'investissement de départ et les coûts de fonctionnement, des critères d'implantation ont été instaurés permettant de maîtriser les dépenses.

Ces critères sont les suivants :

- risque de vandalisme avéré (zone habitat sensible, incendies ou renversement de conteneurs déjà constatés) ;
- proximité d'habitation et risques de nuisances sonores avérées ;
- densification du réseau en zone d'habitation : mise en place dans le cadre de nouvelles constructions et non en substitution notamment.

DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE DE SURFACE DE PROXIMITÉ

Le déploiement du dispositif de conteneurs d'apport volontaire de surface de proximité est une réponse à la mauvaise qualité du tri enregistrée dans l'habitat vertical dense. Ces conteneurs sont identiques à ceux utilisés pour la collecte sélective en apport volontaire dans les 21 communes de l'Eurométropole de Strasbourg de moins de 10 000 habitants (hormis les 5 communes de l'Ouest du territoire) mais implantés selon un maillage plus fin.

Ce dispositif basé sur le geste volontaire permet de maintenir la bonne qualité du tri en évitant que le contenu soit souillé par des déchets ménagers résiduels. Avec en moyenne 80 % d'erreurs de tri dans les bacs à couvercle jaune, il convenait d'agir pour revenir au plus près des valeurs nationales proche de 20 %. Avec un résultat obtenu à 14,7 % de taux d'erreurs de tri, le déploiement du dispositif est maintenu sur ce même type d'habitat.

Par ailleurs, les bailleurs ont également fait part de leur satisfaction sur ce changement de dispositif qui a apporté une nette amélioration des conditions de collecte et de salubrité des locaux poubelles.

Le nombre total de conteneurs déployés pour ce type de collecte depuis 2015 est de 127.

LA COLLECTE ENTERRÉE EN PIED D'IMMEUBLE, SUR DOMAINE PRIVÉ

Un dispositif de collecte en conteneurs enterrés en pied d'immeuble pour la collecte du verre, des papiers/emballages recyclables et des déchets ménagers résiduels est installé sur plusieurs quartiers au sein de l'Eurométropole de Strasbourg. Ce dispositif de collecte vise à remplacer les bacs en porte-à-porte (papiers/emballages recyclables et déchets ménagers résiduels) par des conteneurs enterrés implantés sur le domaine privé. Il permet de mieux intégrer la gestion des déchets dans l'espace urbain dense, d'améliorer la qualité du tri et de limiter l'impact des actes de vandalisme.

473

conteneurs enterrés en pied d'immeuble en service

Les indicateurs sur les quantités et la qualité du tri sont encourageants mais l'objectif d'un taux de refus de 15% est encore loin d'être atteint. En 2022, le taux de refus de tri sur ces secteurs est de 41,3% contre 32,1% en 2021 soit une augmentation de près de 29% entre 2021 et 2022. Il faut cependant rappeler qu'il pouvait atteindre 80 % avec la collecte en bacs.

Ces conteneurs sont installés sur le domaine privé. Une convention est établie avec les gestionnaires d'immeuble pour chaque projet afin de définir les conditions de financement et d'entretien des conteneurs.

Au total, 473 conteneurs ont été installés depuis 2012 sur une partie du quartier de Strasbourg-Hautepierre, sur le Cercle Lavoisier et le quartier Fresnel à Strasbourg-Cronenbourg, sur le Kirchfeld et au Wihrel à Ostwald, sur la Cité Sellier, le Guirbaden et le quartier Singrist à Strasbourg. Ils desservent près de 6 500 logements.

Face aux nombreuses sollicitations des communes et des bailleurs pour l'installation de conteneurs enterrés, un plan de déploiement a été élaboré en 2017 pour projeter des implantations jusqu'en 2026. Il recense l'ensemble des secteurs éligibles à l'étude de la collecte enterrée en pied d'immeuble répondant aux critères suivants :

- secteur d'habitat dense où la collecte en bacs présente des difficultés et ne donne pas de résultats satisfaisants en matière de collecte sélective ;
- prise en compte des programmes de rénovation des secteurs : ESPEX (cf. ci-après) et NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) ;
- prise en compte des choix et capacités des gestionnaires d'immeubles, dans le cadre de secteurs cohérents de collecte.

Le projet ESPEX concerne la résidentialisation des espaces publics aujourd'hui gérés par les bailleurs. Ce programme de réaménagement des espaces avant rétrocession dans le domaine public, piloté par la Direction de l'Urbanisme et Territoires de l'Eurométropole de Strasbourg, intègre, pour certains secteurs de ce projet, la fourniture et la pose des conteneurs enterrés.

Ainsi le secteur Singrist à Strasbourg-Montagne Verte a été équipé en 2022. Il est géré par les bailleurs Habitation Moderne, In'li, Batigère et quelques copropriétés privées.



LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Les déchèteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte en porte-à-porte en raison de leur nature ou de leur volume. L'objectif est de répondre aux besoins des ménages.

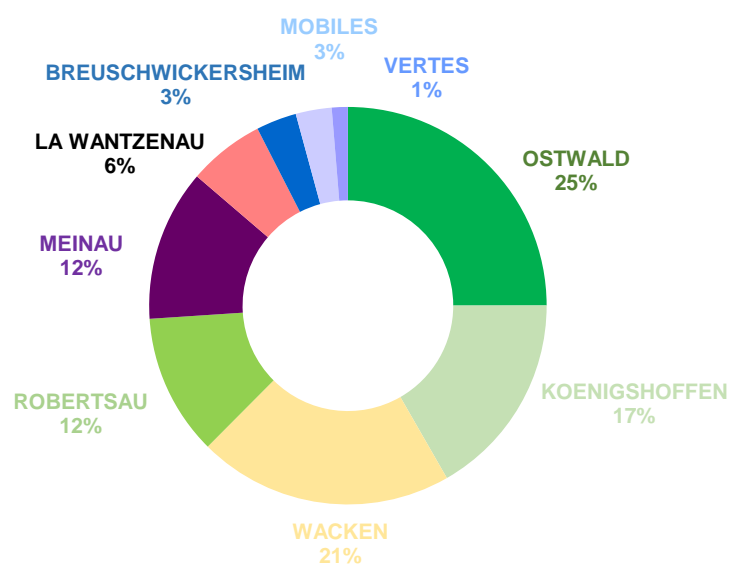
Le réseau des déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg compte 7 déchèteries fixes. La déchèterie située à Breuschwickersheim est réservée exclusivement aux résidents des 5 communes de l'Ouest du territoire ainsi qu'aux non-ménages du même territoire uniquement le mercredi. Ils y ont accès grâce à un badge strictement personnel. Les autres déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg sont réservées uniquement aux particuliers.

La plupart des communes périphériques (hors les 5 communes) bénéficient d'un passage de déchèterie mobile. Ce dispositif est implanté sur site une journée par mois, sauf de décembre à février, où il est implanté une fois dans le trimestre. De plus, ce service est complété d'avril à novembre par une déchèterie mobile spéciale végétaux.

Ces installations ont pour objectifs de :

- proposer des lieux de collecte pour les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle en bacs ;
- favoriser le recyclage ;
- réduire le nombre des dépôts sauvages.

Répartition de la fréquentation (nombre d'entrées) en déchèterie selon les sites :

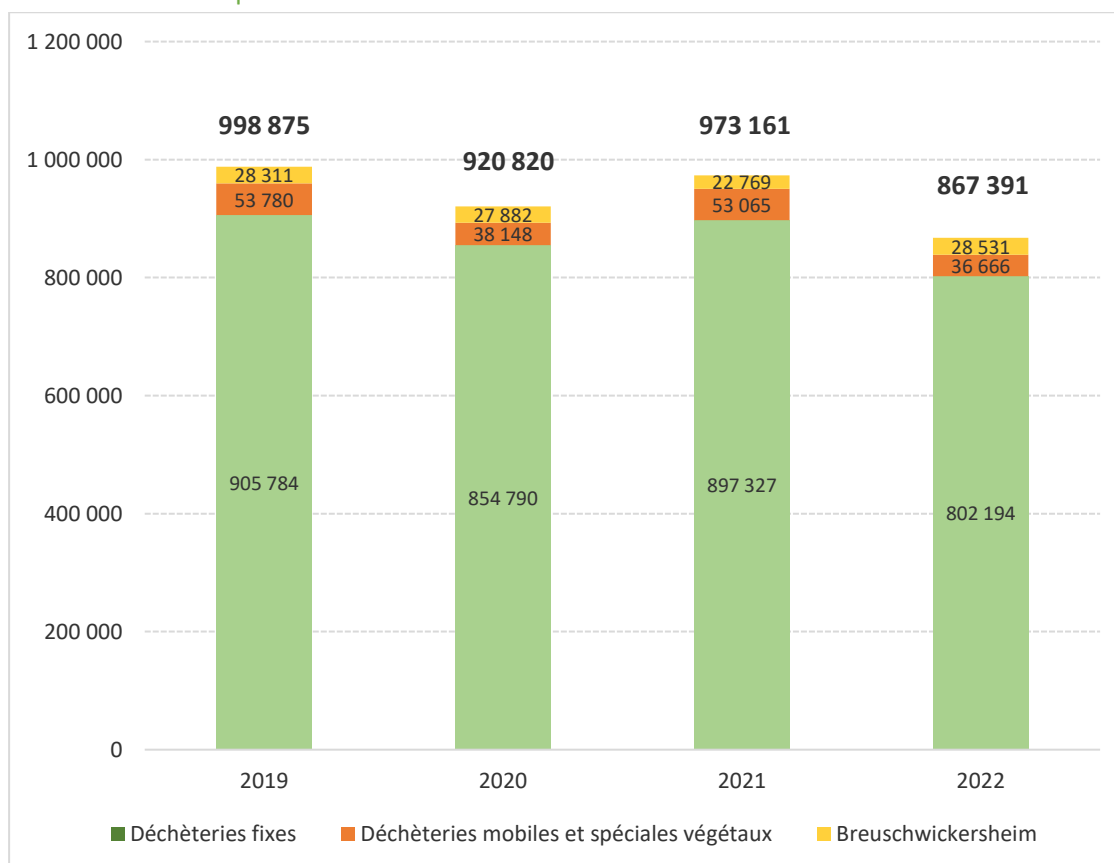


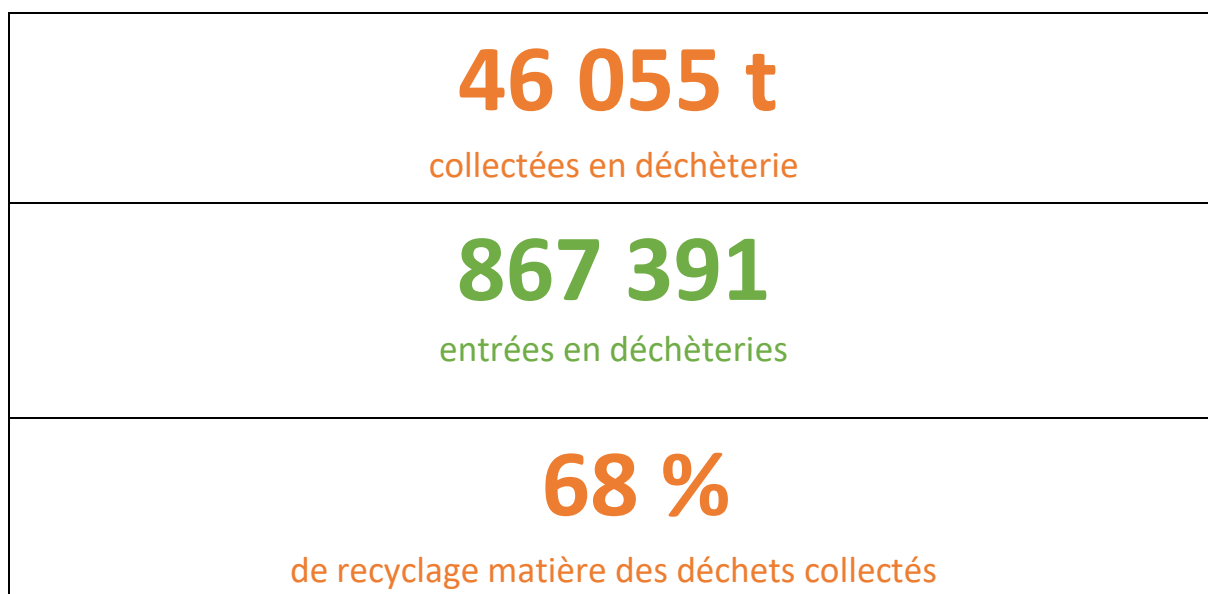
Remarque : Breuschwickersheim accès limité aux 5 communes Ouest.

Déchèteries fixes et tonnages collectés

<h1>1 720 t</h1> <p>collectés à Breuschwickersheim</p>	<h1>3 364 t</h1> <p>collectés à La Wantzenau</p>
<h1>4 750 t</h1> <p>collectés à La Robertsau</p>	<h1>6 566 t</h1> <p>collectés à La Meinau</p>
<h1>7 245 t</h1> <p>collectés au Wacken</p>	<h1>8 705 t</h1> <p>collectés à Koenigshoffen</p>
<h1>10 606 t</h1> <p>collectés à Oswald</p>	

Évolution de la fréquentation en déchèterie



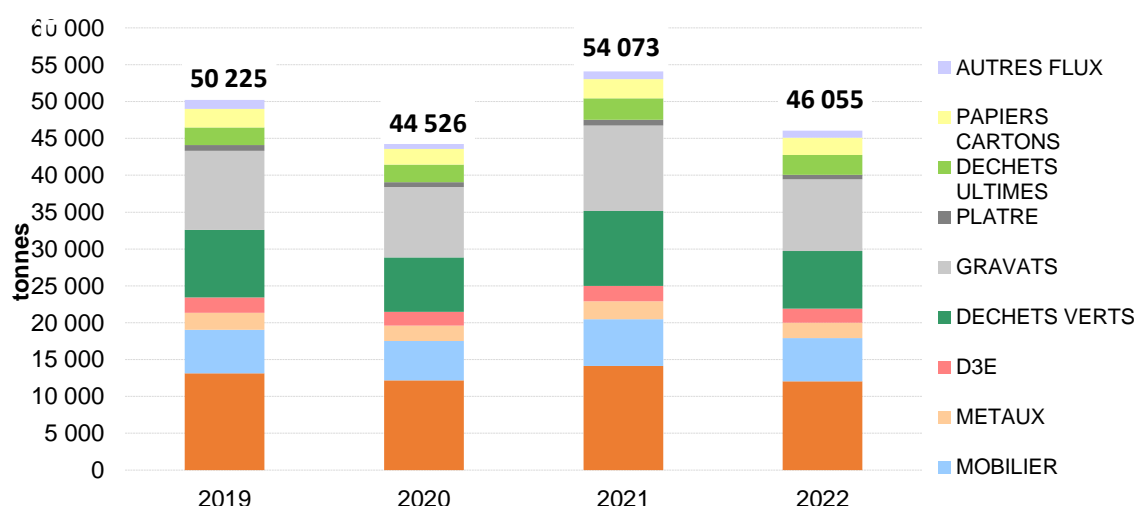


Comparativement à 2021, le tonnage collecté en déchèteries est en baisse de 14,8% et la fréquentation en baisse de 10% (hors déchèterie de Breuschwickersheim). Cette situation exceptionnelle, en dehors de la période COVID, est probablement liée à la conjoncture économique avec une baisse de la consommation des ménages qui entraîne une baisse de la production de déchets.

SYNTHÈSE DES FLUX COLLECTÉS SUR L'ENSEMBLE DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE

Évolution des quantités de déchets collectés (7 déchèteries fixes, déchèteries mobiles et vertes)

Si le flux le plus impacté par la baisse des tonnages est celui des déchets verts (-23 %), les autres flux sont également concernés avec des baisses comprises entre -6% et -16 %.



Bilan d'activité des déchèteries

	Wacken Eglise Rouge	Ostwald La Vigie	La wantz. G. Cuvier	Koenigshoff A. Iemire	Robertsau Lubeck	Meinau Fédération	Breusch wickers heim	Déchèterie Mobiles	Déchèterie Vertes	TOTAL en tonnes
Fréquentation	180 036	216 671	53 878	145 042	99 685	106 882	28 531	25 377	11 289	867 391
Batteries	8,5	10,6	0,4	6,7	1,0	7,7	0,0			34,9
Bouchons en liège *		1,9								1,9
Bouteilles plastiques	8,7	14,3	19,9	17,6	5,4	7,3				73,2
D3E	391,8	439,3	103,2	338,7	195,2	390,4	61,5			1 920,2
Déchets ultimes	289,8	585,1	219,4	682,1	413,5	434,4	48,1			2 672,4
Déchets verts	1 137,5	1 832,0	858,2	1 029,5	647,9	694,5	476,9	691,6	441,7	7 809,7
Encombrants	1 756,1	2 689,2	760,0	2 464,6	1 420,8	1 695,91	367,1	895,4		12 049,2
Lampes et ampoules	0,6	0,8	0,2	0,5	0,5	0,53	0,5			3,6
Gravats	1 292,9	2 454,0	764,4	1 790,1	716,8	1 444,2	444,4	812,1		9 718,9
Huiles moteurs	7,3	14,5	6,0	12,2	3,9	10,3	2,3	6,9		63,3
Huiles végétales	3,8	6,5	2,2	3,8	1,5	6,2	1,6			25,6
Métaux	377,0	465,7	78,5	410,9	225,6	283,8	65,2	180,2		2 086,9
Mobilier	1 170,1	1 281,0	270,0	1 341,3	677,4	993,0	121,1			5 854,1
Papier carton	477,3	460,1	193,7	372,9	301,5	314,8	74,7	69,8		2 264,6
Piles	2,2	3,6	0,8	2,0	1,7	2,9	0,5			13,8
Plâtre	149,2	199,8		85,5		158,1	42,2			634,8
Radiographies	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2				1,3
Verre	171,7	147,5	87,2	146,8	137,4	122,2	13,6			826,4
TOTAL	7 245,0	10 606,3	3 364,4	8 705,4	4 750,2	6 566,3	1 719,5	2 656,1	441,7	46 054,9
<i>Moyenne / apport en Kg</i>	<i>40,24</i>	<i>48,94</i>	<i>62,45</i>	<i>60,02</i>	<i>47,65</i>	<i>61,44</i>	<i>60,27</i>	<i>104,66</i>	<i>39,13</i>	
<i>Part d'activité de chaque site</i>	<i>16%</i>	<i>23%</i>	<i>7%</i>	<i>19%</i>	<i>10%</i>	<i>14%</i>	<i>4%</i>	<i>6%</i>	<i>1%</i>	

TAUX DE RECYCLAGE

68,03 %

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

En complément des déchèteries, l'Eurométropole de Strasbourg assure la collecte des déchets qui, en raison de leur poids ou de leur volume, ne peuvent être pris en charge par la collecte habituelle en bacs. Depuis 2013, les dispositifs de collecte des objets encombrants ont fortement évolué pour répondre aux objectifs de réduction des déchets, d'augmentation du recyclage, de sécurisation et de maîtrise des coûts.

Aujourd'hui, les déchèteries sont clairement identifiées comme les sites dédiés à la collecte des encombrants, permettant d'obtenir un taux de recyclage matière de 68%. En complément, et afin d'offrir le meilleur service à l'utilisateur, la collectivité a choisi de proposer une collecte sur appel pour les objets lourds et/ou volumineux sur l'ensemble des 33 communes.

COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS : GÉNÉRALISATION DE LA COLLECTE SUR APPEL

Dans ces communes, la collecte des objets encombrants est réalisée sur appel. Ainsi, lorsqu'un résident souhaite évacuer un déchet encombrant, il doit préalablement prendre contact avec le service pour convenir d'un rendez-vous avant de déposer son ou ses objets sur le domaine public.

Ce dispositif permet d'informer et d'orienter l'utilisateur dès sa demande vers les solutions les plus adaptées en fonction du type de déchet dont il souhaite se débarrasser. Ainsi, les filières de réemploi ou les déchèteries permettant une meilleure valorisation peuvent être rappelées et privilégiées.

Seuls les objets dont le poids ou le volume ne permettent pas le transport par l'utilisateur jusqu'en déchèterie peuvent être pris en charge par cette collecte sur appel. En 2022, 1 370 demandes ont été enregistrées pour ce service, ce qui représente une diminution de 14 % par rapport à 2021 (1 593 demandes).

Dès la demande, les déchets de type gros électroménager sont identifiés afin d'être collectés séparément pour être recyclés. En 2022, 30 % des appels concernaient ainsi des déchets électroménagers qui ont suivi la filière de recyclage.

1 370

interventions sur appel téléphonique
sur les communes de moins de 10 000 habitants

COMMUNES DE PLUS DE 10 000 HABITANTS

Sur les communes de plus de 10 000 habitants, l'enlèvement des objets encombrants consiste :

- soit en une collecte sur appel : les déchets encombrants sont présentés par les habitants en bordure de voie publique à une date convenue avec le service Collecte et Valorisation des Déchets ;
- soit en une collecte hebdomadaire ou bimensuelle en porte-à-porte sur certains grands ensembles d'habitat vertical sensible.

En 2022, 12 544 interventions sur appel ont été réalisées sur les 7 communes centre de l'agglomération. Ce nombre est relativement stable, il correspond quasiment au volume de 2021 (12 496 demandes).

12 544

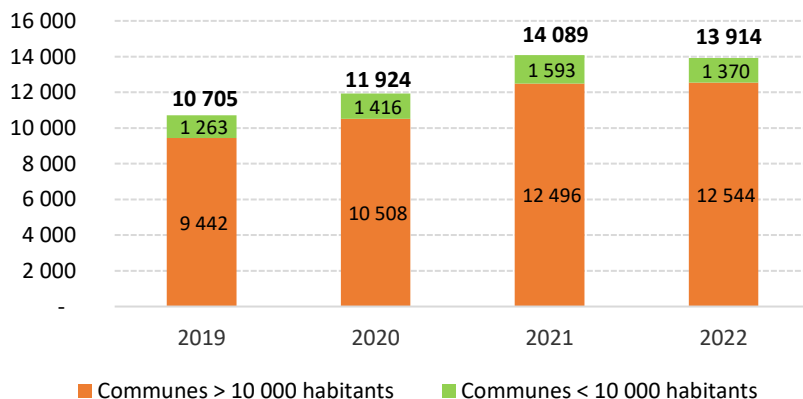
interventions sur appel téléphonique sur les communes de plus de 10 000 habitants

ÉVOLUTION IMPORTANTE DES INTERVENTIONS SUR APPEL

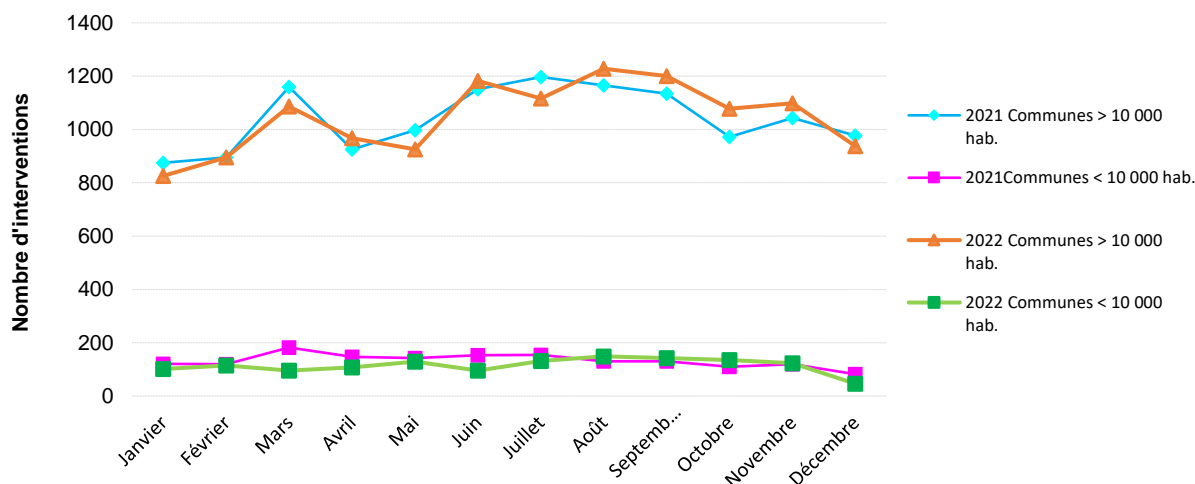
L'évolution des dépôts sauvages de déchets constatée depuis plusieurs années a conduit la collectivité à développer des outils permettant à la fois de mieux faire connaître l'ensemble des solutions possibles pour l'évacuation dans de bonnes conditions des déchets encombrants (réemploi, déchèteries et collectes sur rendez-vous, plaquette « Mes encombrants, je les recycle ») mais également de faciliter le signalement de dépôts sauvages sur la voie publique (plateforme MonStrasbourg notamment).

Ces actions de sensibilisation à la gestion des encombrants ont un impact important sur l'évolution des demandes d'interventions sur l'ensemble du territoire ces dernières années. Même si elles semblent se stabiliser ces deux dernières années, cette évolution des interventions sur appel a été particulièrement marquée en 2021 et 2022 avec une augmentation globale des interventions de 17 % entre 2020 et 2022 (18% entre 2020 et 2021).

Évolution de la collecte des objets encombrants sur appel téléphonique



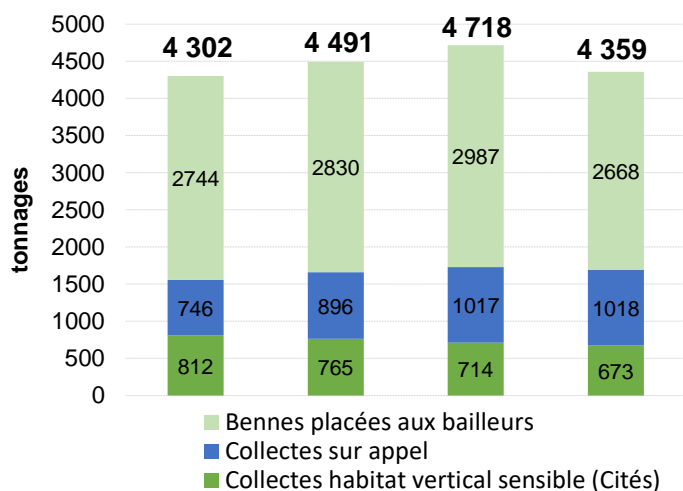
Évolution mensuelle des interventions sur demande (2021/2022)



4 359 t

d'encombrants collectés (métaux compris)

Évolution des tonnages d'objets encombrants et métaux collectés en fonction des dispositifs



Les tonnages collectés sur appel sont quasiment identiques à ceux de l'année passée en 2022. Les tonnages collectés par les 3 dispositifs (bennes, appel, collectes en habitat sensible) diminuent de 7,6% passant de 4 718 tonnes collectées en 2021 à 4 359 tonnes en 2022 avec une diminution plus marquée pour les bennes placées auprès des bailleurs (-10,7 %).

Des placements de bennes sont maintenus sur l'habitat vertical sensible qui représente en tonnage la part la plus importante des déchets encombrants collectés (61%). Des études sont en cours pour faire évoluer également ce dispositif vers plus de sécurisation et une meilleure valorisation.

LES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

Ils sont collectés et triés dans un objectif de valorisation matière maximal (bois, plastiques, métaux, etc.) voire de valorisation énergétique.

MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR AVEC ÉCO-MOBILIER

L'éco-organisme Éco-mobilier est le regroupement des metteurs sur le marché de mobiliers qui sont tenus d'assurer leurs obligations de prévention et de gestion des déchets issus des mobiliers arrivés en fin de vie. Éco-mobilier a été réagréé par l'État en 2019 pour la période 2019-2023.

Les objectifs fixés pour cette période sont notamment les suivants :

- viser le zéro enfouissement à l'horizon 2023 ;
- déployer et optimiser les solutions de collecte ;
- maximiser la valorisation et le recyclage du bois.

La collectivité a renouvelé en 2019 son contrat territorial de collecte des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) avec Éco-mobilier pour une durée de 5 ans. Ce contrat permet de bénéficier d'un soutien opérationnel et financier sur la filière.

LE DISPOSITIF DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

5 857 t

de DEA collectés

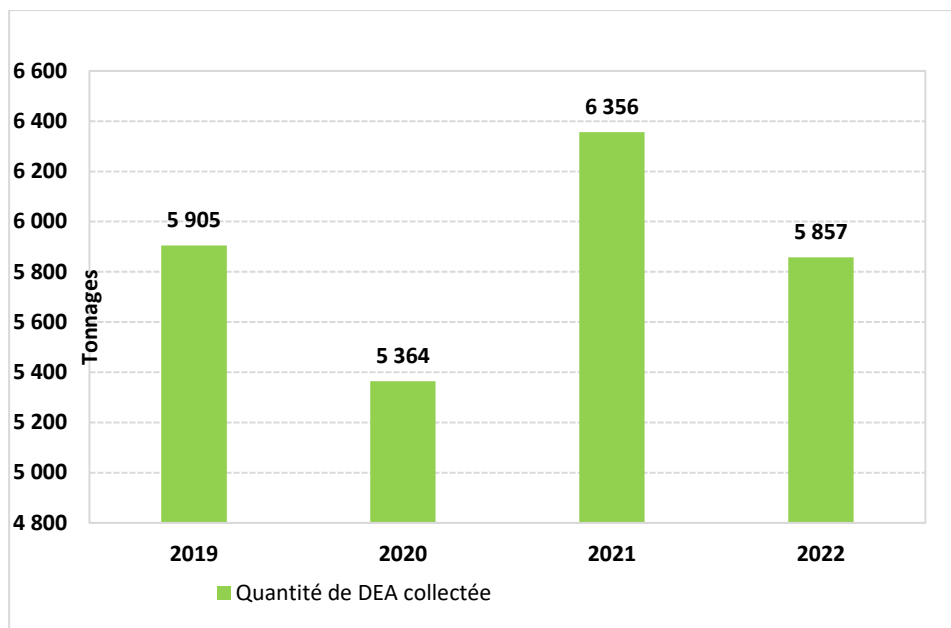
La collecte des DEA en fin de vie s'effectue sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg par différents dispositifs : bennes en déchèteries fixes, bennes en déchèteries mobiles et collecte en porte-à-porte.

Pour les déchèteries fixes, Éco-mobilier assure la prise en charge opérationnelle de la collecte des DEA via la fourniture de contenants, leur transport et le traitement de ces déchets. Cette prise en charge opérationnelle s'est faite de façon progressive. Toutes les déchèteries fixes du territoire sont équipées depuis 2017 de bennes pour la collecte séparée des DEA.

En 2022, 5 857 tonnes de DEA ont ainsi été collectées sur nos déchèteries, marquant une baisse de 7,9% par rapport à 2021 à l'instar des autres flux de déchets collectés en déchèteries.

Les DEA collectés via le dispositif de déchèteries mobiles et de collecte en porte-à-porte sont hors périmètre opérationnel d'Éco-mobilier.

Ils sont directement pris en charge par la collectivité, suivent la filière de valorisation énergétique des encombrants et font l'objet d'un soutien financier de la part d'Éco-mobilier.



4 808

apports

66,2 t

de produits collectés
hors périmètre EcoDDS

72,8 t

de produits collectés
dans le périmètre EcoDDS

28,9 kg

en moyenne collectés
lors de chaque apport

LES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES (DDM)

Il s'agit de produits chimiques ou matériaux pouvant présenter un risque pour la santé et l'environnement: produits domestiques dangereux comme les restes de peinture, les pesticides, les insecticides, les solvants, les décapants, l'amiante... Ils sont composés des déchets diffus spécifiques (DDS) pris en charge par l'éco-organisme Eco DDS et des déchets hors périmètre Eco DDS. Les DDM sont hautement polluants. Ils nécessitent des conditions de stockage et de traitement spécifiques qui permettent de réduire leur impact sur l'environnement et la santé.

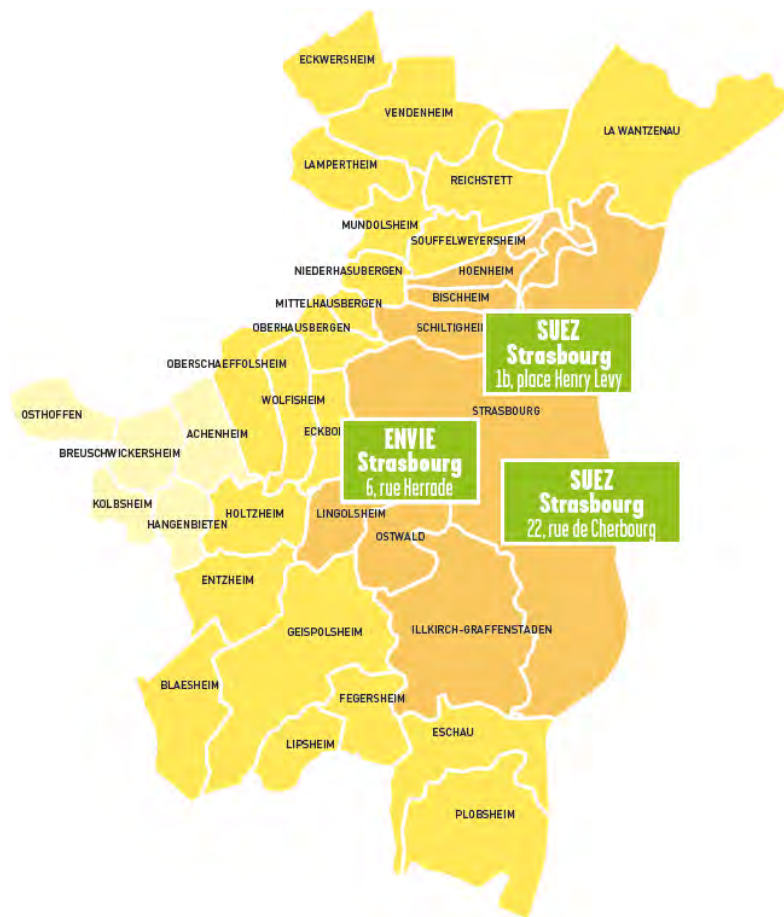
DISPOSITIFS DE COLLECTE

Les DDM ne sont pas admis en déchèterie, ils sont à déposer étiquetés et conditionnés, sur des sites habilités de l'Eurométropole de Strasbourg.

En 2022 ces sites étaient les suivants :

- SUEZ Strasbourg - 1b place Henry Levy ;
- SUEZ Strasbourg - rue de Cherbourg ;
- ENVIE Strasbourg - 6 rue Herrade.

En 2022, 4 808 apports ont été dénombrés sur ces 3 sites. On constate une augmentation de la fréquentation par rapport à 2021. Par contre, le poids moyen par apport a diminué, en passant de 31,5 kg/apport en 2021 à 28,9 kg/apport en 2022. Au total, 139 tonnes de DDM ont été collectées, soit 5 tonnes de moins qu'en 2021.



7,9 t

de produits collectés sur la déchèterie de Breuschwickersheim

La déchèterie de Breuschwickersheim fait l'objet d'une exception : une collecte spécifique est organisée 4 fois par an, uniquement pour les résidents des 5 communes autorisés à utiliser cette déchèterie.

Elle a permis de collecter 7,9 tonnes de DDM en 2022, soit 2,9 t de moins qu'en 2021.

Malgré les dispositifs de collecte en place, des dépôts sauvages sont tout de même constatés sur le territoire : 25,3 tonnes de DDM ont dû être collectées et traitées en 2022 contre 19,6 tonnes en 2021 et 29,9 tonnes en 2020.

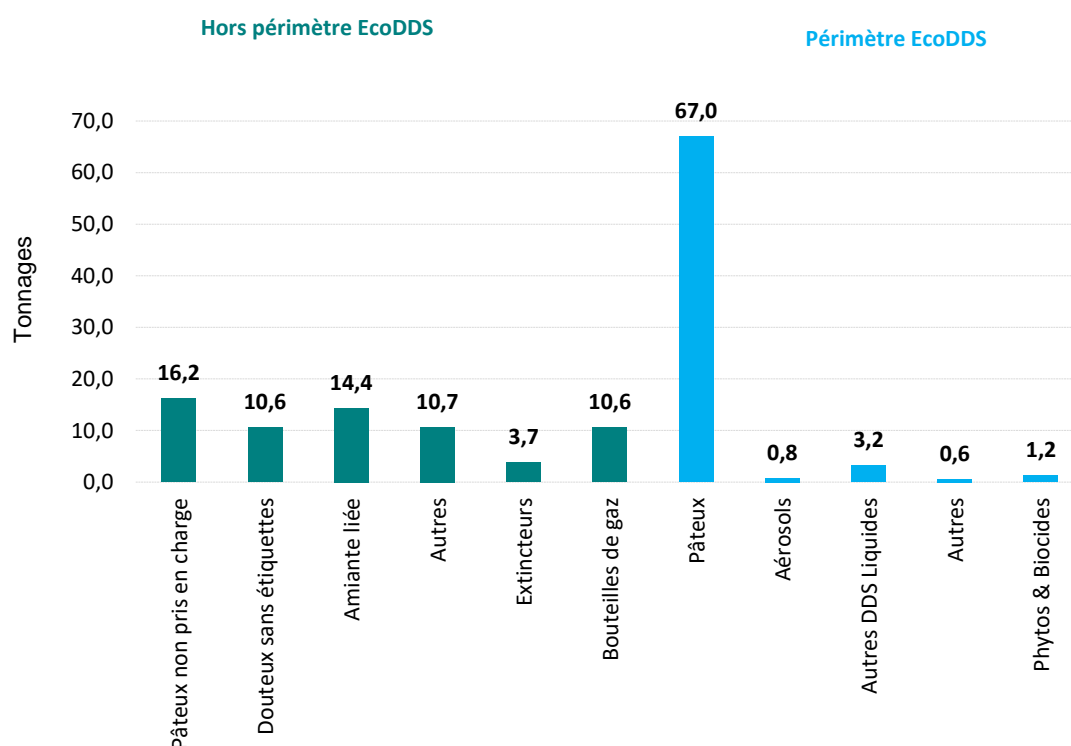
MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR AVEC ECODDS

L'éco-organisme EcoDDS, assure la mise en œuvre de la REP (responsabilité élargie du producteur), dont le principe est de faire contribuer les metteurs sur le marché à la collecte et au traitement des produits en fin de vie, au travers d'une éco-contribution. Sont concernés 9 flux : acides, bases, aérosols, phytosanitaires et biocides, comburants, autres DDS liquides, filtres à huile, bidons vides de combustibles de chauffage et pâteux.

EcoDDS prend en charge l'enlèvement et le traitement des DDS entrant dans le périmètre défini ci-dessus et collectés sur les 3 sites mentionnés précédemment.

En 2022, ce sont 52 % des déchets collectés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg qui ont été pris en charge par EcoDDS, contre 41% en 2021 et seulement 26 % en 2020, les produits restants étant à la charge de la collectivité.

Bilan des déchets diffus spécifiques collectés sur les 3 sites de Strasbourg





VOUS TRIEZ, NOS ÉQUIPES ASSURENT LE TRAITEMENT ET LE RECYCLAGE

LA VALORISATION DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, EN ACIER ET EN ALUMINIUM, ET DES PAPIERS-CARTONS

Les collectes sélectives permettent de récupérer des déchets en vue d'une valorisation matière des matériaux (métaux, papier, verre, organique...). Cette valorisation contribue notamment à la préservation des ressources et à la création d'emplois.

LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, les déchets acceptés dans le cadre de la collecte sélective des bouteilles et flacons en plastique, acier/aluminium et des papiers-cartons sont les suivants :

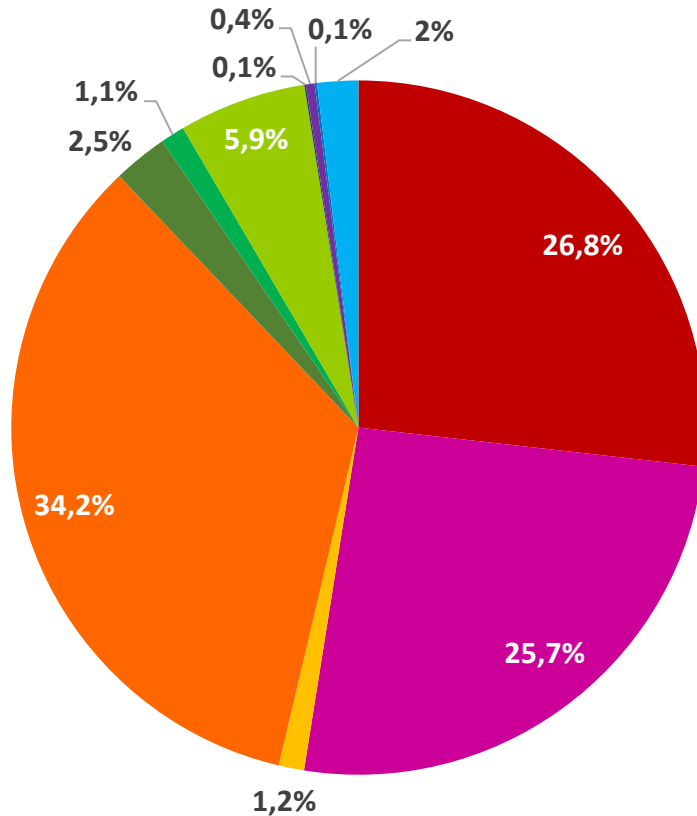
Ils sont collectés dans les bacs, les sacs ou les conteneurs d'apports volontaires jaunes ainsi que dans les déchèteries. Une fois collectés, ces déchets sont acheminés vers deux centres de tri situés au Port du Rhin, dans le cadre d'un marché de prestation. Le prestataire effectue le tri et sépare les matériaux en 11 flux de qualités standardisées (PEHD, PET clair, PET coloré...) en vue d'une valorisation matière.

Les consignes seront amenées à évoluer à compter du 1^{er} janvier 2023 avec le déploiement de l'extension des consignes de tri à tous les emballages, ainsi, les pots, barquettes et films seront à jeter dans le contenant dédié à la collecte sélective.

LES CENTRES DE TRI ET LEURS PERFORMANCES

26 517 t

livrées sur les centres de tri



Lexique :

- | | | |
|------------------------|-------------------------|-------------------------------------|
| ■ Autres cellulosiques | ■ JRM | ● PCC : Papier/Carton Complexé |
| ■ PCC | ■ PCNC | ● PCNC : Papier/Carton Non Complexé |
| ■ P.E.H.D | ■ P.E.T coloré | ● JRM : Journaux Revues Magazines |
| ■ P.E.T clair | ■ Métaux non emballages | ● PEHD : Polyéthylène Haute Densité |
| ■ Aluminium | ■ Petits Aluminiums | ● PET : Polyéthylène Téréphtalat |
| ■ Acier | | |

Les centres de tri vers lesquels sont dirigés les déchets d'emballages et les papiers collectés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg sont certifiés ISO 14001 et ISO 9001 :

- Altem, pour le tri des déchets en mélange provenant des bacs et des conteneurs d'apport volontaire ;
- Schroll, pour le tri des bennes provenant des déchèteries (papiers, cartons uniquement).

Les déchets sont séparés par catégorie grâce à de nombreuses techniques : criblage, tri optique, tri manuel, courant de Foucault...

Les produits triés sont mis en balle ou chargés en vrac, puis expédiés vers l'industrie du recyclage.

Les apports de l'Eurométropole de Strasbourg ont représenté en 2022 :

- 24 109 tonnes livrées sur le site Altem ;
- 2 408 tonnes livrées sur le site Schroll.

Au regard de ces tonnages livrés, les tonnages des matériaux valorisés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg évoluent de la manière suivante :

	2021 (t)	2022 (t)	Évolution 2021/2022
PCC	270	206	-22,8%
PCNC	6 055	5 953	-1,7%
PEHD	447	443	-0,9%
PET clair	1 108	1 034	-6,7%
PET coloré	272	196	-27,9%
JRM	2 452	4 475	82,5%
Autres cellulosiques	7 813	4 664	-40,3%
Acier	361	332	-8,0
Aluminium	67	70	4,5%
Petits aluminiums et souples	32	20	-37,5%
Autres métaux	16	12	-25,0%
Sous-total	18 893	17 405	-7,9%
Impropres	7 278	6 699	-8,0%
Total	26 171	24 104	-7,9%

On observe une forte hausse des quantités de journaux/revues/magazines liée à la reprise de l'activité des papeteries durant l'année 2022. Corrélativement, les quantités du flux « autres cellulosiques » est en forte baisse. En effet, le marché de tri et de valorisation de la collecte sélective est constitué de telle manière que l'objectif sur ces deux flux est mutualisé. Le prestataire peut ainsi adapter son niveau de qualité en sortie de chaîne de tri à la demande du marché, afin de permettre d'obtenir les meilleurs prix en fonction de la demande des différents industriels et de ne pas se mettre en difficulté sur la sortie de ces matériaux du centre de tri.

ÉVOLUTION DE LA CHAÎNE DE TRI

Afin d'être en capacité de trier l'extension des consignes de tri, c'est-à-dire de séparer les nouvelles résines appelés « flux en développement » par l'éco-organisme CITEO, l'entreprise Schroll exploitant du centre de tri Altem a réalisé des travaux conséquents sur ce site.

6 machines composant la chaîne de tri ont été remplacées et 5 nouvelles machines ont été installées. Les travaux se sont déroulés en deux phases : d'avril à juin 2022 et d'octobre à décembre 2022 et ont mobilisé 24 entreprises. Cette opération a représenté :

- un investissement de 4 millions d'euros sur la chaîne de tri « conventionnelle » et de 3 millions d'euros sur la chaîne de tri dédiés au flux en développement à trier ;
- près de 20 000 tonnes ont pu être triées en co-activité sur ce site grâce au phasage du chantier ;
- aucune tonne n'a été détournée du centre de tri. Une partie des emballages en plastique collectés en fin d'année 2022 a été conditionnée en balles et stockée pour être triée au lancement de la nouvelle ligne dédiée au tri des plastiques.

Dorénavant, ce centre de tri sera en capacité de trier 60 000 tonnes de déchets avec 15 types de matières différentes contre 11 précédemment.

LE DEVENIR DES MATÉRIAUX TRIÉS

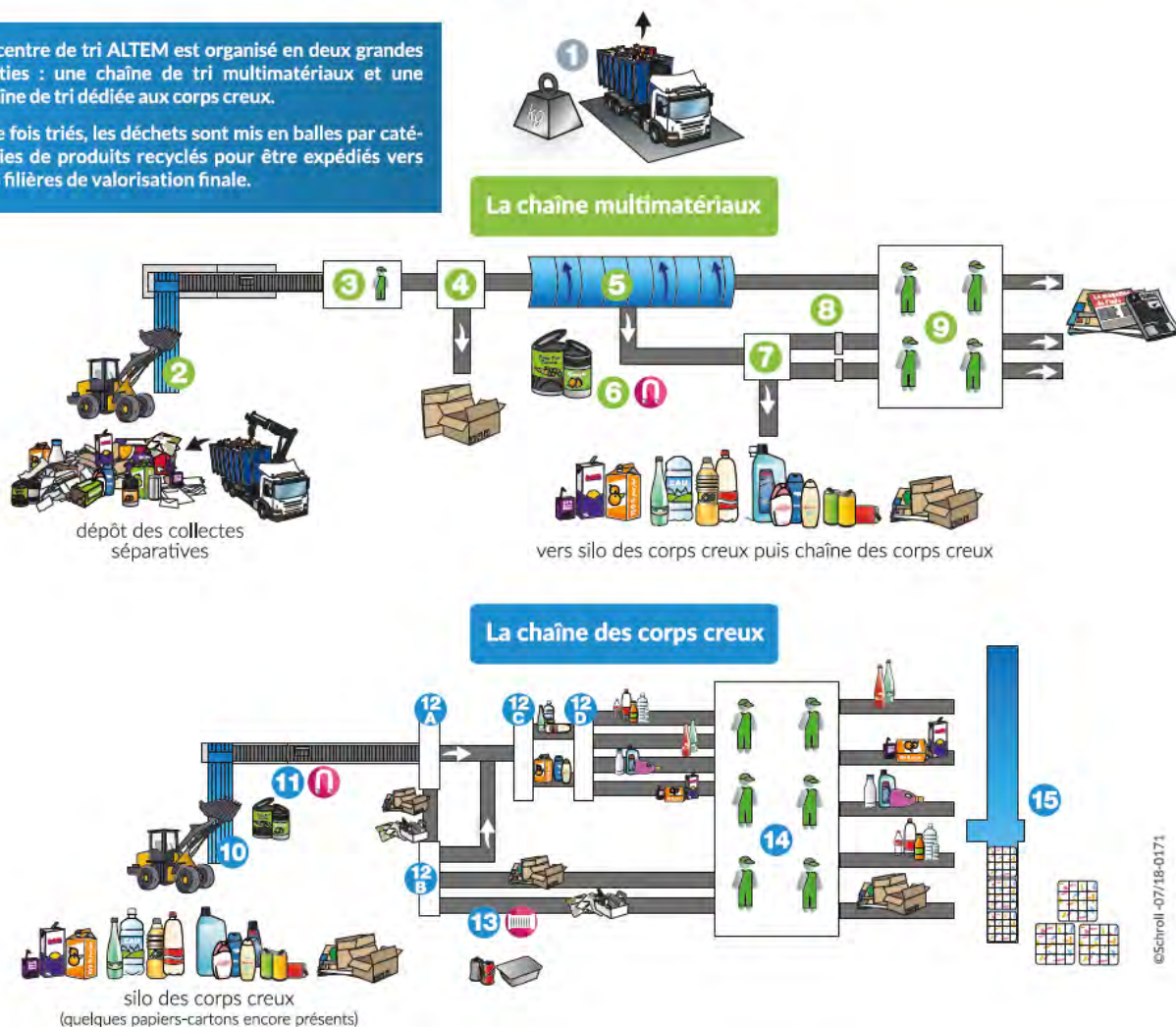
Une fois chez le recycleur, les matériaux triés vont être transformés pour démarrer une seconde vie :

- les papiers et cartons : à partir d'une part plus ou moins importante de matières premières recyclées (jusqu'à 100 %), ils vont être utilisés dans les circuits de consommation habituels : emballages en carton, ramettes de papier recyclé, etc. ;
- le traitement des briques alimentaires suit le même procédé que celui des papiers-cartons : pulpage et désencrage. Le carton est recyclé en papier essuie-tout, papier toilette ou en papier cadeau ;
- les balles de PET seront transformées en paillettes de plastiques propres, utilisées pour fabriquer de nouvelles bouteilles en plastique, des fils et fibres pour l'habillement ;
- les balles de PEHD sont acheminées vers une usine de régénération, pour être transformées en paillettes de plastiques propres, utilisées pour fabriquer par exemple de nouveaux flacons pour lessives, des bidons, des arrosoirs, des sièges auto, etc. ;
- l'acier est principalement recyclé en pièces mécaniques destinées au secteur de l'automobile (carter de moteur, carrosserie) mais aussi en boules de pétanque, en chariots de supermarché... ;
- l'aluminium permet par exemple de fabriquer des trottinettes, vélos, canettes aluminium...

LE PARCOURS DES COLLECTES SÉPARATIVES DE DÉCHETS MÉNAGERS

Le centre de tri ALTEM est organisé en deux grandes parties : une chaîne de tri multimatériaux et une chaîne de tri dédiée aux corps creux.

Une fois triés, les déchets sont mis en balles par catégories de produits recyclés pour être expédiés vers des filières de valorisation finale.



1 Pont bascule

Tous les déchets y sont pesés avant d'être déposés dans l'enceinte du centre de tri.

2 La roue doseuse

Elle alimente la chaîne de tri de façon continue et régulière pour en optimiser le chargement (homogénéisation du flux).

3 La cabine de pré-tri

C'est dans cette cabine que sont retirés les « indésirables » ou importantes erreurs de tri.

4 Le décartonneur

Crible balistique qui permet de sortir les grands cartons du flux.

5 Le trommel

Cylindre de 12 m équipé de mailles qui réalise une première extraction des journaux revues magazines (JRM) envoyés alors vers la cabine de tri dédiée (9).

6 Electro-aimant

Positionné au-dessus du flux, il en extrait les emballages métalliques ferreux (boîtes de conserves, canettes métalliques...)

7 Cribles balistiques

Une succession de cribles balistiques permet la séparation entre les corps plats (papiers / cartons / journaux revues magazines) restant encore dans le flux et les corps creux (bouteilles, flacons, briques alimentaires etc.)

8 Tris optiques

Deux tris optiques positionnés sur le flux « envoient » les JRM dans la cabine de tri dédiée.

9 Cabine de tri des JRM

C'est ici qu'est affinée manuellement la qualité des JRM.

Les corps creux sont envoyés sur la 2^{ème} partie de la chaîne.

10 La roue doseuse

Elle alimente la chaîne de tri de façon continue et régulière pour en optimiser le chargement (homogénéisation du flux).

11 L'électro-aimant

positionné au-dessus du flux, il va en extraire les emballages métalliques ferreux

12 Succession de 4 tris optiques A B C D

Ils permettent de trier tous les emballages plastiques et les briques alimentaires.

13 Courant de Foucault

Il permet d'extraire du flux les emballages aluminium (barquettes et canettes).

14 Cabine de tri manuel

C'est ici qu'est affinée manuellement la qualité des matières finales.

15 Presse à balles

Conditionnement des matières premières recyclées en balles (carrées !). Elles sont ensuite expédiées vers les filières pour être transformées en produits finis.

FAIRE LE BON GESTE

À l'heure actuelle, seuls sont acceptés dans les contenants de collecte sélective :

- les emballages plastiques suivants : bouteilles, bidons et flacons ;
- les emballages métalliques : canettes, conserves, aérosols vides, etc. ;
- les papiers et cartons : journaux, magazines, courriers, etc. ;
- les briques alimentaires.

Afin d'obtenir une qualité de tri optimale, il faut veiller à mettre des emballages vides et en vrac dans le contenant de collecte sélective. Mal triés, les emballages ne pourront pas être recyclés.

Par ailleurs, il convient de ne pas confondre « déchets recyclables » et « contenant de déchets recyclables ». En effet, le verre, les textiles, les piles ou les déchets d'équipements électriques ou électroniques sont recyclables, mais ne sont pas acceptés sur le centre de tri, celui-ci n'étant pas en capacité de les trier et de les conditionner pour les filières de valorisation.

Définition

TRIONS MIEUX, RECYCLONS PLUS! 

Contrairement à une idée reçue, le Point Vert ne veut pas dire que l'emballage est recyclable. Il signifie que l'entreprise qui met en vente ce produit participe financièrement à la collecte, au tri et au recyclage des emballages. Le Point Vert a été créé en France il y a plus de 20 ans dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur.

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

SITES D'ACCUEIL

Le centre de valorisation des déchets végétaux (CVDV) de l'Eurométropole de Strasbourg est implanté route du Rohrschollen dans la zone portuaire Sud de Strasbourg. Il dispose d'une plateforme de 20 000 m², dont 14 000 m² sont dédiés aux activités d'exploitation.

Propriété de l'Eurométropole de Strasbourg, le centre est exploité depuis 2011, dans le cadre de marchés publics successifs. En 2022, le site a été exploité par la société Valterra Matières Organiques certifiée ISO 14001 et ISO 9001.

Afin de pallier la saturation de la plateforme de compostage du Rohrschollen une partie des déchets végétaux générés sur l'Eurométropole de Strasbourg est traitée depuis 2011 sur une plateforme externalisée appartenant à la société Lingenheld située à Oberschaeffolsheim.

En 2022, le tonnage global réceptionné est de 13 572 tonnes, il se répartit sur chacun des 2 sites de la manière suivante :

- 11 372 tonnes (83,8 %) pour le CVDV ;
- 2 200 tonnes (16,2 %) sur le site d'Oberschaeffolsheim.

On constate une baisse des apports de près de 23 % au CVDV et de 25 % sur le site d'Oberschaeffolsheim par rapport à 2021. Les tonnages de l'année 2022 sont sensiblement équivalents à ceux des années antérieures à 2021, 2021 ayant été marquée par une hausse des apports avec près de 40% en plus au CVDV et 26% en plus chez Lingenheld comparativement à 2020 (année de la crise sanitaire).

13 572 t

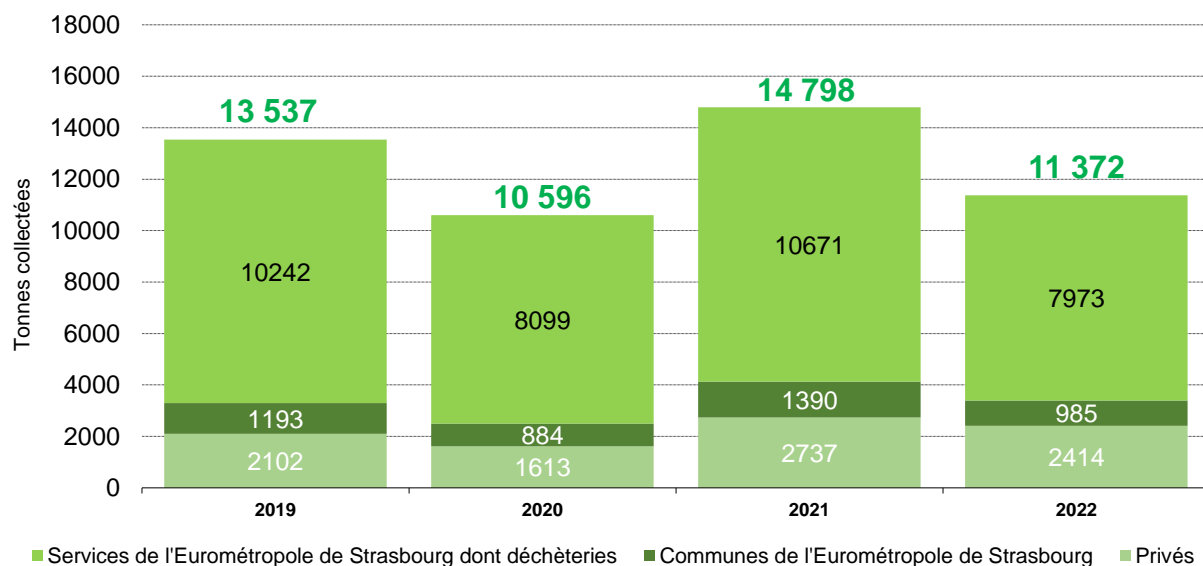
réceptionnées sur les sites de traitement des déchets verts

APPORTEURS

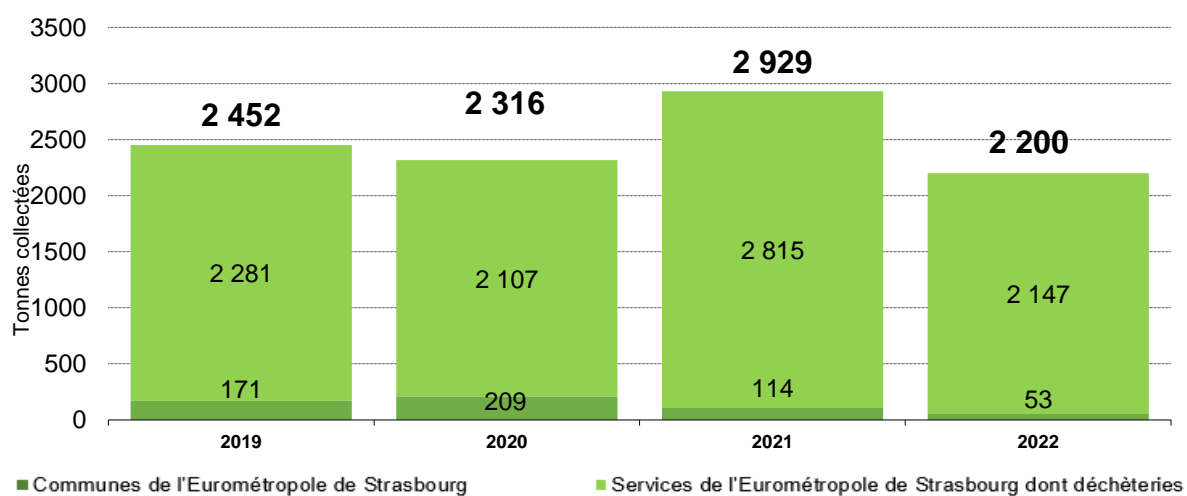
Les déchets verts réceptionnés sur ces sites proviennent principalement des déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg, mais aussi de services techniques (communaux et communautaires) ou de clients privés (entreprises et particuliers).

Les déchets végétaux livrés par les services et communes de l'Eurométropole de Strasbourg représentent environ 79% des déchets verts entrant sur le centre de valorisation des déchets végétaux et 31 % sur la plateforme de Lingenheld.

Provenance des déchets végétaux sur le CVDV



Provenance des déchets végétaux sur le site externalisé d'Oberschaeffolsheim



VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

Les déchets verts (gazon, feuilles, branchages) sont broyés puis mis en andains au centre de valorisation. Après une maturation contrôlée de 6 mois, les produits sont tamisés et permettent d'obtenir le compost qui constitue un amendement organique pour les sols.

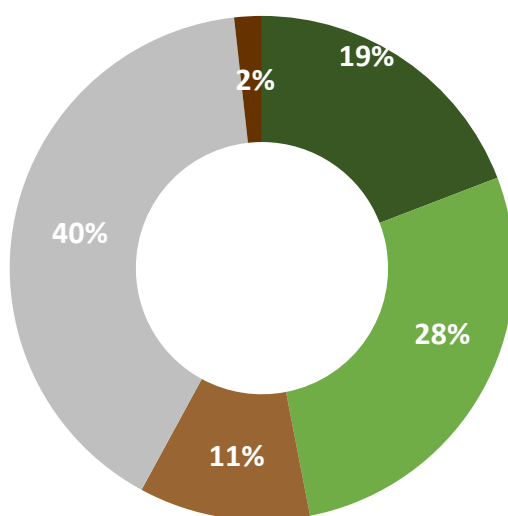
Les broyats sont valorisés en mulch de couverture pour des espaces végétalisés, co-compostés avec des boues de stations d'épuration ou sont valorisés énergétiquement (combustible pour les chaufferies bois).

Les refus de criblage font l'objet d'une valorisation matière en paillage pour les espaces végétalisés ou d'une valorisation énergétique en chaudière biomasse.

En 2022, 8 897 tonnes de produits sont sorties de la plateforme du CVDV sous forme de compost pour 4 889 tonnes, de broyat pour 307 tonnes, de plaquettes pour 3 549 tonnes et de refus de criblage pour 152 tonnes.

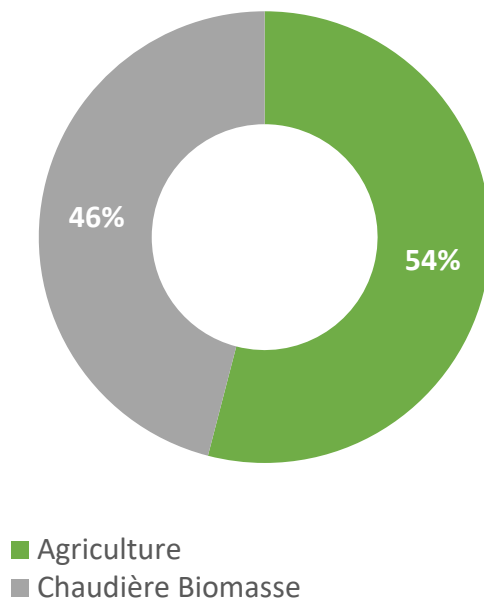
Le tonnage de produits sortants du site de Lingenheld issus des livraisons de l'Eurométropole de Strasbourg est estimé à 1 687 tonnes dont 55% sous forme de compost et 46% en refus de criblage.

Répartition des produits valorisés sur le CVDV



- Entreprises d'espaces verts
- Agriculture
- Jardinage particuliers
- Chaudière biomasse
- Co-compostage

Répartition des produits valorisés sur le site externalisé



UTILISATEURS

Le compost produit au CVDV est utilisé par les entreprises d'espaces verts, mais aussi par les agriculteurs. Les particuliers peuvent également acheter le compost sur place, en vrac ou en sac.

Le compost est disponible auprès de l'exploitant du CVDV.

Les pratiques de co-compostage avec des boues de stations d'épuration observées en 2020 et 2021, liées à la crise sanitaire, sont en nette diminution. En effet, l'utilisation de broyat frais a fortement diminué en 2022 (seulement 2%) par rapport à 2021 (12%) et 2020 (25%). En revanche, la filière de valorisation énergétique avec utilisation des refus de criblage en chaufferies biomasse s'est bien développée en 2022 à hauteur de 41% contre 23% de 2021.

Le compost produit par Lingenheld est utilisé pour l'agriculture.

COMPOST CERTIFIÉ

Le compost produit au CVDV est normalisé selon la norme NFU 44051 et est adapté à l'agriculture biologique.

Le compost produit chez Lingenheld est soit normalisé selon la norme NFU 44051 pour les composts de déchets verts, soit selon la norme NFU 44095 pour les composts issus d'un co-compostage avec les boues de STEP.

QUALITÉ DES APPORTS : ATTENTION AU GESTE DE TRI !

Pour garantir un compost de qualité, il est nécessaire que les déchets verts livrés soient exempts de déchets indésirables tels que des pots et sacs plastiques, grillages, cartons, bois traités...

En 2022, ces indésirables représentaient 33 tonnes, soit 0,3 % des apports au CVDV. La part d'indésirables reste constant par rapport à 2021. Bien que cette part semble négligeable par rapport au total livré, l'impact sur le process est néanmoins important puisque ces indésirables peuvent altérer la qualité du compost et de ses sous-produits de valorisation.

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'unité de valorisation énergétique (UVE), dédiée au traitement des ordures ménagères résiduelles, propriété de l'Eurométropole de Strasbourg, est implantée dans la zone industrielle du Rohrschollen (zone portuaire Sud de Strasbourg), au sein du pôle déchets qui regroupe également :

- différentes sociétés de tri et de valorisation des déchets ménagers et industriels (encombrants, gravats, ferrailles...);
- le centre de valorisation des déchets végétaux (également propriété de l'Eurométropole de Strasbourg).

Mise en service en 1974 et modernisée en 1995 et 2005 afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de protection de l'environnement, l'UVE de Strasbourg était initialement constituée de quatre ensembles fours-chaudières, représentant une capacité technique nominale d'incinération de 350 000 tonnes par an.

Elle permet de traiter les déchets ménagers résiduels de l'Eurométropole de Strasbourg et d'autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Bas-Rhin ainsi que des déchets non dangereux d'activité économique (DAE).

Cette unité de traitement est certifiée ISO 14001 (management environnemental) et ISO 50 001 (management de l'énergie).

La société Sénerval, filiale du groupe Séché Environnement, exploite l'UVE depuis le 6 juillet 2010, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP). Ce contrat, conclu pour une durée de 20 ans, prévoyait d'importants travaux pour l'évolution du site dont la mise à l'arrêt d'une des 4 lignes d'incinération.

COMPOSITION DES LIGNES

Initialement composée de 4 lignes d'incinération, la suppression d'une des lignes avait été anticipée dans le cadre contractuel de la DSP actuelle. Ainsi, seules 3 lignes ont été remises en service à l'issue des travaux de désamiantage menés de 2014 à 2019, pour une capacité de traitement fixée à 270 000 t/an.

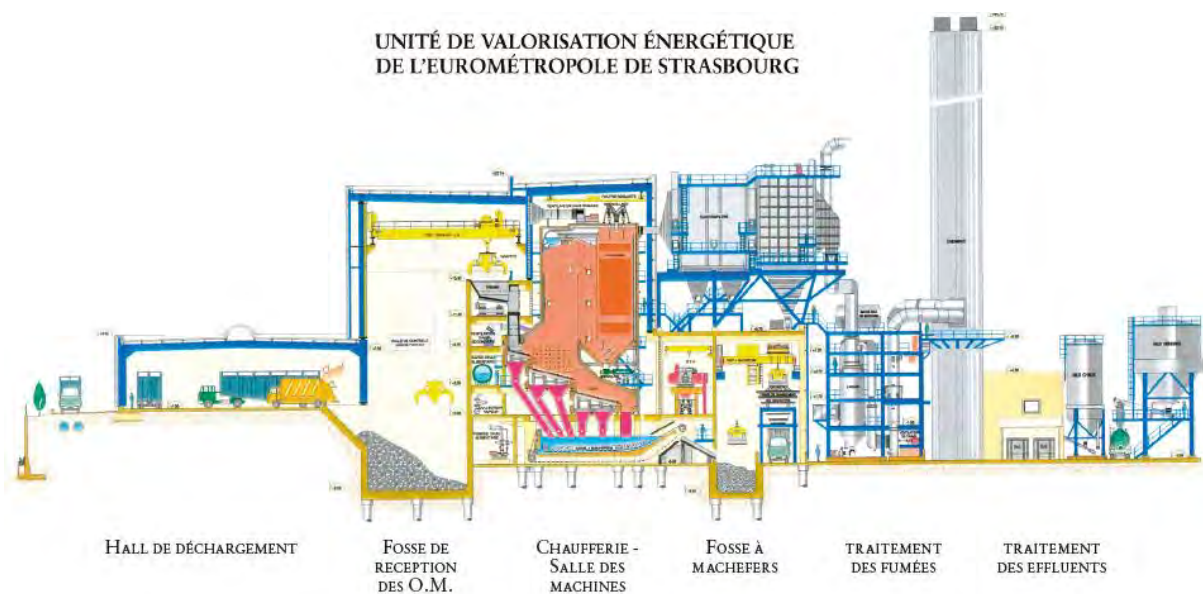
Chaque ligne d'incinération se compose :

- d'un four à grilles d'une capacité nominale de 11 t/h à PCI 2 050 kcal/kg, soit une puissance thermique de 25 MW ;
- d'une chaudière de récupération de la chaleur permettant une production unitaire nominale de vapeur de 32,5 t/h (27 bars, 330 °C) ;
- d'un traitement des fumées constitué :
 - d'électrofiltres pour le dépoussiérage,
 - d'un lavage humide pour la neutralisation des gaz acides et le captage des poussières résiduelles et des métaux lourds,
 - d'un traitement SCR (réduction sélective catalytique) pour le traitement des oxydes d'azote (NOx) et des dioxines-furanes. Ce dispositif SCR permet d'atteindre un niveau d'abattement des NOx au-delà des seuils réglementaires (< 80 mg/Nm³).



L'UVE DISPOSE ÉGALEMENT

- d'une plateforme de maturation et de traitement des mâchefers, intégrant les installations de déferrailage et de criblage, et permettant la valorisation matière des métaux ferreux / non ferreux et des mâchefers ;
- d'un broyeur d'encombrants (mis en service en 2013) ;
- d'une station de traitement des eaux avant rejet au réseau d'assainissement (nouvelle station mise en service début 2013) ;
- d'un groupe turbo-alternateur principal d'une puissance de 22 MW (remis en service en septembre 2020) ;
- d'un réseau de vapeur (13 bars - 250 °C - longueur 4,3 km) alimentant 3 industriels en proximité ;
- d'un réseau de chauffage urbain (circulation d'eau chaude), d'une longueur de 11 km, desservant 3 chaufferies principales, pour l'alimentation finale de 17 000 équivalent-logements issue de la valorisation de l'énergie produite par la combustion des déchets (mis en service en octobre 2013).

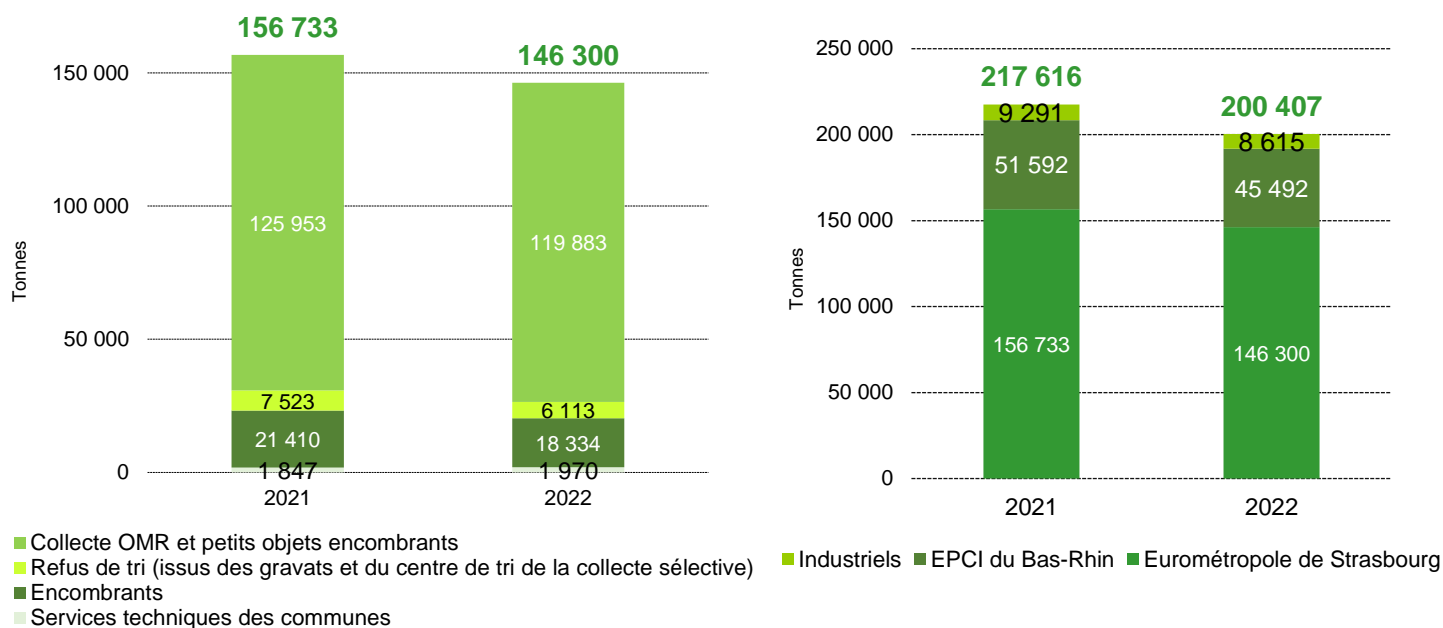


RÉSULTATS 2022 DE L'ACTIVITÉ

Synthèse des chiffres clés

		Unité	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Tonnage entrant		Tonnes	214 350	217 616	200 407	- 7,9%
Tonnage détourné		Tonnes	12 746	22 797	9 954	-56,34%
Tonnage incinéré		Tonnes	207 962	193 935	200 713	3,49%
Tonnage vapeur produite		Tonnes	697 850	670 202	685 564	2,29%
Énergie thermique	autoconsommation (process)	MWh	66 730	106 931	104 521	-2,25%
	vendue (réseau de vapeur vers industriels)	MWh	132 245	137 385	114 055	-16,98%
	vendue (réseau de chaleur vers logements)	MWh	83 386	85 764	75 929	-11,47%
	en admission GTA1 (groupe turboalternateur)	MWh			650	/
	en admission GTA2	MWh	14 400	83 870	7 050	-91,59%
Énergie électrique	produite par GTA1	MWh			115	/
	produite par GTA2	MWh	4 900	22 485	1 975	-91,22%
	vendue (réseau EDS)	MWh	800	8 756	799	-90,87%
Mâchefers	produits (stock brut, sortie UVE, janv à déc 2022)	Tonnes	47 638	43 726	40 676	-6,98%
	Traités (matures sortie PTM, mai 21 à avril 22)	Tonnes		43 726	41 737	-4,55%
	Métaux récupérés	Tonnes	1 336	2 464	1 997	
REFIOM et gâteaux de filtration		Tonnes	5 005	5 074	5 423	6,88%

Apports de déchets (en tonnes) et répartition tonnage de l'Eurométropole de Strasbourg



Après une longue période de suspension d'activité nécessaire au désamiantage de l'unité de valorisation énergétique, l'usine a été remise en service durant l'été 2019. Si des phases de réglages ont été nécessaires, l'UVE a repris une activité normale et est dans une démarche d'amélioration continue.

Dans cette perspective, le délégataire a poursuivi son plan d'action pour l'amélioration du process pendant les arrêts techniques de 2022, en plus de ceux déjà entrepris en 2021. Ces actions sont détaillées ultérieurement.

En 2022, l'UVE a réceptionné 200 407 tonnes de déchets, contre 217 616 tonnes en 2021 soit un tonnage global en baisse de 8% selon le détail ci-dessous :

- - 6,67 % des apports de l'Eurométropole de Strasbourg (- 10 433 tonnes) ;
- - 11,82 % des apports des EPCI (-6 100 tonnes) ;
- - 7,28 % des apports de DAE avec 8 616 tonnes (- 676 tonnes).

La remise en service du Groupe Turbo Alternateur GTA1 a entraîné, comme en 2021, des arrêts de lignes donc des détournements. La décision de cette remise en service ayant été prise par l'Eurométropole de Strasbourg, la collectivité a pris en charge les coûts afférents. Le détail de cette prise en charge financière a été présenté dans le cadre de l'avenant n°12 délibéré en novembre 2022. D'autres détournements pris en charge par le délégataire ont dû être mis en œuvre lors des arrêts techniques annuels programmés ou fortuits afin d'assurer la continuité de service et des conditions de déchargement acceptables.

Ainsi, un total de 9 954 tonnes (moitié moins qu'en 2021) a été détourné en enfouissement et sur des unités de valorisation énergétique lorsque cela était possible.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET VALORISATION MATIÈRE

L'activité d'incinération sur le site de l'UVE a permis une valorisation énergétique et une valorisation matière des déchets. Cependant, une casse sur le GTA2 de 22MW rencontrée sur l'année 2022 n'a pas permis de produire autant d'énergie électrique qu'en 2021.

De ce fait, la performance énergétique obtenue pour 2022 est de 48% selon le référentiel PE R1.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'utilisation de la vapeur a atteint 302 205 MWh (en baisse de 27% par rapport aux 413 950 MWh de 2021) : la vapeur est consommée par l'usine elle-même (34,6%), livrée à trois industriels pour leur process (37,7%) ainsi que sous forme de chaleur pour le réseau du chauffage urbain (25,1%) et permet la production d'électricité (2,5%). L'ensemble de la vapeur produit initialement a été de 685 564 MWh. L'écart entre la quantité de vapeur produite et la quantité utilisée est essentiellement lié au rendement des équipements dont l'utilisation varie en fonction des besoins saisonniers.

La panne du GTA2 enregistrée entre février et décembre 2022 ne lui a permis de fonctionner que 450 heures sur l'année. Il n'a donc pu produire que 1 975 MWh d'électricité contre 22 485 MWh en 2021.

Aussi, le bilan électrique de l'usine est le suivant :

- 1 176 MWh ont été autoconsommés et 24 339 MWh achetés (soit deux fois plus qu'en 2021 avec 12 221 MWh) ;
- 799 MWh ont été vendus à Électricité de Strasbourg (soit 10 fois moins qu'en 2021, avec 8 756 MWh).

VALORISATION MATIÈRE

Les mâchefers ont été dirigés :

- vers l'enfouissement en Allemagne pour les lots de janvier à octobre 2021 (évacués entre novembre 2021 et juin 2022), présentant des non-conformités car ayant fait l'objet d'aléas d'exploitation (réglage de la combustion, arrêts fortuits, etc.) pour un total de 26 195 tonnes ;
- en valorisation matière en tant que sous-couche routière pour les lots de novembre et décembre 2021, tous deux évacués en juin 2022 également, pour 5 079 tonnes.

Une valorisation matière de 1 997 tonnes de métaux ferreux et aluminium a été possible par extraction de ces matériaux encore présent dans les mâchefers.

REJETS AQUEUX ET ATMOSPHÉRIQUES

L'UVE est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). À ce titre, son exploitation se fait dans le respect d'un arrêté préfectoral et sous le contrôle de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). En 2020, l'arrêté préfectoral du 26 mars 2014 a été remplacé, par l'arrêté du 17 juillet 2020 pour l'UVE et par l'arrêté du 22 septembre 2020 pour la plateforme de traitement des mâchefers (PTM). Ceci afin de répondre à plusieurs objectifs :

- mise en cohérence pour les deux sites, des prescriptions fixées entre l'ancien arrêté préfectoral et les différents arrêtés complémentaires établis pendant la phase de travaux de désamiantage de l'UVE comprenant l'intégration de nouvelles valeurs limites environnementales ;
- fixation des contraintes tenant compte des évolutions techniques et réglementaires nationales.

Un suivi continu des rejets, pour les principaux polluants, est assuré par l'instrumentation en place à l'UVE, régulièrement contrôlée et étalonnée. Conformément à l'arrêté préfectoral, des contrôles périodiques sont réalisés par des laboratoires accrédités sur les rejets atmosphériques et aqueux de l'installation.

REJETS ATMOSPHÉRIQUES DE L'UVE

Le tableau ci-après indique les valeurs moyennes annuelles calculées à partir des relevés des analyseurs en continu ainsi que des résultats des contrôles périodiques. Les valeurs limites de rejets fixées dans l'arrêté préfectoral correspondent à des valeurs journalières et la conformité des rejets est donc à contrôler sur cette fréquence réglementaire. Ce tableau donne ainsi une vision globale et moyennée des caractéristiques des rejets aqueux et atmosphériques.

Les résultats moyennés en sortie de cheminée indiquaient des concentrations bien inférieures à l'arrêté préfectoral pour la majorité des composés, excepté pour les dioxines et furanes avec des valeurs légèrement supérieures aux valeurs limites fixées par la réglementation et l'arrêté préfectoral.

Ces résultats ont donné lieu à un arrêté préfectoral complémentaire en date du 25 février 2021 demandant à l'exploitant de renforcer les mesures de contrôle et de transmettre un diagnostic sur la situation rencontrée avec le plan d'action associé.

L'exploitant a mis en place en 2021 un certain nombre d'actions correctives dont la vérification des préleveurs, le remplacement d'une des 3 couches de catalyse dans l'unité SCR (traitement des dioxines furanes et oxydes d'azote) et des améliorations de process permettant d'optimiser les phases de combustion des déchets.

En 2022, cette démarche d'amélioration continue s'est poursuivie avec le remplacement d'une seconde couche de catalyse dans l'unité SCR, sur les 3 en place. Les concentrations en dioxines et furanes s'améliorent, mais des dépassements sont encore observés.

De nouvelles actions se poursuivent en 2023 (installation de cannes gaz dans les fours pour éviter des chutes de la température de combustion).

En complément du suivi en continu et des contrôles périodiques, la campagne annuelle de suivi de la qualité de l'air par analyse des retombées atmosphériques dans l'environnement s'est poursuivie en 2022. Réalisée par un laboratoire spécialisé, elle consiste à doser dans les lichens les retombées potentielles de dioxines furanes et de métaux lourds entraînés dans le panache de la cheminée de l'usine.

Les valeurs mesurées en 2022 par cette méthode utilisée depuis 2006, montrent, comme les années précédentes, des teneurs très proches des bruits de fond, et concluent en l'absence d'impact significatif de l'UVE sur son environnement proche.

Concentrations des rejets atmosphériques (calculées à partir des contrôles réglementaires et des mesures en continu)

Flux estimés (calculés à partir des contrôles réglementaires et des mesures en continu)

		RÉSULTATS	RÉSULTATS	VALEUR LIMITE AP DU 20/07/2020	RÉSULTATS		
		2021	2022	Moyenne par jour		2021	2022
Débit de fumées : Nm ³ /tonnes à 11 % O ₂	Unité				Incinération tonne/an - Unité		
Poussières totales	mg/Nm ³	0,903	1,581	10	tonne/an	1,205	2,87
Chlorure d'hydrogène (HCl)	mg/Nm ³	0,860	1,046	10	tonne/an	1,153	2,22
Composés organiques volatiles (COV)	mg/Nm ³	0,900	1,539	10	tonne/an	1,2	1,74
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm ³	24,520	30,549	50	tonne/an	32,721	37,03
Fluorure d'hydrogène (HF)	mg/Nm ³	0,008	0,046	1	tonne/an	0,01	0,05
Dioxyde de soufre (SO ₂)	mg/Nm ³	12,530	8,373	50	tonne/an	16,726	13,52
Oxydes d'azote (éq. NO ₂)	mg/Nm ³	46,890	55,575	80	tonne/an	62,585	89,99
Ammoniac (NH ₃)	mg/Nm ³	0,630	0,907	30	tonne/an	0,846	1,58
Mercure (Hg)	mg/Nm ³	0,020	0,026	0,05	tonne/an	0,0261	0,0346
Cadmium + Thallium (Cd+Tl)	mg/Nm ³	0,002	0,003	0,05	tonne/an	0,00243	0,0035
Antimoine + Arsenic + Plomb + Chrome + Colbalt + Cuivre + Manganèse + Nickel + Vanadium (Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V)	mg/Nm ³	0,070	0,081	0,5	tonne/an	0,09378	0,115
Dioxines et furanes	mg/Nm ³	0,170	0,236	0,1	kg/an	0,222	0,317
Polychlorobiphenyls (PCB)	nanog iTEQ/ Nm ³	0,002	0,002	0,1	gramme iTEQ/an	0,002	0,002

REJETS DE L'UVE VERS LA DARSE (UNIQUEMENT LES EAUX PLUVIALES)

Les eaux pluviales de ruissellement de l'UVE sont rejetées au milieu naturel (Darse IV) après passage dans un débourbeur-déshuileur. Les valeurs résultent des moyennes des contrôles réalisés par des laboratoires accrédités et des mesures réalisées en continu sur l'installation.

Le diagnostic approfondi réalisé en 2021 qui a débouché sur des travaux de maintenance, conduits au courant de l'année, ont permis d'améliorer les valeurs de rejet sur les matières en suspension. Les valeurs obtenues en 2022 sont bien en dessous des valeurs 2021 sur l'ensemble des paramètres.

Rejets de l'UVE vers la Darse (uniquement les eaux pluviales)

	RÉSULTATS		VALEUR LIMITE
	2021	2022	Selon l'Arrêté Préfectoral du 17/07/2020
pH	7,2	7,3	5,5 < pH < 8,5
MES (matières en suspension)	187,5	58,5	< 100 mg/l
DCO (demande chimique en oxygène)	298	160,6	< 300 mg/l
HCT (hydrocarbures totaux)	2,78	0,35	< 5 mg/l

REJETS DES EAUX GÉNÉRÉES SUR LA PLATEFORME DE TRAITEMENT DES MÂCHEFERS

Les eaux pluviales de ruissellement de la plateforme de traitement des mâchefers sont récupérées par un réseau qui s'écoule par gravité vers le bassin tampon de la plateforme.

Ces eaux sont ensuite dirigées vers l'UVE pour y être traitées avec les eaux de process.

REJETS DES EAUX PLUVIALES DE L'UNITÉ DE BROYAGE

Les eaux pluviales de voiries (EP) sont récupérées par un réseau spécifique. Elles sont orientées dans un séparateur d'hydrocarbures avant d'être évacuées vers le milieu naturel (Darse IV). En cas de pollution de ces eaux ou lors d'incendie, ces eaux sont redirigées vers un bassin de confinement pour assurer la rétention de la pollution sur le site. Les eaux polluées sont ensuite pompées de ce bassin pour être traitées.

En 2020, un système d'obturation avec vessie gonflable a été mis en place sur la conduite de rejet du réseau EP vers la Darse pour permettre une commande à distance du dévoiement des eaux pluviales.

REJETS DES EAUX DE PROCESS DE L'UVE VERS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT PUBLIC

Les eaux de process traitées *in situ* ainsi que les eaux de ruissellement de la plateforme de traitement des mâchefers sont orientées vers le réseau d'assainissement pour leur traitement final sur la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau.

En 2022, les valeurs moyennées de concentrations sont inférieures aux valeurs limites fixées par la réglementation, la convention de déversement établie par l'Eurométropole de Strasbourg et l'arrêté préfectoral d'exploitation, arrêté préfectoral du 20 juillet 2020 fixant des limites plus strictes sur la majorité des micropolluants métalliques et des limites identiques sur des paramètres plus classiques tels que le débit journalier, la DCO et les MEST.

Concentration des rejets des eaux résiduaires de l'UVE dirigées vers le réseau d'assainissement Flux estimés

	RÉSULTATS			VALEUR LIMITE			RÉSULTATS		
	Unité	2021	2022	Valeur AP du du 20/07/2020	Valeur Convention 12/2019	Valeur AP du 26/03/2014	Unité	2021	2022
Débit	m³/jour	655	665	990	990	840	m³/an	238 972	242 859
Température	°C	20,41	25,46			30	-		
pH	-	8,08	7,4			5,5 < pH < 8,5	-		
MES	mg/l	106,82	72,80	600	600	600	kg/an	25 528	17 680
DCO	mg/l	100,57	60,10	450	450	450	kg/an	24 034	14 596
DBO5	mg/l	19,79	12,74		800	-	kg/an	4 730	3 094
Azote Kjeldahl	mg/l	5,36	4,69			-	kg/an	1 280	1 139
Hydrocarbures	mg/l	0,150	0,120			5	kg/an	36	29
Indice Phénols	mg/l	0,060	0,164			-	kg/an	13,6	39,8
Cyanure libérable	mg/l	0,02	0,03	0,1	0,1	0,1	kg/an	4,01	7,29
Fluorures (F)	mg/l	3,03	3,00	15	15	15	kg/an	725	729
Chlorures (Cl)	mg/l	2978	2886		6 000	-	kg/an	711 620	700 807
Arsenic (As)	mg/l	0,006	0,0023	0,05	0,1	0,1	kg/an	1,41	0,56
Cadmium (Cd)	mg/l	0,008	0,0045	0,025	0,05	0,05	kg/an	1,91	1,09
Chrome Hexavalent (Cr6+)	mg/l	0,0121	0,0040	0,05	0,1	0,1	kg/an	2,90	0,97
Chrome Total (Cr)	mg/l	0,023	0,0112	0,1	0,5	0,5	kg/an	5,54	2,72
Cuivre (Cu)	mg/l	0,051	0,043	0,25	0,5	0,5	kg/an	12,1	10,5
Mercure (Hg)	mg/l	0,0160	0,0027	0,025	0,03	0,03	kg/an	3,82	0,66
Nickel (Ni)	mg/l	0,0228	0,0171	0,1	0,5	0,5	kg/an	5,45	4,15
Plomb (Pb)	mg/l	0,0890	0,0391	0,1	0,2	0,2	kg/an	21,26	9,50
Zinc (Zn)	mg/l	0,382	0,239	0,8	1,5	1,5	kg/an	91,3	58,0
Dioxines et furanes	nanog iTEQ/l	0,0230	0,00034	0,3	0,3	0,3	mg/an	0,005	0,083
Composés organiques (COT)	mg/l	28,07	14,30	200	200	200	kg/an	6 708	3 473
Thallium (Tl)	mg/l	1,00	0,001	0,05	0,05	0,05	kg/an	0,239	0,243
Azote global	mg/l	7,91	7,43		15	-	kg/an	1 891	1 804
Halogènes organiques adsorbables (AOX)	mg/l	0,34	0,30	5	5	5	kg/an	81	73

TEMPS FORT DE L'ANNÉE 2022

En complément des améliorations apportées en 2021, le délégataire en lien avec l'Eurométropole de Strasbourg a continué d'améliorer l'outil industriel sur l'année 2022, en menant les chantiers suivants :

- opération de remise en route du GTA1 votée par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg en décembre 2020 qui a nécessité une remise en état complète des équipements, deux périodes de chasse vapeur pour nettoyer les conduites (première infructueuse, seconde réussie suite au changement d'une partie des conduites). Cet équipement a pu être redémarré avec succès en décembre 2022 ;
- la régénération de la troisième et dernière couche des modules catalytiques de SCR sur chacune des lignes (après avoir remplacé les 2 premières en 2020 et 2021), pour améliorer la qualité des rejets atmosphériques et notamment les teneurs en dioxines et furanes ;
- l'amélioration du dispositif de gestion des cendres, avec le changement complet du système d'évacuation des cendres (transport pneumatique, automatisme, calorifugeage des tuyaux, etc...) et l'installation de rideaux protégeant les électrofiltres des intempéries afin de limiter les risques de bourrage ;
- une amélioration des protocoles de débouillage des électrofiltres, via l'installation de goulottes permettant de contenir les cendres et éviter ainsi leur dispersion puis faciliter leur mise en big bag ;
- le prolongement du travail d'optimisation de la combustion, avec pour résultats 100% de mâchefers valorisables depuis le mois de novembre 2021 (lots évacués en juin 2022) jusqu'à juillet 2022 (lots évacués en février 2023) ;
- la mise en place d'un système de vidéosurveillance permettant de suivre les apports de déchets, conformément à la réglementation en vigueur (loi AGECE).

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2023

L'année 2023 sera dédiée :

- à l'organisation d'une campagne de mesure de la qualité de l'air, avec deux semaines d'analyse par saison, pour évaluer l'impact potentiel de l'UVE sur l'air ;
- au développement d'une stratégie et d'une organisation pour se conformer à la nouvelle réglementation du BREF incinération (mise aux normes), applicable au 3 décembre 2023 ;
- à l'organisation d'analyses de rejets relatifs au mercure (sur les effluents gazeux) et l'organisation d'une campagne d'analyse sur les effluents aqueux à différentes étapes du process de l'usine, pour mieux caractériser et dimensionner les travaux à réaliser pour se conformer à la nouvelle réglementation ;
- au lancement de consultation pour remédier aux désordres observés sur certaines parties du bâti de l'UVE ;
- au lancement de consultations pour alimenter la réflexion sur le devenir de l'usine (état du bâti et de ses équipements, quantités de déchets à horizon 2030-2050) ;
- à l'amélioration de la disponibilité de l'équipement, afin de diminuer les conditions dégradées de fonctionnement.

LES ÉCO-ORGANISMES

Agréés par le Ministère de la transition écologique, les éco-organismes prennent en charge, pour le compte de leurs adhérents, la fin de vie des équipements mis sur le marché dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur (REP).

Les REP peuvent être :

- financières : l'éco-organisme participe au financement de la collecte, de la valorisation et du traitement des produits qui le concernent ;
- opérationnelles : l'éco-organisme prend en charge l'ensemble des opérations de collecte et de traitement des produits en fin de vie ;
- ou mixtes.

Grâce aux écotaxes perçues, les éco-organismes incitent à l'éco-conception et au développement de filières de valorisation et de traitements adaptés, ce qui se traduit pour le consommateur en dispositifs de collectes spécifiques pour ses déchets. Plusieurs dispositifs sont proposés par l'Eurométropole de Strasbourg: collectes en porte-à-porte, en apport volontaire ou en déchèterie.

Éco-organismes en contrat avec l'Eurométropole de Strasbourg

Déchets	Dispositif de collecte	Éco-organisme	Nature de la REP
Papiers, cartons, briques alimentaires, emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique	Bac jaune, sac de tri, conteneur d'apport volontaire, déchèteries	Citéo	Financière
Verres	Conteneur d'apport volontaire, déchèteries		
Déchets d'équipement électrique et électronique	Déchèteries Revendeurs (magasins spécialisés, grandes surfaces)	OCAD3E (via Ecosystem)	Mixte
Lampes et ampoules	Déchèteries	Ecosystem	Opérationnelle
Déchets d'éléments d'ameublement en bois, métal, plastique,...	Déchèteries	Ecomaison	Mixte
Déchets diffus spécifiques des ménages (peintures, solvants, acides, bases,...)	Déchèteries DDS	EcoDDS	Mixte
Textiles (vêtements, chaussures, maroquinerie, tissus)	Déchèteries Conteneurs Textiles	Eco TLC	Financière
Piles et accumulateurs	Déchèteries	Corepile	Opérationnelle

Dans le cadre de partenariats directs entre les metteurs sur le marché et les éco-organismes, d'autres points de collectes existent sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

- lampes, luminaires, D3E, piles (grande distribution) ;
- médicaments non utilisés et déchets d'activités de soins à risques infectieux (pharmacies) ;
- pneumatiques (garagistes) ;
- DEA (magasins d'ameublement).

Collecte, réemploi, valorisation

Prestataires	Déchets	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Sénéral 67100 Strasbourg Exploitant de l'UVE de Strasbourg	Déchets ménagers résiduels	Traitement	Incinération	Délégation de service public 2010 - 2030
Schroll 67100 Strasbourg (Centres de tri Altem, route du Rohrschollen, et Schroll, rue de Cherbourg - Strasbourg)	Emballages ménagers recyclables de collecte sélective	Collecte en conteneurs d'apport volontaire Tri des collectes sélectives	Recyclage	Marché public 2021 - 2025
Valterra 67100 Strasbourg Exploitant du centre de valorisation des déchets verts de l'Eurométropole de Strasbourg	Déchets verts	Traitement	Compostage	Marché public 2019 - 2022
Lingenheld 67203 Oberschaeffolsheim	Déchets verts	Traitement	Compostage	Marché public 2019 - 2022
Reichstett Matériaux 67550 Vendenheim	Gravats	Traitement	Recyclage	Marché public 2020 - 2024
Sarm 67100 Strasbourg	Gravats	Traitement	Recyclage	Marché public 2020 - 2024
Sardi 67100 Strasbourg	Déchets ultimes	Conditionnement	Enfouissement	Marché public 2021 - 2025
Suez 67026 Strasbourg	Déchets diffus spécifiques des ménages	Accueil Conditionnement Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2022 - 2025
Envie 2E 67200 Strasbourg	Déchets diffus spécifiques des ménages	Accueil Conditionnement Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2022 - 2025
Grandidier 88330 Rehaicourt	Déchets diffus spécifiques (dépôts sauvages sur les déchèteries)	Collecte Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2021 - 2024
Alsadis 68703 Cernay	Amiante (dépôts sauvages sur les déchèteries)	Collecte Traitement	Enfouissement	Marché public 2021 - 2024
Trédi Hombourg 68490 Hombourg	Déchets diffus spécifiques (dépôts sauvages sur la voie publique)	Collecte Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2022 - 2024

Prestataires	Déchet	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Amianteko 68750 Bergheim	Amiante (dépôts sauvages sur la voie publique)	Collecte Traitement	Enfouissement	Marché public juillet 2021 -2025
Schroll / Ritleng Revalorisation 67270 Rohr	Plâtre	Conditionnement	Recyclage	Marché public 2022 - 2026
Produnet 67100 Strasbourg	Pneus	Collecte Conditionnement	Recyclage	Marché public 2022 - 2025
Recycal 68150 Ribeauvillé	Verre	Collecte en conteneurs d'apport volontaire et stockage	Recyclage	Marché public 2019 - 2022
Chimirec Est 54450 Domjevin	Huiles moteur	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2022 - 2025
Diakonie Kork Epilepsiezentrum D- 77694 Kehl-Kork	Bouchons de liège	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2022 - 2025
Les Bouchons de l'Espoir 67 67 270 Scherlenheim	Bouchons de liège	Collecte Traitement	Recyclage	Mode de gestion et période concernée 2022- 2025
Médecins du Monde/Est Argent 67000 Strasbourg	Radiographies	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2022 - 2025
Emmaüs (2 structures) 67200 Strasbourg 67450 Mundolsheim	Tous déchets hors déchets dangereux	Collecte Réemploi	Réemploi	Convention 2017 - 2023 SIEG 2022 - 2026
Emmaüs 67450 Mundolsheim	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	SIEG 2022-2026
EBS Le Relais Est 68270 Wittenheim	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	SIEG 2022-2026
Horizon Amitié 67100 Strasbourg	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	SIEG 2022-2026
Vétis 67207 Niederhausbergen	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	SIEG 2022-2026
Suez 67026 Strasbourg	Déchets ménagers résiduels Déchets des collectes sélectives papiers/emballages et verre	Collectes en porte-à-porte (5 communes)	Incinération Recyclage	Marché public 2021 - 2024
Suez 67026 Strasbourg	Rotation des bennes	Collecte Traitement (5 communes)	Recyclage, valorisation et élimination	Marché public Juillet 2022 - juillet 2026
Tredi 68490 Hombourg	Déchets diffus spécifiques des ménages	Collectes ponctuelles Traitement (déchèterie Breuschwickersheim)	Incinération Valorisation énergétique	Marché public juin 2020 - juin 2024

Négoce et revente de matériaux

Prestataires	Déchet	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Schroll 67100 Strasbourg	Papiers, cartons, plastiques et métaux issus du tri des collectes sélectives	Transport Négoce Traitement	Recyclage	Marché public 2021 - 2024
OI Manufacturing 69100 Villeurbanne	Verre	Traitement	Recyclage	Contrat de reprise 2018 - 2022
Métalifer/Derichbourg - ESKA 67100 Strasbourg	Métaux	Broyage Tri Vente	Recyclage	Contrat de cession 2022
Derichbourg – ESKA 67000 Strasbourg	Batteries	Collecte Broyage	Recyclage	Convention 2022 - 2023
Grandidier 88330 Rehaincourt	Huiles alimentaires	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2022 - 2023

ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

Suite à la fusion par intégration de la communauté de communes « Les Châteaux » dans l'Eurométropole de Strasbourg le 1er janvier 2017, deux modes de financement coexistent sur le territoire dans l'attente d'une harmonisation qui interviendra au 1er janvier 2023 avec le passage de la REOM à la TEOM sur les 5 communes de l'ouest du territoire :

- la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) pour les communes d'Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen. La REOM est due par tous les usagers du service. Elle est calculée en fonction du service rendu par la collectivité ;
- la taxe d'Enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour les 28 autres communes. La TEOM est basée sur la valeur locative cadastrale d'un bien foncier indépendamment des quantités de déchets produites.

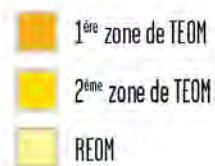
Pour les déchets professionnels assimilables aux déchets ménagers, la redevance spéciale (RS) est facturée en remplacement de la TEOM. La RS est calculée sur la base des volumes de déchets résiduels et recyclables collectés. Ce mode de facturation permet aux professionnels de s'impliquer dans la gestion de leurs déchets en devenant acteurs de leur facture, notamment par la réduction des déchets ou par le geste de tri.

Les taux de TEOM

Les taux d'imposition sont différenciés en fonction du type de collecte et du niveau de service rendu aux usagers. Deux zones ont ainsi été définies sur le territoire pour la TEOM:

1^{ère} Zone

Elle correspond aux 7 communes de plus de 10 000 habitants qui bénéficient de services adaptés en fonction du type d'habitat. Le taux de taxe est de 11,59 %. Ce taux est constant par rapport à l'année 2020.



2e Zone

Elle correspond aux 21 communes de moins de 10 000 habitants desservies une fois par semaine pour les déchets ménagers résiduels. Les administrés doivent présenter leurs bacs en bordure de voie publique les jours de collecte.

La collecte sélective s'effectue en apport volontaire. Le taux de taxe est de 6,13%. Ce taux est constant par rapport à l'année 2020.



MISE EN PLACE PROGRESSIVE DE LA REDEVANCE SPÉCIALE (RS) ET DE LA TARIFICATION INCITATIVE

La redevance spéciale est une facturation pour les déchets professionnels issus des activités publiques et privées basée sur le volume de déchets produits. Elle vient en remplacement de la TEOM et a pour but de responsabiliser les producteurs de déchets et de les encourager à la réduction et au tri de leurs déchets.

L'Eurométropole de Strasbourg l'a mise en place progressivement depuis 2013. Par mesure d'exemplarité, les établissements non soumis à la TEOM (administrations, établissements publics) ont été les premiers concernés.

La généralisation à l'ensemble des professionnels a ensuite débuté en 2015.

La délibération du 25 janvier 2019 a acté la reprise du déploiement de la redevance spéciale dès 2020 et une finalisation en 2 ans pour les professionnels produisant plus de 770 litres de déchets par semaine, qui doivent passer de la TEOM à la RS selon un phasage géographique.

Le déploiement de la RS a été finalisé en 2021 sur 28 communes et s'est poursuivi en 2022 sur les 5 communes de l'ouest du territoire qui passeront à la TEOM complétée de la redevance spéciale au 01/01/2023.

Sur ces 5 communes, 139 professionnels ont été contactés individuellement et 65 sont passés à la redevance spéciale. Les clients démarchés en 2022 seront soumis à la redevance spéciale dès le 1^{er} janvier 2023 et facturés au premier trimestre 2024 pour le service réalisé en 2023.

En 2022, sur l'ensemble des 33 communes, 1 535 clients ont été facturés à la redevance spéciale.

Le démarchage sera finalisé en 2023 avec la régularisation de certains dossiers qui n'ont pas pu être traités lors de la période de crise sanitaire (2020 et 2021).

Afin d'aller plus loin et d'amener tous les usagers (ménages et non-ménages) à réduire et à mieux valoriser les déchets produits, une étude de faisabilité a été finalisée début 2021 concernant la mise en place d'une tarification incitative (liée au service rendu).

La délibération du 25 juin 2021 confirme les premières orientations en faveur de l'expérimentation d'une taxe incitative (TEOMi) sur un territoire pilote, calculée en fonction du volume des bacs de déchets ménagers résiduels. Ces orientations sont par ailleurs renforcées par le Plan Climat Air Énergie Territorial, adopté par la délibération du 18 décembre 2019.

BUDGET GÉNÉRAL – 28 COMMUNES SOUMISES À LA TEOM

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2022, le montant des dépenses de fonctionnement du service public de gestion des déchets s'évalue à près de 76 M€, soit une augmentation d'environ 6,7 M€ (+10%) par rapport à 2021.

Lancée en décembre 2021, l'opération concernant la subvention pour l'achat de protections menstruelles réutilisables a très largement dépassé les prévisions. Plafonnée à 30€ par foyer, environ 4200 foyers en ont bénéficié, ce qui représente une dépense de 124 k€.

Les dépenses liées au déploiement progressif à l'ensemble du territoire eurométropolitain de la collecte des biodéchets s'élèvent 866 k€, en hausse de 558 k€, elles comprennent notamment :

- 202 k€ de sensibilisation des foyers (+ 200 k€) ;
- 58 k€ de communication (courriers, affiches) ;
- 264 k€ de prestations de collecte et de valorisation (+ 126 k€) ;
- 53 k€ de fournitures (+ 53 k€).

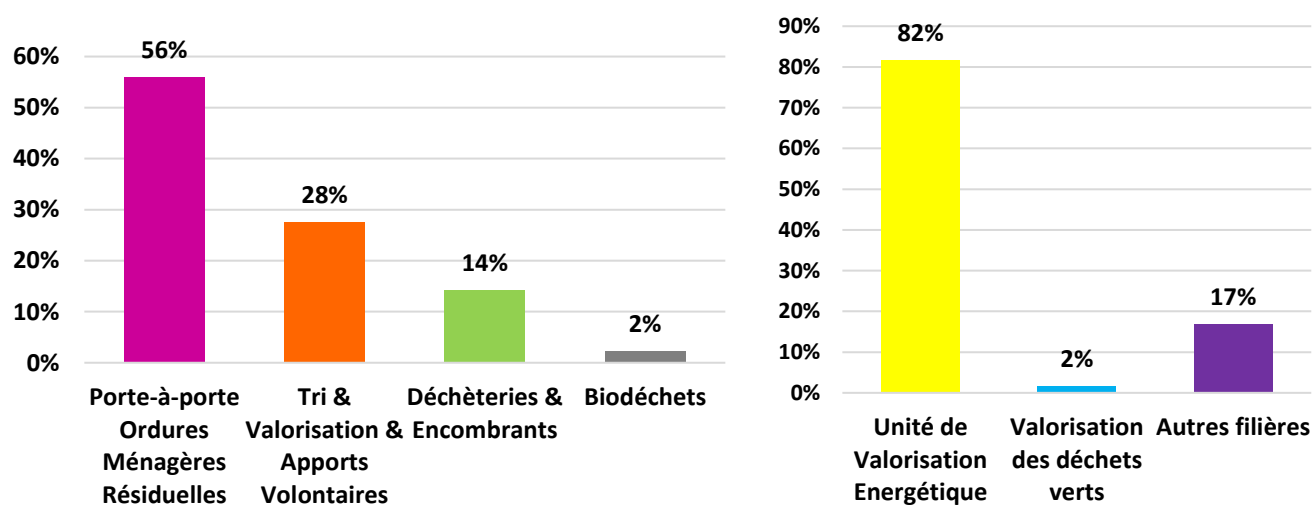
Les dépenses liées aux prestations de traitement sont en hausse de 4,4 M€ en raison notamment :

- de l'indemnisation de l'exploitant de l'unité de valorisation énergétique (UVE) à hauteur de 3,8 M€ (+ 3,6 M€) dans le cadre de l'avenant n°12 à la convention de DSP, adopté le 4 novembre 2022 ;
- de l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) sur l'incinération des déchets, qui est passée de 8€/tonne en 2021 à 11€/ tonne en 2022 (soit + 429 k€).

Les montants figurant entre parenthèses représentent les augmentations enregistrées entre 2021 et 2022.

Dépenses de fonctionnement

Collecte des déchets



BILAN FINANCIER 2022 (EN €) - BUDGET GÉNÉRAL

Dépenses de fonctionnement (en €)

COLLECTE		37 768 149
Porte à porte Ordures Ménagères Résiduelles		21 141 676
Régie	<i>Achats</i>	621 661
	<i>Véhicules et fluides</i>	1 658 058
	<i>Masse salariale & formation</i>	13 918 139
Prestations externes		304 046
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0
Charges de structure		2 943 045
Dotations aux amortissements		1 696 727

TRAITEMENT			38 038 902
Centre de Valorisation des Déchets Verts			624 273
Régie	<i>Achats</i>		38 575
	<i>Véhicules et fluides</i>		0
	<i>Masse salariale & formation</i>		117 718
Prestations externes			371 453
Impôts et taxes et charges exceptionnelles			0
Charges de structure			82 331
Dotations aux amortissements			14 196

Tri Valorisation		10 395 030
Régie	<i>Achats</i>	222 574
	<i>Véhicules et fluides</i>	640 271
	<i>Masse salariale & formation</i>	6 003 900
Prestations externes		1 269 787
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0
Charges de structure		1 457 214
Dotations aux amortissements		801 285

Unité de valorisation énergétique			31 030 328
Régie	<i>Achats</i>		4 135
	<i>Véhicules et fluides</i>		0
	<i>Masse salariale & formation</i>		441 611
Prestations externes			13 070 443
Impôts, taxes et charges exceptionnelles			4 148 570
Charges de structure			3 860 564
Dotations aux amortissements et provisions			9 505 005

Déchetteries & Encombrants		5 365 732
Régie	<i>Achats</i>	348 826
	<i>Véhicules et fluides</i>	588 188
	<i>Masse salariale & formation</i>	2 990 691
Prestations externes		328 163
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0
Charges de structure		749 890
Dotations aux amortissements		359 975

Autres filières			6 384 300
Régie	<i>Achats</i>		1 988
	<i>Véhicules et fluides</i>		0
	<i>Masse salariale & formation</i>		103 615
Prestations externes			1 199 115
Impôts, taxes et charges exceptionnelles			0
Charges de structure			797 794
Dotations aux amortissements			0
Centre de tri			4 281 788

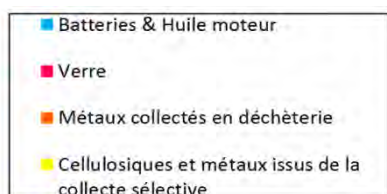
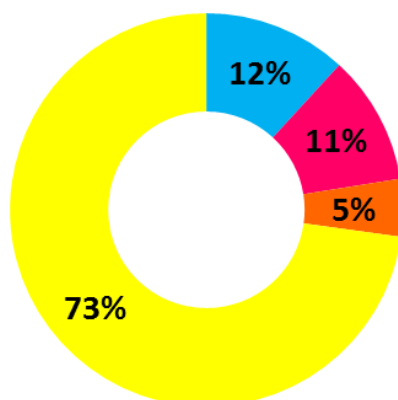
Biodéchets		865 711
Régie	<i>Achats</i>	87 908
	<i>Véhicules et fluides</i>	0
	<i>Masse salariale & formation</i>	161 039
Prestations externes		465 542
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0
Charges de structure		151 156
Dotations aux amortissements		66

TOTAL GENERAL

75 807 051

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ventes matières



Établies à 86 M€ en 2022, les recettes de fonctionnement sont en hausse par rapport à celles de 2021 (+ 4,5 M€).

Le produit fiscal généré par la TEOM représente 63,3 M€ en 2022. Il est stable par rapport à 2021 (+0,6%). En parallèle, le produit de la redevance spéciale au titre de l'exercice 2022 est en progression de 3,1M€ en raison du démarchage des professionnels réalisé en 2020 (clients soumis à la redevance spéciale en 2021 et facturés en 2022).

Les soutiens des éco-organismes sont également en hausse (4,6 M€ en 2022 contre 3,9 M€ en 2021), 92% proviennent de Citéo, en charge de la valorisation des emballages ménagers.

Les ventes matières s'évaluent à 3 M€ en 2022. Elles sont en progression de 335 k€ principalement en raison de l'augmentation du cours des matériaux plastiques.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	63 291 988
Prestations à des tiers	12 161 082
Abonnement & redevance pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux	11 857 439
Redevance des ordures incinérées	16 168
Redevances déchets verts	114 851
Prestations annexes	172 624
Redevance versée par fermier ou concessionnaire	414 398
Soutiens Eco-Organismes	4 615 770
OCAD3E	215 906
CITEO	4 242 105
Eco-TLC	50 051
Eco-Mobilier	101 002
Eco-DDS	16 190
Fonds recyclages petits alu & alliance pour le recyclage capsules alu	- 9 483
Ventes de matières (HT)	3 034 392
Reprise sur provisions et amortissements	1 467 220
Produits exceptionnels	1 110 421
TOTAL GENERAL	86 095 271

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les investissements réalisés sur le budget général en 2022 sont en baisse de 0,8 M€, ils se chiffrent à 7,6 M€.

Les dépenses liées à l'unité de valorisation énergétique s'établissent à 2,4 M€ (soit -2 M€ par rapport à 2021). Elles comprennent :

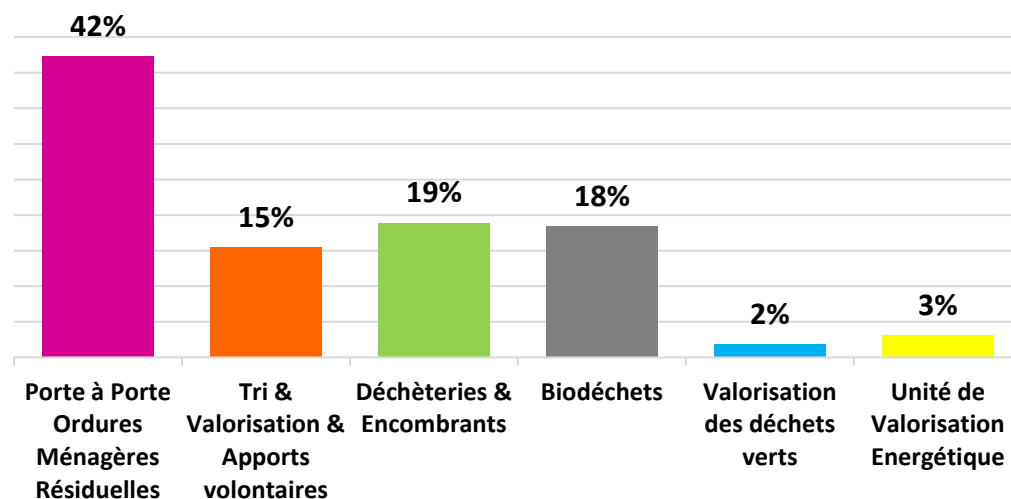
- le solde des paiements pour les travaux de désamiantage (321 k€, en diminution de 1,3 M€) ;
- le paiement des travaux de mise en conformité (2 M€, en diminution de 0,6 M€).

Les autres investissements représentent 5 M€ contre 3,9 M€ en 2021, dont principalement :

- 2,1 M€ pour les véhicules et matériels nécessaires à la collecte (- 158 k€) ;
- 1,7 M€ de bacs (+ 523 k€), dont 903 k€ pour l'acquisition d'abris bacs et bioseaux pour la collecte des biodéchets ;
- 535 k€ de subvention pour les recycleries solidaires ;
- 93 k€ de mise en conformité du centre de valorisation des déchets verts (+ 79 k€).

Une dotation de 142 k€ de soutien à l'investissement public local versée par l'État ainsi qu'un droit à déduction de la TVA de 2,2 M€ lié au chantier de désamiantage de l'UVE viennent minorer les dépenses qui s'établissent ainsi à près de 5,2 M€.

Dépenses d'investissement par activité



Dépenses d'investissement 2022 TTC (en €)

COLLECTE	4 928 206
Porte à porte Ordures Ménagères Résiduelles	2 191 010
Bacs Poubelles	543 521
Conteneurs destinés à la valorisation des déchets	141 061
Acquisition de véhicules	1 201 292
Projet informatique RS - Optimisation	141 998
Subvention compost	25 889
Etude	129 069
Aménagement divers	10 583
Recettes subvention d'investissement	-2 404
Tri Valorisation	801 248
Bacs Poubelles	237 550
Conteneurs destinés à la valorisation des déchets	97 103
Acquisition de véhicules	502 001
Etude	38 553
Projet informatique RS - Optimisation	60 856
Aménagement divers	4 562
Recettes subvention d'investissement	-139 376
Déchetteries & Encombrants	980 041
Aménagements divers	48 940
Acquisition de véhicules	395 940
Subvention SIEG	535 162
Biodéchets	955 907
Etude	52 950
Aménagement divers	902 957
TRAITEMENT	255 731
Centre Valorisation des Déchets Verts	93 682
Aménagement divers	93 682
Unité de valorisation énergétique	162 049
Travaux de désamiantage	321 248
Aménagement divers	2 079 033
Recettes subvention d'investissement	-2 238 233
Autres filières	0
Aménagement divers	0
TOTAL GENERAL	5 183 937

BUDGET ANNEXE - 5 COMMUNES SOUMISES À LA REOM (ACHENHEIM, BREUSCHWICKERSHEIM, HANGENBIETEN, KOLBSHEIM, OSTHOFFEN)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Évaluées à 847 k€ en 2022, les dépenses de fonctionnement du service public de gestion des déchets sont en hausse de 1 % par rapport à celles de 2021.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement 2022 sont en baisse de 12 % par rapport à celles de 2021. Sur les 819 k€ de recettes comptabilisées en 2022, 685 k€ correspondent aux produits issus de la REOM.

BILAN FINANCIER 2022 (EN €) - BUDGET ANNEXE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	685 043
Soutiens des éco-organismes et vente de matières	133 615
Ventes diverses	355
TOTAL	819 013

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)		
Régie	Achats	4 893
	Masse salariale et formation	182 378
Prestations externes		584 999
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		2 997
Charges de structure		37 943
Dotations aux amortissements		33 728
TOTAL		846 937

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS HT (en €)	
Acquisition de matériel (bacs)	157 490
Aménagement (déchetterie)	19 978
TOTAL	177 468

Ce budget annexe a été clôturé fin 2022 en raison de l'arrêt de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) sur les 5 communes de l'Ouest du territoire au 31/12/2022 au profit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) complétée de la redevance spéciale pour les non-ménages.

* Les chiffres du rapport annuel, établis dans une logique analytique, peuvent différer de ceux du compte administratif.

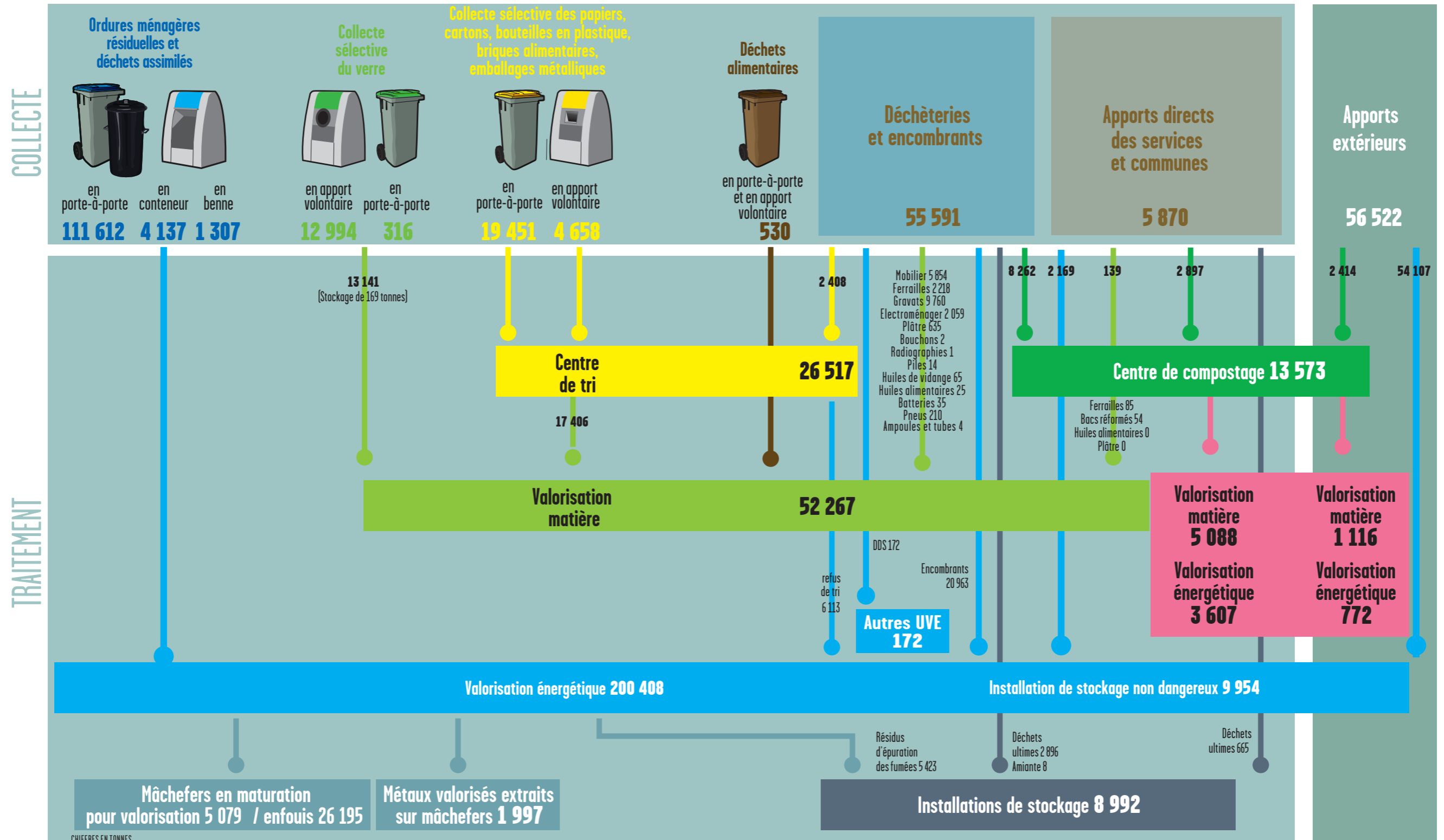
ANNÉE 2022 - DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS
272 988 T TRAITÉES DONT 210 596 T COLLECTÉES PAR
LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Attention

Changement de mode de calcul des ratios par habitants: ils sont désormais calculés sur la base des populations définies par l'ADEME dans SINOE.

EN 2022, LE TAUX DE VALORISATION MATIÈRE SUR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EST DE 27,3 %, IL AUGMENTE DE 0,28 % PAR RAPPORT À 2021 (27,03 %).

402,6 KG/HAB./AN DE DÉCHETS COLLECTÉS EN BASE DE POPULATION SINOE CONTRE 441,2 KG/HAB./AN EN 2021 EN BASE DE POPULATION SINOE.



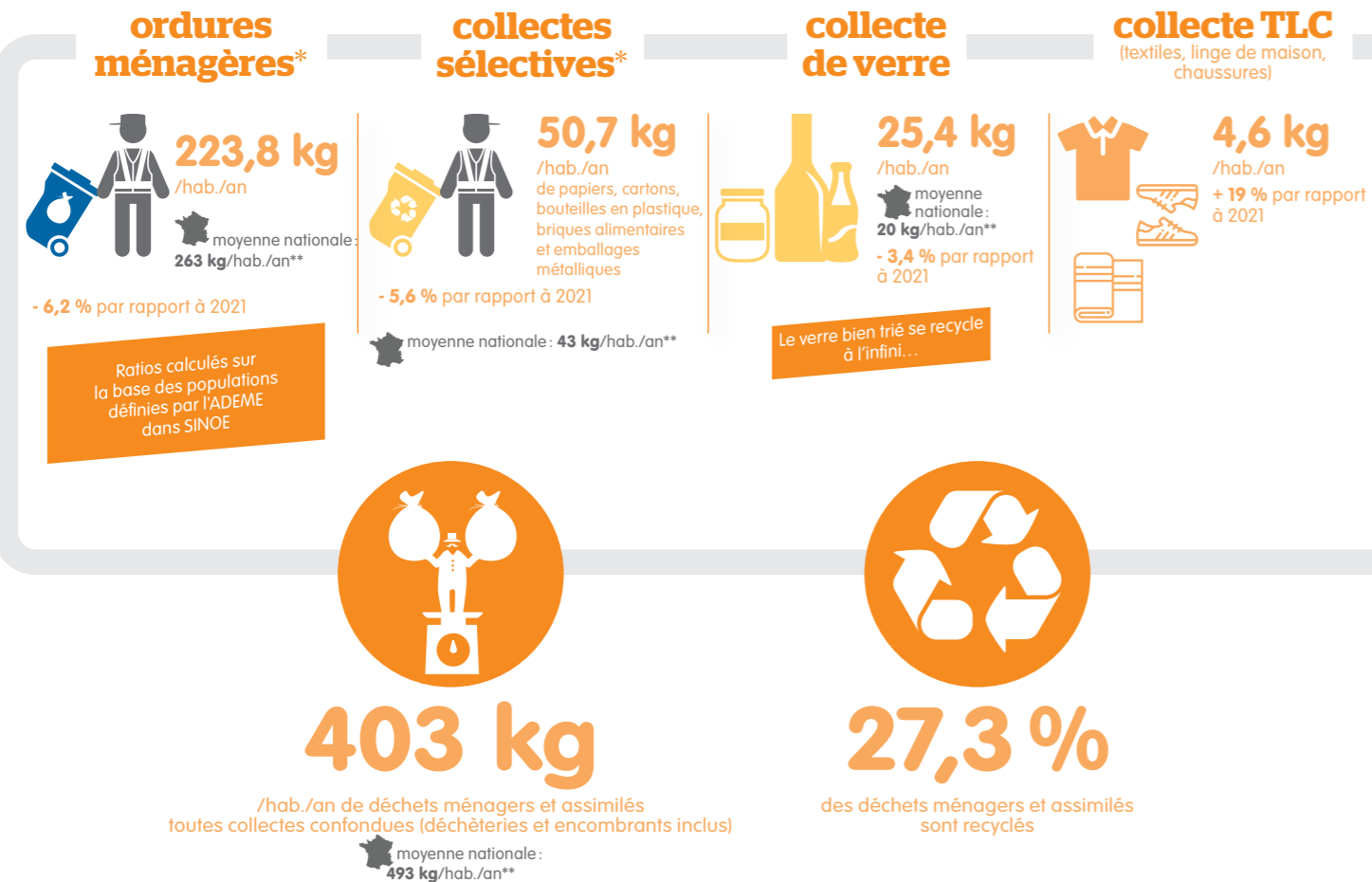


collecte et valorisation des déchets

collecter



210 596 t
de déchets collectés en 2022



qualité du tri

Papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques



32 %

taux d'erreurs de tri sur l'ensemble des collectes (porte à porte, déchèteries, écoles et apport volontaire)

En déchèterie



68 %

des déchets collectés en déchèteries sont recyclés.

* Toutes collectes confondues ** Données ADEME 2019 en habitat urbain dense

actions & chiffres clés 2022

eau, assainissement, déchets

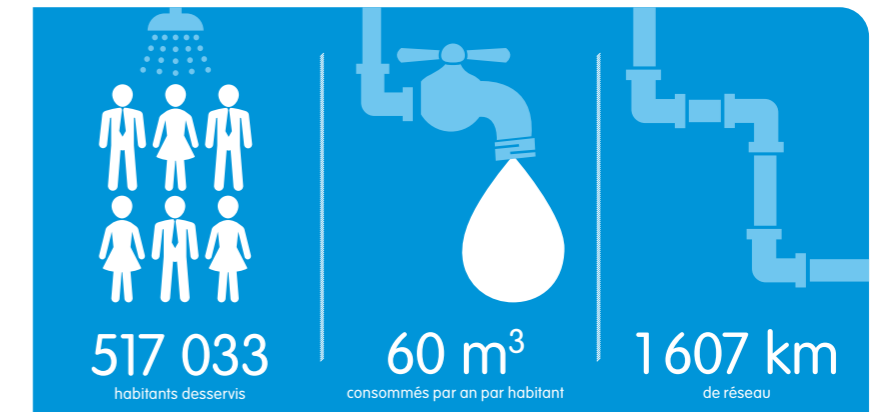
Qualité de l'eau distribuée en 2022

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS), près de 275 paramètres sont régulièrement analysés dans l'eau.

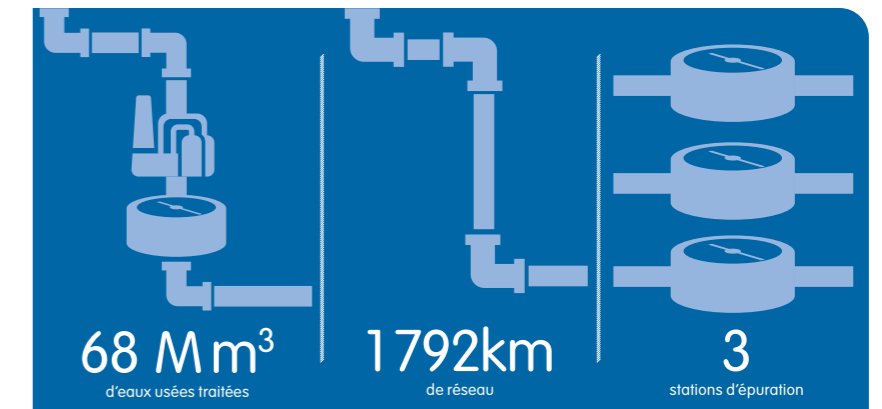
Comme en 2021, l'ARS a mesuré des nouveaux métabolites de pesticides et des teneurs supérieures à la limite réglementaire ont été relevées pour certains paramètres, mais elles sont inférieures aux valeurs sanitaires. L'ARS atteste aujourd'hui que ces concentrations ne présentent pas de risques pour la santé des consommateurs. L'eau peut donc être consommée sans restriction par l'ensemble de la population.

L'Eurométropole de Strasbourg est engagée auprès de l'Agence de l'eau Rhin Meuse, la Chambre Régionale d'agriculture, et plus largement du monde agricole pour mettre en oeuvre des actions opérationnelles permettant de limiter l'usage des produits phytosanitaires. Ainsi en 2022, l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée auprès de 30 agriculteurs dans le cadre du dispositif de paiements pour services environnementaux à hauteur d'un millions d'euros. L'un des principaux objectifs des PSE est de rémunérer les exploitants agricoles pour leur actions environnementales et notamment la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires.

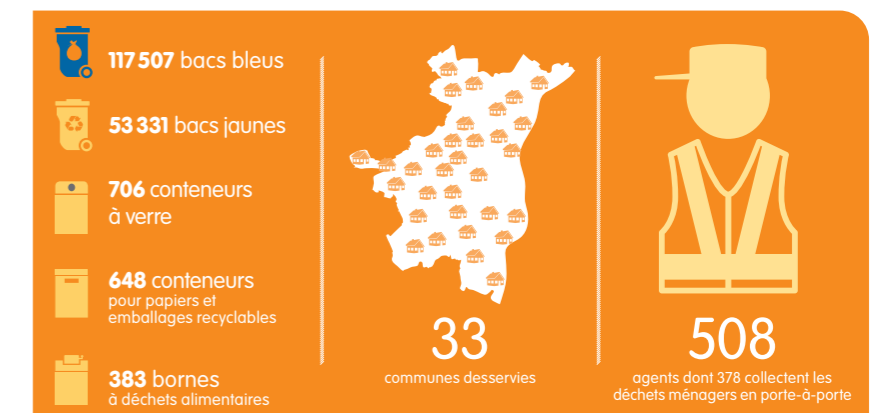
Distribution de l'eau



Assainissement des eaux usées



Collecte et valorisation des déchets

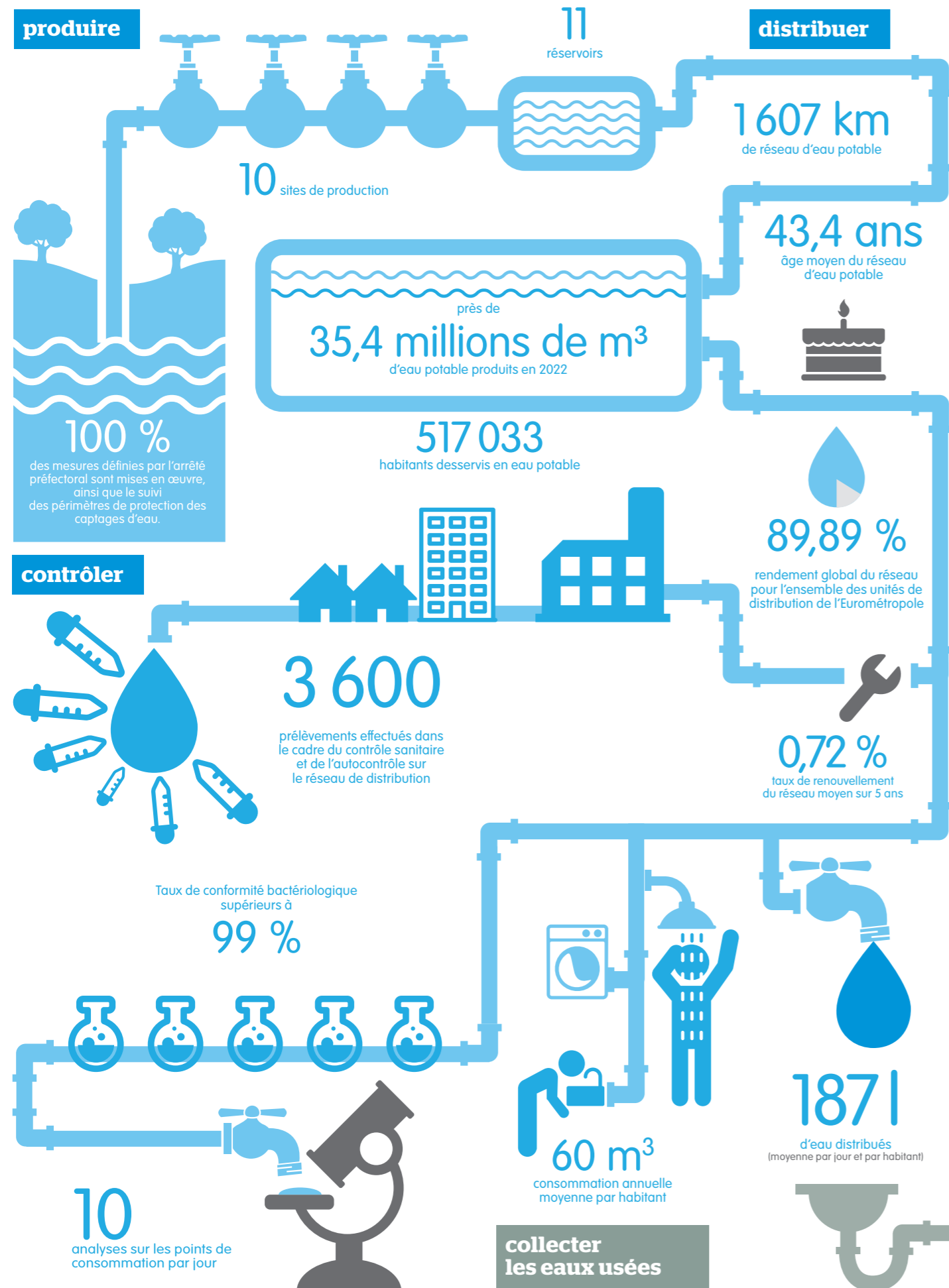


Déploiement du tri des déchets alimentaires

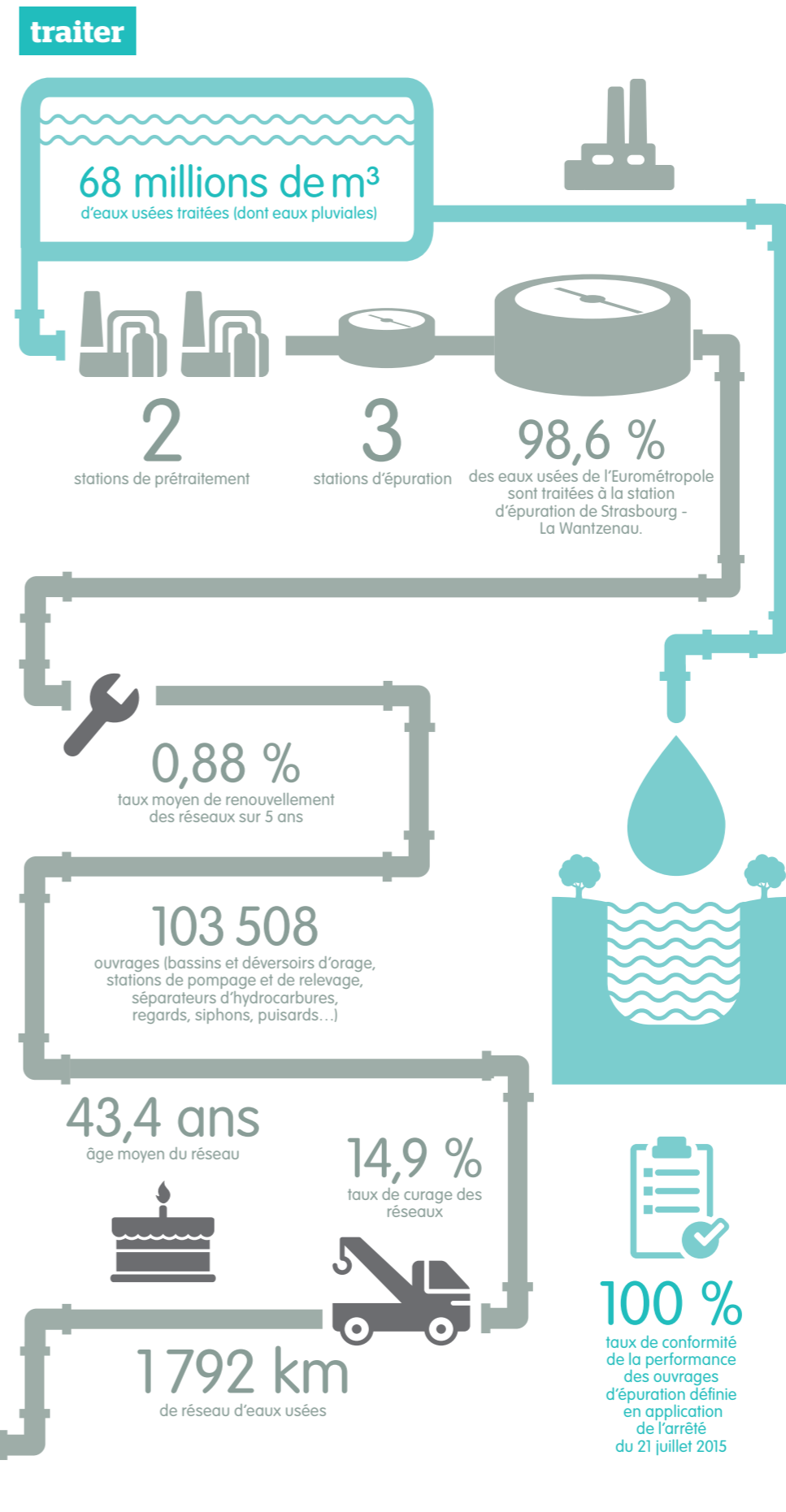
Après une phase d'étude et d'expérimentation, 2022 a marqué le lancement du déploiement à grande échelle de la collecte des déchets alimentaires.

Commencé en mars 2022 par les communes de moins de 10 000 habitants du sud de l'agglomération, le déploiement s'est poursuivi sur les communes de plus de 10 000 habitants avec le quartier de Strasbourg-Cronenbourg permettant de desservir 140 000 habitants en fin d'année.

distribution de l'eau



assainissement des eaux usées



prix de l'eau

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'Eurométropole est autorité organisatrice du service public de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire. Les tarifs de vente d'eau ont progressivement convergé. Au 1^{er} janvier 2023, le prix moyen est de 2,93 € TTC (pour une consommation de 120 m³ an) soit une évolution de 5 centimes d'euro par rapport au 1^{er} janvier 2022. Cette augmentation est liée à la révision annuelle de la redevance exploitant de la station d'épuration.

Un service de qualité, certifié!

Après les certifications qualité ISO 9001 et santé et sécurité au travail ISO 45001, le service de l'Eau et de l'Assainissement a obtenu la certification Environnement (ISO 14001).

